Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le 30/01/2023
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

2022

Rapport d'activité 2021

WWW.SDE35.FR

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Sommaire

3 Édito du Président

4 Évènements marquants 2021

8 Le SDE35 en bref…

12 Nos enjeux stratégiques

13 Le budget 2021

16 **Mission 1 :** Réduire les consommations énergétiques

28 **Mission 2 :** Améliorer l'efficacité énergétique

42 **Mission 3 :** Développer les énergies renouvelables

52 **Mission 4 :** Développer la relation aux usagers

58 **Mission 5 :** Mutualiser les moyens et les expériences

64 **Mission 6 :** Assurer le contrôle de la concession

72 **Mission 7 :** Développer les moyens généraux

80 Annexes

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Édi-to

Olivier DEHAESE
Président du SDE35

Doublée d'une crise énergétique qui met l'action du SDE35 au cœur de l'attention des citoyens, 2021 est une année qui reste encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

J'ai à mes côtés **une équipe d'élus toujours motivée et volontaire**. Cette année, nous avons actualisé le programme stratégique du SDE35 pour le mandat à venir en y renforçant les actions de lutte contre la précarité énergétique. Nous avons également travaillé tout au cours de l'année sur le nouveau contrat de concession signé début décembre avec les deux concessionnaires Enedis et EDF. Ce nouveau contrat **garantit la pérennité du patrimoine et prend en compte les enjeux de la transition énergétique**.

Face à la hausse du prix des énergies, notre syndicat doit relever de nombreux défis pour accélérer la transition énergétique et proposer aux territoires des alternatives aux énergies fossiles. Le développement des énergies renouvelables est en œuvre grâce à notre SEM Énerg'iV qui avec seulement 3 années d'existence vient d'injecter ses premiers Kwh sur le réseau ! Plusieurs centrales solaires ont en effet été mises en service en 2021. **Ces projets ont impliqué les citoyens avec deux campagnes de financement participatif menées avec succès**. Le développement des mobilités bas-carbone est également un levier de transition actionné par le SDE35 avec la mise en service en 2021 des deux premières stations d'avitaillement au BioGNV, un plan de déploiement complémentaire pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et plusieurs projets hydrogène en cours.

Accélérer la transition énergétique passe aussi par un changement de comportement tant au niveau individuel que sociétal pour repenser nos usages et consommations d'énergies pour aller vers plus de sobriété. C'est le rôle du syndicat d'énergie d'**accompagner les collectivités vers la réduction de leurs consommations énergétiques** que ce soit pour leur parc d'éclairage public, les mobilités de leurs habitants, mais aussi pour la rénovation de leurs bâtiments publics, etc. Le SDE35 propose à toutes les communes d'Ille-et-Vilaine, de nouveaux services pour répondre à ces nouveaux enjeux de sobriété.

Accompagner, impulser, accélérer une transition énergétique équilibrée et respectueuse des territoires et de ses habitants, voilà une mission ambitieuse pour notre syndicat et un cap donné pour les années à venir !

» Accompagner, impulser, accélérer une transition énergétique équilibrée et respectueuse des territoires

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Évènements marquants 2021

Signature du COT fonds chaleur sur le Pays de Rennes

Début 2021, le SDE35 a répondu à la sollicitation du Pays de Rennes afin d'assurer le portage de son second Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques (COT) avec l'ADEME, dit fonds chaleur. Le programme fonds chaleur territorialisé de l'ADEME vise à accompagner tous les acteurs du territoire à développer des énergies renouvelables thermiques (chaudière bois, solaire thermique, géothermie) en finançant du temps d'animation et d'assistance au montage technique des projets.

Signature du nouveau contrat de concession avec Enedis

Après deux ans de négociations, le SDE35, Enedis et EDF ont signé le contrat de concession de distribution publique d'électricité qui va les lier jusqu'en… 2046 ! L'enjeu majeur est de formaliser les engagements d'Enedis pour le développement, la gestion et la sécurisation du réseau de distribution d'électricité en Ille-et-Vilaine. Première nationale, il intègre une ambitieuse annexe « transition énergétique » détaillant sous forme de 18 fiches actions les actions d'Enedis en la matière. Ce contrat inclut également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente assurée par EDF.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Lancement de l'opération pilote « solarisons nos communes »

Les communes de Pipriac, Le Rheu, Orgères-Laillé se sont portées volontaires afin de tester l'opération « solarisons nos communes ». Le principe : inciter les entreprises et artisans à mettre en place des centrales photovoltaïques sur leurs toitures et parkings… en s'appuyant sur le retour d'expérience des communes sur leur propre patrimoine. Cette opération s'appuie sur l'expertise de la SEML Énerg'iV et ses offres en tiers investissement.

Mise en service et inauguration de la centrale solaire de Guignen

Située sur un ancien site d'enfouissement de déchets, cette centrale a été mise en service en avril 2021. Après la mise en place d'un financement participatif plébiscité par les habitants d'Ille-et-Vilaine, elle a été inaugurée en présence de tous les partenaires du projet, à savoir la Mairie de Guignen, le SMITCOM du Pays de Vilaine, l'entreprise Générale du Solaire et la SEML Énerg'iV. Elle a déjà produit 4 021 MWh en 2021 soit l'équivalent de 36% de la consommation résidentielle annuelle de Guignen.

Le SDE35 lauréat du programme ACTEE 2

En 2021, le SDE35 a porté avec succès une candidature commune à l'appel à projet ACTEE 2 avec l'intégralité des structures CEP (Conseiller en Énergie Partagé) d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et le SDE22. Les fonds obtenus vont permettre d'accompagner et financer les actions des collectivités en matière de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mise en service et portes ouvertes citoyennes sur la centrale solaire de Bruz Pont-Péan

Après une campagne de financement participatif qui a permis de collecter en un temps record 1 million d'€, dont 800 000 € sur les seules communes de Bruz et Pont-Péan, la centrale solaire de l'ancienne mine de Pont-Péan a été mise en service en septembre 2021. Pour fêter l'évènement, plus de 300 personnes sont venues aux portes ouvertes organisées sous un soleil radieux. Un village des énergies renouvelables proposait différents ateliers animés par l'ALEC du Pays de Rennes, des collectifs citoyens, le réseau Taranis, l'association Les petits débrouillards, Gwenneg. Des visites commentées du site de production ont été organisées en parallèle et fortement plébiscitées !

Petit déjeuner technique de l'ALEC sur la rénovation des bâtiments publics

Plus de 80 personnes ont participé à ce petit déjeuner technique sur le thème de la connexion des bâtiments publics. Plusieurs collectivités déjà équipées sont venues témoigner des économies d'énergie réalisées. Un évènement organisé par l'ALEC de Rennes en partenariat avec le SDE35.

Rencontres de l'Énergie

Durant les mois d'octobre et novembre 2021, le SDE35 a sillonné le département à la rencontre des élus et agents des communes et EPCI afin de parler Énergie et Mobilité bas carbone. Ces six « Rencontres de l'Énergie » ont rassemblé au total plus de 120 participants. Des ateliers ont été proposés afin de définir le nouveau projet stratégique du SDE35 en ce début de nouvelle mandature.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Lancement du SDIRVE avec le CEREMA et Enedis

Le SDE35 est impliqué depuis 2015 dans le développement de la mobilité électrique et il a été désigné pilote pour la réalisation du SDIRVE : Schéma Départemental d'Installation pour les Recharges des Véhicules Électriques. Afin de permettre sa réalisation, le SDE35 a signé une convention de partenariat avec le CEREMA et Enedis lors du Congrès des Maires 2021.

Séminaires de travail pour les agents et les élus

L'allégement des contraintes sanitaires a permis d'organiser deux séminaires de travail collectif en 2021. L'un en septembre avec l'ensemble des agents du SDE35 et d'Énerg'iV au domaine de Tizé autour d'un travail sur la fresque du climat. Le second en décembre à Bruz avec les élus afin de travailler sur la priorisation des actions du prochain programme stratégique du SDE35.

Inauguration conjointe station GNV et toiture solaire Biocoop à Tinténiac

La zone d'activité de la Morandais à Tinténiac accueille désormais une station d'avitaillement bio-GNV et une immense centrale solaire sur la toiture de la plateforme logistique Biocoop. Ces deux projets, d'un montant total de 2,7 millions d'euro (dont 250 000 € de subventions européennes), ont été réalisés par Énerg'iV. Ils ont été inaugurés en novembre 2021 en présence d'une soixantaine d'élus, de partenaires et d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Le SDE en bref...

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique, dont les missions se sont étoffées au fil des ans pour répondre aux nombreux défis de la transition énergétique des territoires. Réunissant les 333 communes d'Ille-et-Vilaine, dont Rennes Métropole, le SDE35 est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Gouvernance

1 président

7 vice-présidents
+ 4 membres du bureau

1 comité syndical

8 commissions thématiques

36 délégués titulaires
et 33 délégués suppléants
issus de 3 collèges
électoraux (collège des
communes, de Rennes
Métropole et des EPCI)

Fonctionnement

64 agents
au 31/12/2021

- 49 titulaires dont 3 agents en disponibilité
- 2 stagiaires
- 2 apprentis
- 11 contractuels

Budget

36 millions d'€

› dont 22 millions investis sur les réseaux électriques

› 80 opérations d'effacement des réseaux électriques

Patrimoine électrique

12 131 km de réseaux HTA - 14 608 km de réseaux BT

16657 transformateurs

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

*De gauche à droite : › **Murielle Douté-Bouton**, 4ème vice-présidente en charge de la précarité énergétique et de la communication › **Michel Jeuland**, membre du bureau › **Christophe Martins**, 1er vice-président en charge des moyens généraux et systèmes d'information › **Jean-Claude Beline**, 2ème vice-président en charge des achats et économies d'énergie › **Olivier Dehaese**, Président du SDE35 › **Daniel Guillotin**, 3ème vice-président en charge des énergies renouvelables › **Christelle Loncle**, 7ème vice-présidente en charge de l'éclairage public › **Diana Lefeuvre**, membre du bureau › **Thierry Restif**, 5ème vice-président en charge des travaux et des smart-grids › **Stéphanie Cherel**, 6ème vice-présidente en charge des mobilités › **Michel Caillard et Franck Pichot** (absent), membres du bureau*

Compétences & activités

› Garant du service public de l'électricité et du gaz :

- Propriétaire des réseaux basse et moyenne tension
- Contrôle l'activité du concessionnaire Enedis (et EDF pour les Tarifs Réglementés de Vente)
- Maître d'ouvrage de travaux sur réseaux électriques
- Réseaux de distribution de gaz : contrôle et suivi de la concession de Maen Roch, 4 projets étudiés dont 2 concessions en cours de passation

› Gestion de l'éclairage public :

- 199 communes et 11 EPCI adhérents
- 70 000 points lumineux en gestion
- Maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation et d'extension
- Subvention pour les collectivités non adhérentes

› Acteur de la transition énergétique :

- Développement des énergies renouvelables avec Énerg'iV
- Une dizaine de centrales PV déjà mises en service
- Accompagnement de la transition énergétique des territoires : groupement de commandes d'énergie, contribution aux Plans Climats des intercommunalités, etc.

› Acteur de la mobilité durable :

- Bornes de recharges pour Véhicule Électrique : Réseau Béa de 105 bornes de recharge, 1 438 abonnés, 34 766 charges en 2021
- Stations d'avitaillement GNV : 6 projets en cours de développement

› Acteur de la solidarité :

- Participation à la lutte contre la précarité énergétique (contribution au FSL de 100 000 €/an)
- Soutien de la coopération décentralisée pour des projets d'électrification solaire (dispositif 1% énergie)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les commissions thématiques

Les délégués du Comité Syndical et leurs suppléants peuvent participer à des commissions, lieu privilégié d'échanges et de travail entre élus et services. Les projets y sont évoqués très en amont et le travail réalisé permet d'alimenter les décisions du bureau et du comité syndical.

8 commissions thématiques qui couvrent l'ensemble des activités du SDE35.

COMMISSION	OBJECTIFS	RÉALISATION 2021
Commission concessions électrique et gaz naturel	• Assurer le suivi de la négociation du contrat de concession avec Enedis (et EDF) • Accompagner l'émergence des premières concessions de desserte en Gaz Naturel	• 5 réunions en 2021 et objectif atteint d'une signature de contrat fin 2021 • Suivi des 4 projets à l'étude
Commission moyens généraux et systèmes d'informations	• Accompagner le développement des fonctions supports du SDE35 • Développer une politique d'achat conforme aux objectifs du SDE en matière de transition énergétique	1 réunion
Commission achats et économies d'énergie pour les collectivités	• Définir la stratégie d'achat d'énergie du SDE35, la tarification du service • Travailler à la mise en place d'un achat d'énergie renouvelable et local, en lien avec les projets de la SEM • Définir les orientations du SDE35 en matière d'accompagnement des collectivités sur la maîtrise de l'énergie	• 5 réunions • Amélioration de la stratégie d'achat et de gestion de risques • Mise en œuvre des programmes ACTEE
Commission énergies renouvelables	• Définir les orientations politiques du SDE35 en matière de soutien direct aux énergies renouvelables et d'accompagnement des territoires dans leur politique climat air énergie • Définir la stratégie du SDE35 au sein d'Énerg'iV : vision politique de la méthanisation et de l'éolien, développement de nouveaux services, attentes en tant qu'actionnaire	• 4 réunions • Lancement de la rédaction d'une charte sur la méthanisation
Commission économie d'énergie et lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation et communication	• Accompagner le programme pédagogique du SDE35 à destination du public scolaire • Suivre les actions de coopération décentralisée soutenues par le SDE35 dans le cadre du « 1% énergie » (instruction des dossiers) • Définir une politique du SDE35 en matière de lutte contre la précarité énergétique	• 3 réunions en 2021 • À l'initiative d'un programme complémentaire de formation pour les enseignants • Réalisation d'un état des lieux/diagnostic des acteurs et dispositifs de la précarité énergétique dans le 35
Commission smart grid et travaux sur les réseaux électriques et télécom	• Assurer la pérennité et l'amélioration des performances du réseau de distribution électrique, en milieu rural • Mettre en place une programmation pluriannuelle des travaux • Développer de nouvelles modalités de gestion des réseaux compatibles avec la transition énergétique et les attentes des consommateurs	• 8 réunions • Définition et suivi de la PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) pour les travaux d'effacement des communes
Commission mobilité bas carbone	• Définir des orientations du SDE35 en matière de mobilité bas carbone : électrique, GNV, hydrogène • Accompagner et développer le service de bornes électriques Béa-Ouest Charge : mode de gestion, tarification, plan de déploiement complémentaire…	• 4 réunions • Travail sur l'élaboration du SDIRVE
Commission éclairage public	• Étudier les modalités de mise en œuvre de schémas d'éclairage public et de programmation pluriannuelle d'investissement, poursuite de l'optimisation des achats de matériels, réduction des consommations d'énergie / lutte contre la pollution lumineuse, etc. • Assurer un travail sur les innovations associées à l'Éclairage public	• 3 réunions • Travail sur l'évolution du guide des aides pour encourager les rénovations • Travail sur les nouvelles technologies liées à l'éclairage.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Intégration et accompagnement des nouveaux élus

En ce début de mandature, le SDE35 accompagne les élus dans leur prise de fonction en leur proposant différents outils et réunions pour mieux connaître et s'approprier les missions et enjeux du Syndicat.

Extranet

Tous les délégués du SDE35 disposent désormais d'un espace extranet dédié. Cet espace sécurisé permet d'accéder à une information personnalisée à l'échelle de sa commune : données du patrimoine électrique, statistiques d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques, rapport annuel d'éclairage public avec l'état de son parc d'éclairage...

Séminaire des élus

Une journée de séminaire a été organisée en décembre 2021 avec les élus du comité syndical. Plusieurs ateliers ont été proposés autour des enjeux stratégiques du SDE35 afin de prioriser les grandes orientations pour les 5 prochaines années.

Portrait d'élue : Christelle LONCLE, Vice-présidente Éclairage Public

#1 Comment s'est passée votre intégration au SDE35 ?

Réussie même si le début a été difficile avec le contexte covid qui réduisait les possibilités d'interactions. Ça n'a pas été simple de faire connaissance en visio. Ce qui m'a aidé, c'est de pouvoir compter sur des élus déjà membres du SDE35 sur le mandat précédent. Leur connaissance des rouages du SDE35 a été utile. J'ai aussi apprécié d'être entourée d'agents compétents qui connaissent bien leurs sujets.
On manque parfois de connaissances quand on démarre en tant qu'élu et c'est très confortable de pouvoir compter sur l'expertise des agents. Enfin le SDE35 a proposé un parcours de formation en ligne que j'ai suivi et qui m'a bien aidé pour monter en compétence sur certains sujets portés par le syndicat.

#2 Dans quelle commission êtes-vous impliquée ? Sur quels sujets ?

Je suis vice-présidente en charge de l'Éclairage public. C'est un sujet qui m'intéresse et fait écho à mon univers professionnel. En tant que géomètre, j'apprécie le côté technique, le rapport aux réseaux et au terrain. En arrivant, on m'a expliqué les besoins des communes en termes d'éclairage public. L'objectif que nous nous sommes fixé est de réduire les consommations d'énergie des communes. Cet objectif est d'autant plus d'actualité avec la hausse des prix de l'énergie.
Nous proposons aux communes de rénover leur parc d'éclairage public pour qu'il soit moins énergivore. Nous incitons les communes à planifier leurs travaux de rénovation dans le cadre d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Un autre objectif recherché est celui de lutter contre la pollution lumineuse. Enfin, nous travaillons sur les nouvelles technologies pour proposer aux élus de reprendre la main sur leur éclairage grâce à la détection ou la télégestion à distance.

#3 Quelles sont vos attentes ?

J'aimerais créer une vraie interaction avec les 200 communes d'Ille-et-Vilaine qui ont confié leur compétence Éclairage public au SDE35. Je trouve que la compétence n'est pas encore assez reconnue dans les communes, ça ne parle pas suffisamment aux élus. Je souhaiterais créer du lien en proposant notamment une newsletter, des réunions par secteur géographique, etc. Nous réfléchissons avec les équipes du SDE35 à différentes pistes.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Nos enjeux stratégiques

Depuis 2018, le SDE35 a établi un projet stratégique basé sur le scénario NégaWatt, scénario prospectif de transition énergétique. Le projet reprend les 3 leviers du scénario NégaWatt (sobriété, efficacité et énergies renouvelables) et les décline en 7 missions stratégiques, chacune dotée d'un programme d'actions spécifiques.

Mission 1
Réduire les consommations énergétiques

- **Rénover** et assurer la performance des installations d'éclairage public
- **Sensibiliser** la population
- **Participer** à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

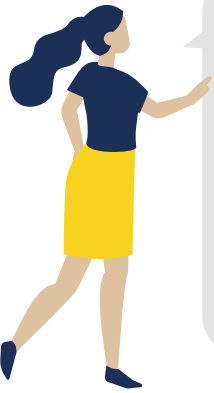

Au travers de ce projet ambitieux, le SDE35 entend agir pour un aménagement énergétique cohérent et équitable des territoires, au plus près des communes et des usagers des services publics.

Mission 2
Améliorer l'efficacité énergétique

- **Améliorer** les performances du réseau de distribution de l'électricité
- **Développer** le réseau de gaz
- **Promouvoir** et développer la mobilité bas carbone (électrique, gaz, hydrogène)
- **Optimiser** le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Mission 3
Développer les énergies renouvelables

- **Assurer** le développement d'Énerg'iV
- **Initier** des achats d'énergies renouvelables groupés
- **Solariser** les communes et favoriser le développement de boucles d'autoconsommation
- **Développer et accompagner** des projets de réseau de chaleur

Mission 4
Développer la relation aux usagers

- **Faciliter** la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)
- **Soutenir** et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale
- **Assurer l**e suivi des réclamations
- **Participer** à la lutte contre la précarité énergétique

Mission 5
Mutualiser les moyens et les expériences

- **Organiser** des groupements d'achat énergie pour les collectivités
- **Accompagner** la réalisation des PCRS
- **Accompagner** les EPCI sur la voie de la transition énergétique
- **Contribuer** activement au développement du PEBreizh
- **Participer** à la vie des réseaux

Mission 6
Assurer le contrôle de concessions

- **Concession d'électricité**
- **Concession de gaz**

Mission 7
Développer des moyens généraux adéquats

- **Contrôler** la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité
- **Se doter** de systèmes d'information performants
- **Développer** des services supports compétents

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Le budget 2021

Un budget ambitieux au service des investissements sur les réseaux et de la transition énergétique !

Chiffres clés :

36 M€
de dépenses réelles

36 M€
de recettes réelles

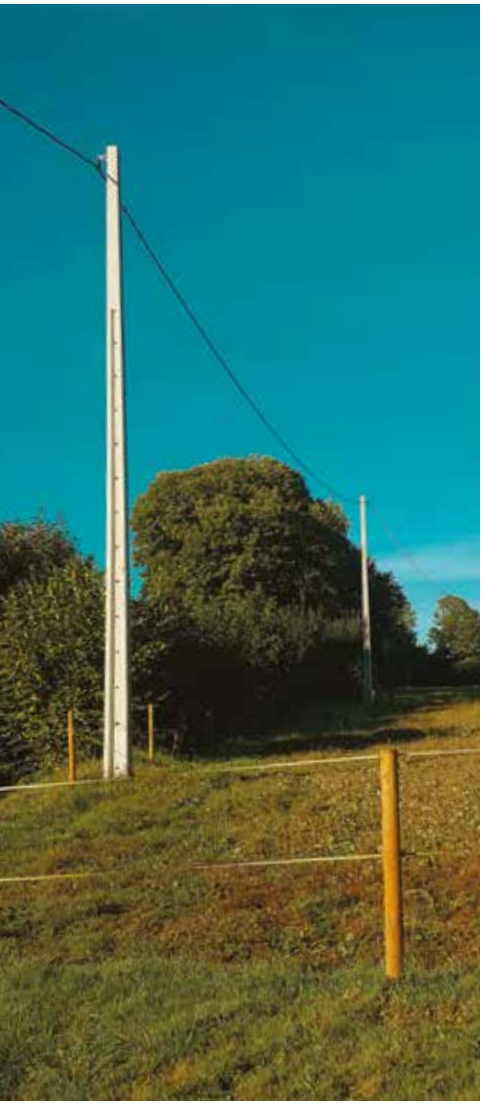

Ce budget ambitieux permet de maintenir la capacité d'investissement du syndicat pour réaliser les programmes de travaux sur les réseaux d'électricité, de renouveler et rénover le parc d'éclairage public des communes, d'accompagner toutes les actions en faveur de la mobilité durable et des énergies renouvelables.
L'objectif du SDE35 est d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

Présentation du budget par mission

		Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	9 368 K€	4 475 K€
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	22 290 K€	16 892 K€
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	152 K€	320 K€
Mission 4	Développer la relation aux usagers	141 K€	0 K€
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 248 K€	633 K€
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	277 K€	855 K€
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	2 625 K€	13 088 K€
Total		**36 101 K€**	**36 263 K€**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Détail par mission

Dépenses

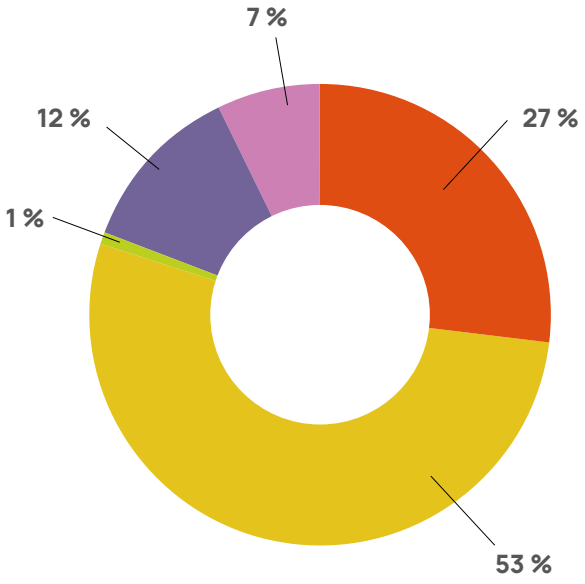

- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Développer les énergies renouvelables

Recettes

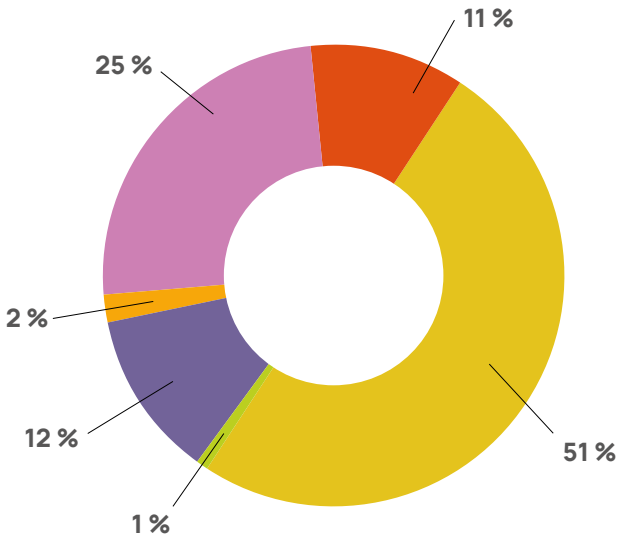

- Mutualiser les moyens et les expériences
- Assurer le contrôle de concessions
- Développer des moyens généraux adéquats

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les recettes du SDE35

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissement en faveur des réseaux d'électricité et de transition énergétique, le SDE35 mobilise des recettes qui proviennent, entre autres, à 36 % de la taxe sur l'électricité, à 19 % des redevances d'Enedis et d'EDF et 13 % du FACE.

Subventions ADEME, Région (IRVE)		**0 %**
Produits bornes électriques	**194 115 €**	**1 %**
Participation Enedis (effacements)	**515 000 €**	**1 %**
Avances marchés	**621 986 €**	**2 %**
Autres recettes	**1 173 404 €**	**3 %**
Participation maintenance éclairage	**1 376 748 €**	**4 %**
Récupérations TVA	**2 982 164 €**	**8 %**
Participation des collectivités et tiers	**4 699 858 €**	**13 %**
Participations FACE	**4 834 506 €**	**13 %**
Redevances Enedis-EDF et PCT*	**6 855 717 €**	**19 %**
Taxe sur l'électricité	**13 010 698 €**	**39 %**

Interview de Christophe MARTINS, Vice-président en charge des finances

#1 Quel est votre avis sur les finances du SDE35 ? L'assise financière est-elle solide ?

Les finances du SDE35 sont saines malgré un contexte difficile pour l'ensemble des collectivités. On note la hausse des charges de fonctionnement qui sont liées à la mise en place de nouveaux services pour les collectivités. Il est indispensable d'adapter et de renforcer les équipes sur de nouveaux métiers et domaines pour suivre la stratégie de développement du syndicat.

#2 Quels sont les investissements prioritaires de cette nouvelle mandature ?

La volonté est de poursuivre les aides à la rénovation de l'éclairage public pour soutenir les collectivités dans la baisse de leurs consommations. On entend également poursuivre la politique d'investissement sur les réseaux, les mobilités et le développement des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 1

Réduire les consommations énergétiques

Le SDE35 accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence Éclairage public pour mieux définir une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de leur éclairage. Des opérations de sensibilisation du public aux enjeux de la transition énergétique sont menées dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. Enfin, le SDE35 finance des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les chiffres :

210
collectivités confient leur parc d'éclairage public au SDE35

70 000
points lumineux gérés et 2 500 armoires de commande

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

2 041
enfants bénéficiaires du programme pédagogique

303
séances d'animation dans les écoles et centres de loisirs

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Rénover les installations d'éclairage public

Les travaux d'éclairage public sont réalisés par le SDE35 pour les collectivités ayant transféré leur compétence, avec une contribution en fonction du niveau de richesse de la commune.
Pour les autres communes, le SDE35 intervient par mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'effacement coordonné de réseaux, ou par l'attribution de subventions.

Les études préalables

Le bureau d'études du SDE35 réalise à la demande des communes les études préalables à la rénovation ou à l'extension de leur réseau d'éclairage public.

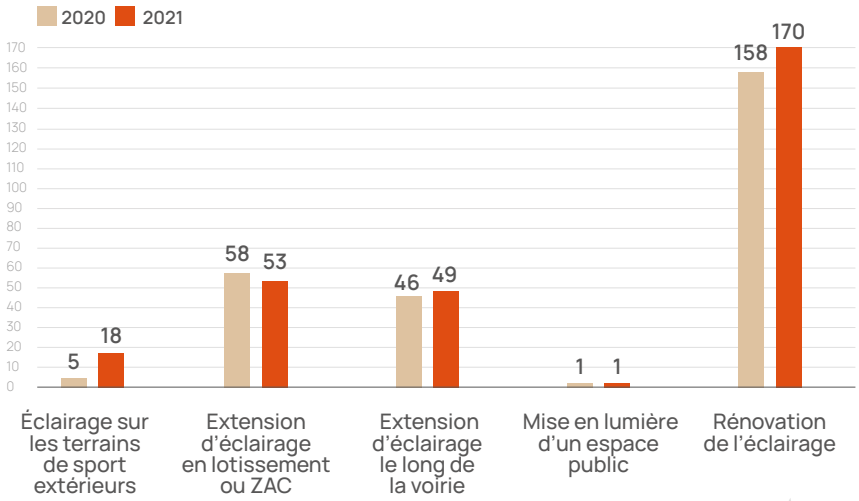

L'accroissement du nombre d'études préalables s'explique par l'arrivée de 14 nouvelles collectivités en transfert de compétence. Le nombre de points lumineux dépasse maintenant les 70 000, soit une augmentation de 8 % entre 2020 et 2021.

Les subventions

Les collectivités n'ayant pas transféré la compétence Éclairage public peuvent bénéficier d'aides du SDE35, au même taux, pour leurs projets de rénovation.
- Nombre de projets subventionnés en 2021 : 82
- Montant total de subventions accordé en 2021 : 526 800 €

Focus sur…

Rénovation de lanternes équipées de lampe à vapeur de mercure
La richardais – Lotissement Rues étanchets / Moulin / Étang

Montant total des travaux TTC : 26 000 €

Montant pris en charge par le SDE35 (subventions et TVA) : 8 700 €

Montant pris en charge par la commune : 17 300 €

La commune a bénéficié de 20 % de subvention (taux des communes urbaines ne versant pas une partie de leur taxe électricité au SDE35)
Rénovation de 16 points lumineux avec une puissance déposée de 1 940 W pour une puissance nouvellement installée de 405 W.

La réduction de puissance est de 79 %, ce qui devrait permettre à la commune une économie de fonctionnement de plus de 4 000 € sur les dix prochaines années.

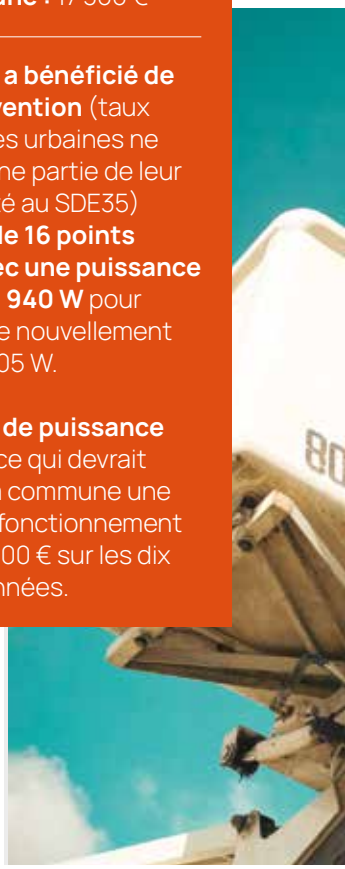

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

La maintenance du service d'Éclairage public

Expertise technique, sécurité des installations, rationalisation des coûts, accès à des outils numériques de gestion du patrimoine, optimisation de la performance énergétique… Autant de raisons qui conduisent chaque année de nouvelles collectivités d'Ille-et-Vilaine à confier au SDE35 la maintenance de leur patrimoine d'éclairage public.
Durant l'année 2021, ce sont 14 nouvelles collectivités qui ont décidé de nous faire confiance : Boistrudan, Brie, La Chapelle Janson, Janzé, Martigné-Ferchaud, Mecé, Mont-Dol, Moulins, Romazy, Roz-Landrieux, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Malo-de-Phily, Vieux-Viel, La Fontenelle (Val-Couesnon). Cette dynamique se poursuit en 2022.

Répartition des collectivités en transfert de compétence

EPCI Communes

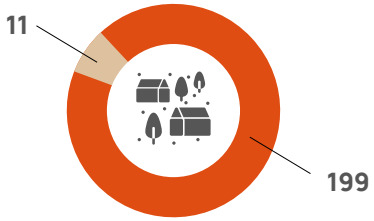

Une fois le transfert effectif, le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation des installations.
Les élus et services des collectivités ont à disposition une interface web de maintenance où ils peuvent accéder à leur patrimoine et déclarer les pannes ou demandes d'intervention.

Tarif

La contribution des collectivités est modulée en fonction du type de matériel et de la catégorie de la commune. Le tarif ne couvre pas l'intégralité des charges et incite les communes à accélérer le renouvellement de leur parc en Led.

- **Lampe Led :** 12 € par point lumineux pour toutes les communes
- **Lampe à décharge :**
  20 € par point lumineux pour les communes B, C et les EPCI
  25 € par point lumineux pour les communes A (*)

(*) Commune urbaine percevant 100 % de la taxe électricité sans reversement partiel au SDE35. Ce tarif intègre la maintenance préventive et la maintenance curative.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Contenu de la prestation :

#1 La maintenance préventive : pour limiter les défaillances des installations d'éclairage public

Vérification du bon fonctionnement du parc (luminaires et appareils de commande et de contrôle dans les armoires), réglage des horloges, remplacement si nécessaire des sources lumineuses en fin de vie. Chaque collectivité fait l'objet d'une visite annuelle.

#2 Les dépannages et les petits travaux

Pour rétablir les installations d'éclairage public suite à des évènements non prévus.
En cas de dysfonctionnements observés par la collectivité, celle-ci peut effectuer une demande d'intervention en ligne.
En fonction de l'urgence de la situation, il existe 3 types de dépannage (normal, accéléré et d'urgence) avec des délais d'intervention gradués.
Les travaux de réparation sont pris en charge par le SDE35 et réalisés par les entreprises de travaux avec du matériel issu des marchés ad'hoc.

Nombre d'opérations de travaux de maintenance engagées en 2021 :
773 (2020 : 450)

Montant associé :
621 965 €
(2020 : 204 455 €)

Ville : Mecé
Population : 630 habitants
Adhérent SDE35 : depuis 2021

#3 Les réglages d'horloges et les extinctions « cœur de nuit » et « estivales »

Pour réduire les charges liées aux déplacements des entreprises de maintenance afin de régler les horloges, le SDE35 a voté en 2019 un programme d'automatisation de ces équipements.
Ce programme a permis de remplacer 1 095 horloges pour un coût total de 599 141 €.
En 2021, 450 horloges ont été remplacées sans participation financière des communes concernées, pour un coût pris en charge par le SDE35 de 239 521 €.

#4 La gestion patrimoniale

Le SDE35 gère le patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes et toutes les obligations associées : cartographie, réponses aux DT et DICT, consignations et déconsignations…

Interview de Jean-Luc DELAUNAY, Maire de Mecé

Notre petite commune a rejoint la compétence Éclairage public du SDE35 en 2021, mais travaillait déjà avec le SDE35 depuis plus de 10 ans. Notre principale motivation était de bénéficier d'un accompagnement de qualité avec du personnel compétent pour gérer notre parc d'éclairage public. Nous n'avons pas sur la commune du personnel formé pour s'occuper de l'éclairage. Nous avons désormais un référent SDE35 qui suit nos chantiers en cours et nous accompagne pour établir un plan d'aménagement sur la commune. Nous avons par exemple un chemin piétonnier avec une situation particulière : le référent SDE35 est venu sur place évaluer la situation, des études ont été engagées et les travaux ont été réalisées. Une autre motivation importante est financière, nous bénéficions d'aides plus conséquentes en adhérant à la compétence éclairage public du SDE35, or nous avions plusieurs gros chantiers de rénovation à mener. **Plus de proximité, une aide à l'ingénierie, des économies à la clé ; autant de bonnes raisons pour rejoindre le SDE35 !**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Évolution des interventions de maintenance

Description des prestations	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020-2021
Dépannage normal	643	677	600	1537	1793	**17 %**
Dépannage points lumineux/ illuminations	26	38	23	57	162	**184 %**
Dépannage points lumineux sportifs	54	56	54	178	189	**6 %**
Dépannage accéléré	527	537	607	2799	3384	**21 %**
Demande de réglage d'horloge	246	219	277	2232	2300	**3 %**
Interventions d'urgence	173	190	176	293	412	**40 %**

Dépannage normal *: panne sur un point lumineux non sensible (délai 5 jours ouvrés)*

Dépannage accéléré *: panne sur une armoire ou sur un point lumineux sensible (délai 24h)*

Intervention d'urgence *: mise en sécurité d'une installation car risque pour la sécurité des personnes ou des biens (délai 3h)*

La géodétection des réseaux d'éclairage public

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la loi impose aux gestionnaires de réseaux de garantir, depuis 2020 pour les unités urbaines et à partir de 2026 pour tous les territoires, un géo-référencement des réseaux sensibles, dont l'éclairage public, avec une précision de classe A (incertitude de 40 cm) lors des réponses aux DT/DICT. À part ceux posés récemment, la grande majorité des réseaux d'éclairage public ne respectent pas cette précision.

Afin de répondre à cette obligation, le SDE35 a conçu un marché de détection et de géo-référencement des réseaux, qui a été attribué aux entreprises GEOSAT, SDRE et ETUDIS. L'année 2021 a été marquée par la fin des opérations de détection sur les communes en unités urbaines et le début des opérations sur les autres communes hors unités urbaines. Désormais 17 % des câbles du réseau d'éclairage public (366 km) sont cartographiés en classe A. L'objectif est d'accélérer cette intégration dans la base de données en 2022.

Perspectives 2022

Rénovation "Retrofit"
Mise en place des "kits rétrofits" dans des lanternes en bon état. Ces dispositifs permettent de remplacer les anciennes sources d'éclairage (Sodium, Iodure métallique) par une platine LED disposant des dernières avancées en matière de consommation énergétique et de photométrie.

Solutions connectées
Grâce aux avancées de la technologie, il existe différents systèmes de contrôle à distance et de paramétrage des armoires de commande d'éclairage ou des lanternes. Afin de tester les différentes solutions proposées par les fabricants et de répondre aux attentes des communes, le SDE35 va déployer plusieurs solutions en 2022.

Déploiement Plans Lumières
Plusieurs collectivités pilotes pourront bénéficier en 2022 d'un Plan Lumières. Il s'agit de réaliser pour leur compte un plan d'organisation et de mise en place de l'éclairage sur la commune avec des investissements planifiés mais également une description du matériel d'éclairage et une anticipation de déploiement de nouveaux usages du réseau d'éclairage (audio, vidéoprotection, détection, abaissement, etc.).

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Sensibiliser la population et participer à la maîtrise des consommations d'énergie

Les interventions sont réalisées par des associations locales

Le programme pédagogique pour les scolaires

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires et propose, depuis 3 ans, un programme pédagogique.
Ce programme s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et se compose de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures et demi :

- Enjeux et adaptations aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Mobilités de demain
- Énergies renouvelables

Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique.

Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées dans le domaine de l'énergie.
En marge du programme pédagogique, le SDE35 propose également aux écoles un programme complémentaire destiné aux plus jeunes de la grande section de maternelle au CE2 sur les économies d'énergie. Ce programme dénommé Watty est initié par la société Éco CO_2 et financé par EDF dans le cadre des CEE (certificat d'économie d'énergie). Une convention annuelle permet de sensibiliser 18 classes sur 3 séances d'intervention avec une enveloppe annuelle de 6 500 €, abondée à hauteur de 65 % par EDF.

Lauréat de l'appel à projet Région Bretagne

En 2021, le SDE35 a bénéficié d'une subvention de la Région via l'appel à projet « Mobilisation pour les transitions » d'un montant de 25 000 €. Cette enveloppe supplémentaire a permis d'augmenter le nombre d'animations et de programmer des formations au développement durable à destination des enseignants afin de démultiplier l'action.

Avec le soutien de

Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Bilan de l'année scolaire 2020-2021 :

8 associations partenaires dans ce projet

48 classes bénéficiaires

21 centres de loisirs bénéficiaires

300 séances d'animation réalisées

Environ **2 125** enfants bénéficiaires

Seulement **50 %** des demandes des écoles ont pu être satisfaites

Perspectives 2022 : Former les enseignants à la transition énergétique

4 séances de formation seront réalisées pour former 80 enseignants des écoles publiques. En complément, le SDE35 mettra à disposition des enseignants 19 mallettes pédagogiques, soit une par circonscription. Ces mallettes, accessibles à tous les enseignants, fourniront un matériel de base pour aborder les notions de transition énergétiques avec leurs élèves.
Mi 2022, un nouveau marché public sera lancé pour assurer la pérennité du programme pédagogique. Les élus du SDE35 ont approuvé une augmentation de l'enveloppe.

Interview d'Alain LANDEAU, Inspecteur de l'Éducation nationale et référent départemental EDD*

#1 Quel est l'intérêt du partenariat noué avec le SDE35 ?

Le programme pédagogique du SDE35 est un facteur d'équité et d'égalité pour tous les élèves de cycle 3 : il couvre l'ensemble du territoire y compris les écoles éloignées de la métropole rennaise. Il propose des interventions de qualité quels que soient les moyens financiers de la commune. Enfin, ce partenariat s'inscrit dans la durée et nous évitons les effets « one shot », du type une intervention sans suite, sans prolongement dans la classe et dans l'école par l'équipe pédagogique.

#2 En quoi ce programme pédagogique répond bien aux objectifs fixés par l'Éducation nationale ?

C'est une porte d'entrée vers la labellisation E3D, portée par l'Éducation nationale. Le label insiste sur l'importance des partenariats, considérant que l'école ne peut pas traiter seule la question de la transition écologique.
Il s'inscrit parfaitement dans les programmes de l'école primaire dans la mesure où les conseillers pédagogiques et l'inspecteur ont été associés à la conception puis à la validation des modules d'intervention des associations. Les personnels animateurs de ces associations reçoivent un agrément en tant qu'intervenants extérieurs qui leur apporte une reconnaissance, un gage de qualité pédagogique. Enfin, le SDE35 organise un temps de bilan en fin d'année scolaire avec toutes les associations partenaires.

*Éducation au Développement Durable

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Parole aux bénéficiaires

« Les élèves ont apprécié les expériences et la grande maquette, le fait de pouvoir manipuler les objets en petits groupes. Je confirme en tant qu'enseignant que cette animation était riche et variée, de par ses expériences, ses manipulations et ses différents supports. Les intervenants ont été très disponibles, riches en explications et didactiques dans leur présentation. »

École de la Gabillais - Le Rheu - décembre 2021

« En janvier-février derniers, deux intervenants de l'Espace des sciences de Rennes, Michel et Anaïs, sont venus nous expliquer les énergies, projet financé par le SDE35. Dans un premier temps, les enfants ont travaillé sur les différentes formes et sources d'énergies. Observation active de maquettes de centrale thermique et de ville, fabrication d'un circuit électrique à l'aide d'un petit panneau photovoltaïque, quizz, vidéos... Dans un deuxième temps, Michel et Anaïs sont revenus nous expliquer les énergies dans les transports et notre façon de vivre et d'acheter des choses (notre consommation). Les enfants ont été très actifs et ont bien profité des activités très ludiques proposées par nos deux animateurs pour explorer les solutions ! Michel et Anaïs sont revenus à l'école pour un troisième temps de restitution : ce sont les enfants cette fois, qui ont pris la parole pour expliquer ce qu'ils avaient retenu ou de nos propositions pour l'école et la cantine. Une petite exposition des travaux réalisés par les enfants est aussi prévue à l'école pour les parents. »

Catherine Girod et Guillaume Liguet, pour les classes de CE2-CM1 et CM2 École Sainte Jeanne d'Arc - Domloup

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

La collecte et la vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

En avril 2021, le SDE35 a déposé un premier dossier de 25,56 GWh cumac de CEE liés aux travaux de rénovation de luminaires et de pose d'horloges astronomiques radio-synchronisées. Ce volume a été vendu en novembre 2021 pour un montant de 167 435 € soit 6,55 €/MWh cumac.
Le SDE35 ne pouvant effectuer qu'un seul dépôt par an en propre, il a été décidé d'expérimenter le dispositif de dépôt groupé mis en place par la Région Bretagne pour faire un deuxième dépôt en décembre 2021, d'un volume de 2,12 GWh cumac.

Faciliter le suivi des consommations des collectivités

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, un accès à un outil de management énergétique est en cours de développement et est accessible aux Conseillers en Énergie Partagés (CEP). Cette plateforme en ligne, baptisée Kabanda, permet de rassembler sur un même accès les données de facturation et de consommation de tous les fournisseurs du groupement d'achat. L'outil intègre depuis décembre 2021 les courbes de charges pour la majorité des sites du groupement.

Maîtrise de la demande en énergie des bâtiments publics

Le SDE35 intervient désormais dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette nouvelle mission s'effectue dans le cadre du programme national CEE « ACTEE », porté par la FNCCR.
ACTEE vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics, en mutualisant les actions des différents intervenants d'un territoire.
Le SDE35 est lauréat de trois appels à projets ACTEE :

ACTEE 1 Pilote

Issu d'une candidature commune PEBreizh, il a permis de financer entre 2020 et 2021 une trentaine d'audits énergétiques, un poste d'économe de flux, le développement du logiciel de suivi des consommations Kabanda et du matériel pour l'analyse thermique des bâtiments (caméra thermique et mallette de capteurs communicants mobiles). Ce matériel a vocation à être mutualisé avec les CEP du territoire d'Ille-et-Vilaine.

Typologie des sites accompagnés

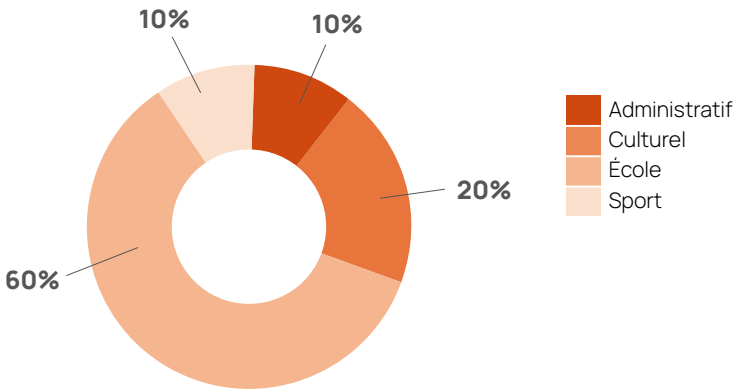

Répartition des sites par territoires

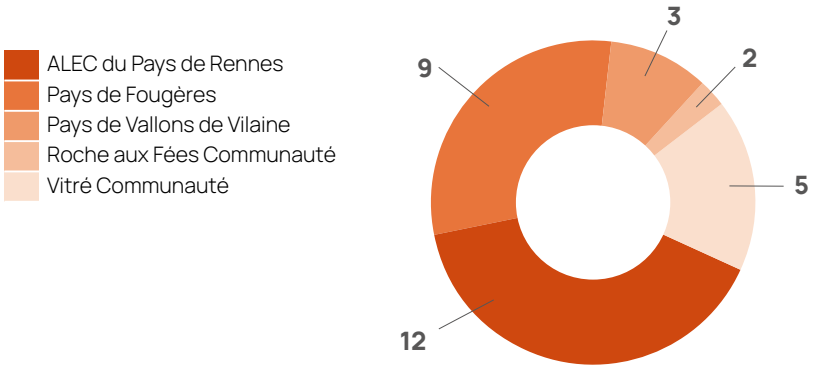

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Réalisation de fiche action pour communiquer auprès des collectivités sur les différents accompagnements techniques proposés

Animation du programme auprès du réseau des CEP d'Ille-et-Vilaine

ACTEE 2 Séquoia

Issu d'une candidature pilotée par le SDE35 et regroupant 10 membres (ALEC, Pays, EPCI, Rennes Métropole et le SDE22), il a permis de développer les synergies entre ces acteurs en 2021 et de financer des études énergétiques (audits et schémas directeurs), des capteurs communicants, des accompagnements de travaux et des contrôles de performance post-travaux.
Il a également permis au SDE35 de lancer une importante étude de faisabilité pour la création d'un service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
Le but : pérenniser, développer et massifier les actions initiées grâce à ACTEE.

ACTEE 2 Merisier

En 2021, le SDE35 s'est rattaché à la candidature portée par le SDE22 pour obtenir des fonds pour financer des audits énergétiques et des capteurs communicants pour les établissements scolaires.
Ce programme se déroulera de 2022 jusqu'à mi-2023. Les deux syndicats envisagent de recruter un ingénieur financier mutualisé pour apporter une compétence complémentaire à celles présentes via les économes de flux.

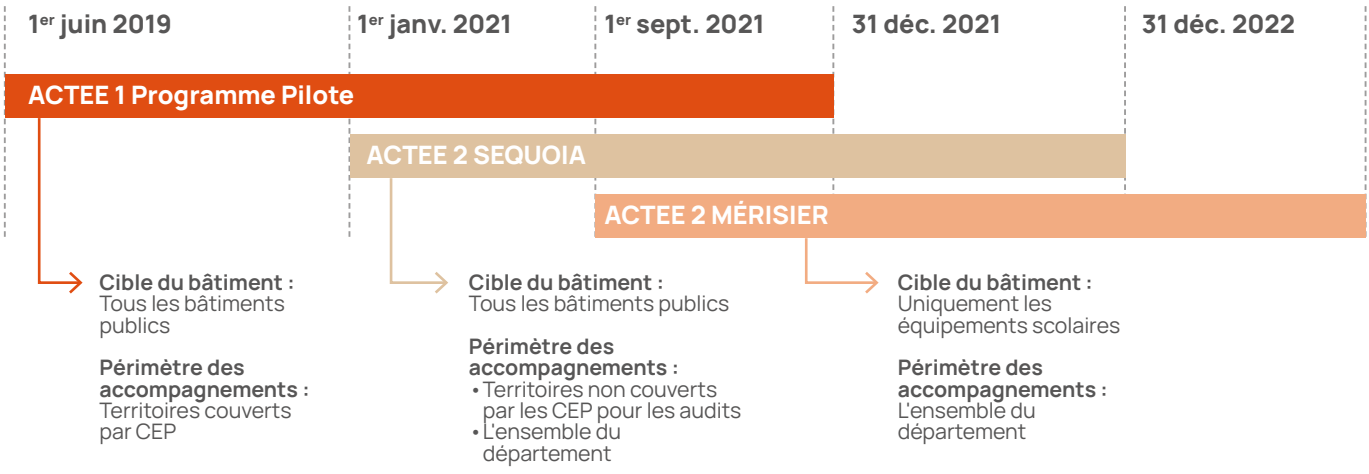

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Perspectives 2022 :
Vers un service d'aide à la rénovation des bâtiments publics

L'étude de faisabilité pour la constitution d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique a démontré, via des retours d'expérience nationaux et l'analyse des attentes des acteurs du territoires, la pertinence pour le SDE35 de mettre en œuvre un cocktail d'actions de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments des collectivités. **L'objectif est de finaliser un projet de service opérationnel avant la fin d'année 2022.**

Interview de **Béatrice LEFRANCOIS**, Directrice Générale des Services, à Domagné

#1 De quel type d'accompagnement a bénéficié votre commune ?

Lors de l'audit énergétique du groupe scolaire, le conseiller en énergie partagé de Vitré Communauté nous a accompagné pour la rédaction du cahier des charges de consultation des entreprises, pour la présentation des pré-rapport et rapport d'audit, et pour la demande de subvention DSIL.

#2 Que pensez-vous de l'accompagnement proposé par le SDE35 ?

L'audit nous permet d'avoir une meilleure perception des travaux à réaliser, de leur priorité et de l'engagement financier qu'il faudra dégager.

#3 Comment envisagez-vous la suite ?

Pour la phase concrétisation des travaux de rénovation, la commune fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. En effet, le montant des travaux et le contexte spécifique de réalisation de travaux dans des bâtiments scolaires nécessitent une expertise que les petites communes ne possèdent pas.

Interview de Christophe **DELAHAYE,** Directeur Général des Services et **Anne BRICE**, Conseillère déléguée aux économies d'énergie à Pacé

#1 De quel accompagnement a bénéficié votre commune ?

Sur la commune de Pacé, nous bénéficions d'un accompagnement avec l'ALEC du Pays de Rennes par le biais de leur CEP qui assure un premier niveau de suivi de tous nos bâtiments communaux et nous fait régulièrement des préconisations de travaux. Grâce à ses bilans, la commune avait envie de réaliser un diagnostic énergétique de l'école Guy Gérard pour aller vers une réhabilitation et repenser totalement l'école. Ce bâtiment est en effet le plus consommateur en gaz du patrimoine communal avec une chaufferie en fin de vie. La subvention accordée par le SDE35 nous a permis de financer plus de 30 % du diagnostic énergétique, soit 2 500 € sur un total de 6 225 €. Le diagnostic a pris en compte d'autres projets et notamment la mise en place d'un réseau de chaleur près de l'école mais qui englobe aussi la Mairie et d'autres bâtiments communaux à proximité. Nous sommes désormais en train de réaliser les études de faisabilité. Nous avons bénéficié d'une deuxième subvention du SDE35 pour l'AMO de 5 805 € sur un budget total de 19 350 €.

#2 Que pensez-vous de l'accompagnement proposé par le SDE35 ?

Il est dommage de réduire l'accompagnement du SDE35 à une simple attribution de subventions via ACTEE mais pour autant, c'est un élément fort qui permet de déclencher l'action. C'est souvent la pertinence économique qui motive et qui va décider les élus pour se lancer dans une opération de rénovation énergétique d'un bâtiment. Plus qu'un coup de pouce financier, cela permet d'être ambitieux. Si ce régime d'aide du SDE35 n'existait pas, on aurait remplacé la chaufferie sans se poser plus de questions, cela a permis d'aller plus loin dans le diagnostic.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 2

Améliorer l'efficacité énergétique

Améliorer la qualité de l'énergie distribuée, accélérer le renouvellement des ouvrages... Des travaux sont engagés chaque année par le SDE35 sur le réseau de distribution de l'électricité, notamment en milieu rural. Soutenir les mobilités alternatives au carburant fossile avec de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, des stations Biogaz et des projets sur l'hydrogène... Autre levier actionné par le syndicat pour agir sur l'efficacité énergétique.

Les chiffres :

20 M€ investis sur le réseau électrique

2 premières stations BioGNV mises en services dans le 35

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

4000
charges réalisées par mois sur le réseau Béa/Ouest charge

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Améliorer les performances du réseau électrique

Le SDE35 a maintenu une politique volontariste d'amélioration de la performance et du développement du réseau électrique en Ille-et-Vilaine malgré un contexte rendu difficile par la hausse du coût des matières premières et une augmentation très importante des délais de fourniture des postes de transformation HTA/BT.

Les travaux engagés sur le réseau concédé

Effacement

Quoi ?

Opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser sur la façade des bâtiments, en zone agglomérée

Quand ?

À la demande des communes concernées

Renforcement

Quoi ?

Opération modifiant les ouvrages existants lors d'un accroissement de la demande en électricité, ou pour améliorer la qualité de services

Quand ?

À la suite de plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'autres travaux

Extension

Quoi ?

Opération demandée par un nouveau consommateur final nécessitant une nouvelle infrastructure. On intègre l'extension et le branchement comme des opérations de raccordement.

Quand ?

Selon les demandes émanant de tiers

Sécurisation

Quoi ?

Opération pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau

Quand ?

Opération décidée par le SDE35 en coordination avec Enedis

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Une politique volontariste d'amélioration de la performance et du développement du réseau électrique

Chiffres clés 2021 des travaux sur le réseau concédé

Investissement sur le réseau électrique

En 2021, dans un contexte difficile de hausse du coût de certaines matières premières, le SDE35 a investi plus de 20 millions d'€ sur le réseau électrique :

- **Effacements de réseaux : 4,7 M€**
- **Extensions (collectives et individuelles) : 6 M€**
- **Renforcements : 5,8 M€**
- **Sécurisations : 3,6 M€**

Travaux finalisés sur le réseau électrique en 2021

68 postes de transformation HTA/BT installés

16 km de réseaux HTA construits

140 km de réseaux basse tension réalisés

69 km de réseaux nus déposés

Hausse du coût des matières premières

L'année 2021 a été marquée par une hausse significative du coût de nombreuses matières premières, notamment le gaz et le pétrole, ayant un impact fort sur les marges des entreprises de notre marché de travaux. Afin d'atténuer les effets de ces aléas économiques, le SDE35 a décidé pour l'année 2022, de contractualiser trimestriellement avec chaque entreprise le versement d'une somme forfaitaire de compensation.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Tensions sur le marché des postes de transformation HTA/BT

Hausse des prix

On assiste depuis plusieurs mois à une augmentation substantielle des prix de fourniture des postes HTA/BT due à la nouvelle version de la norme ÉcoDesign applicable depuis juillet 2021. Cette norme va permettre de réduire les pertes des transformateurs... mais elle a conduit les fabricants à augmenter la qualité des tôles magnétiques et la section des conducteurs dans les enroulements.
La conséquence : une augmentation du poids, et des prix des transformateurs. Pour accompagner cette augmentation, le SDE35 a décidé fin 2021, de passer un avenant au marché de travaux 2019-2022 afin de créer des prix complémentaires au bordereau des prix.

Hausse des délais de livraison

La crise sanitaire a entraîné une désorganisation mondiale des chaines d'approvisionnement, conduisant à de multiples pénuries chez les fournisseurs. C'est le cas pour la fourniture des tôles magnétiques, provenant pour près de 90 % de Chine, et qui constituent un élément essentiel des transformateurs. Plusieurs autres facteurs sont venus amplifier le phénomène :

- Une forte augmentation de la demande en transformateurs pour accompagner le déploiement à l'échelle internationale des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- L'arrêt d'une partie des lignes de production pour s'adapter à la nouvelle norme ÉcoDesign.
- Le faible nombre actuel de fabricants de transformateurs.

Les délais de livraison sont ainsi passés de 2 mois à plus de 8 mois, impactant fortement la durée de raccordement des opérations nécessitant la pose d'un nouveau poste de transformation.
Le SDE35 œuvre pour réduire l'impact de ces nouveaux délais sur les opérations d'aménagement en anticipant au maximum les commandes de postes de transformation HTA/BT.

Mise en place d'un marché de fourniture

La pénurie de certaines matières premières et les tensions en cours sur la fourniture des transformateurs HTA/BT font réfléchir le syndicat à l'opportunité de mettre en place un marché de fourniture de poste HTA/BT.
En 2021, une étude d'impact sur la mise en place d'un tel marché sur nos process a été réalisée ainsi qu'une enquête menée auprès des principaux fournisseurs et un benchmark auprès d'autres syndicats du Grand Ouest. Ces trois actions ont confirmé les bénéfices de cet achat en interne. L'année 2022 verra la rédaction des pièces marchés pour une application au 1er janvier 2023.

Réduire l'impact de ces nouveaux délais sur les opérations d'aménagement

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Nouvelle participation aux coûts d'extension de réseau

Un travail d'optimisation de la grille tarifaire des raccordements sur les communes rurales a été mené en 2021 avec les élus membres de la commission Smartgrids et Travaux. Une étude a permis de souligner l'impact limité du linéaire de câbles posés et des puissances de raccordement sur la participation demandée aux tiers. En effet, le raccordement peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau afin de garantir une qualité d'alimentation conforme à la réglementation en vigueur, toutefois, ces travaux sont entièrement pris en charge par le SDE35.
Au vu de cette étude, les élus du SDE35 ont approuvé la mise en place d'un forfait unique de 3 100 € TTC par extension.
Cette nouvelle disposition permet de mettre en œuvre une péréquation locale pour le raccordement de tous les usagers situés sur des communes rurales, et limitera les délais de raccordement et les risques de contestation associée aux mesures des linéaires de câbles à poser.
La nouvelle grille tarifaire a été validée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
La mise en place de ce forfait unique par extension de réseau sera effective au 20 janvier 2022.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) effacements de réseaux : accompagner les communes pour planifier l'aménagement de leurs territoires

Chaque année, le syndicat réalise en moyenne 80 opérations d'effacement pour 190 Avant-Projets Sommaires (APS) réalisés à la demande des communes.
42 % des APS n'aboutissent pas mais mobilisent les équipes du SDE35. Face à ce constat, le SDE35 a travaillé en 2021 pour proposer une nouvelle méthode d'organisation avec la mise en place d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).
Cet outil de programmation répond à une logique de pilotage : programmer pour planifier les travaux, dans le temps et par phase.
La commune se positionne sur une estimation financière des coûts et aides disponibles par le SDE35, au regard de sa capacité financière et de ses choix d'investissement.
Chaque année, le SDE35 sollicitera les communes entre mai et juillet afin de mettre à jour le PPI de l'année n+2. Ce programme de l'année n+2 est alors arbitré et validé par les élus du Syndicat chaque fin d'année.
La démarche a été lancée en mai 2021 auprès des communes du département qui ont été sollicitées pour recueillir leurs projets d'effacements de réseaux sur la période 2023-2028. Des réunions de présentation de la démarche ont eu lieu lors de réunions de bureaux communautaires, conférences des Maires ainsi que lors des Rencontres de l'énergie.

Un outil de simulation financière en ligne permet aux communes d'évaluer le coût de leurs travaux d'effacement et de rénovation en prenant en compte les aides accordées par le syndicat.
Cet outil est accessible sur l'extranet des communes.

Perspectives 2022

L'année 2022 sera marquée par le renouvellement du marché de travaux sur le réseau électrique et la mise en place d'un nouveau marché de fourniture de poste de transformation afin d'optimiser la politique d'achat du SDE35 et essayer de mieux maîtriser les délais de fourniture des postes.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Interview de Thierry RESTIF, Vice-président du SDE35 en charge des travaux

#1 Quel est l'intérêt de la démarche PPI ?

Les intérêts sont nombreux aussi bien pour les communes que pour le syndicat. Pour les communes, cela permet de prévoir les investissements en ayant une meilleure vision des travaux d'effacement à réaliser et de les planifier dans le temps en fonction des enveloppes budgétaires disponibles. Un premier chiffrage simple et rapide est réalisé grâce à l'outil de simulation en ligne développé par les services du SDE35 qui donne une idée assez précise des aides auxquelles peut prétendre la commune. Du côté du SDE35, cette programmation permet de gagner en efficacité : en effet, avant la PPI, chaque année près de 60 % des avant-projets sommaires réalisés par les services tombaient à l'eau. Quelle perte de temps ! Désormais, en quelques clics, la commune peut réaliser elle-même son pré-chiffrage estimatif des coûts de travaux d'effacement.

#2 Quel a été le rôle de la commission smartgrids & travaux pour lancer la PPI ?

La volonté de lancer une PPI avait déjà été exprimée au précédent mandat mais l'exécution du projet a commencé dès le début de ce mandat. Un travail de conception a été réalisé en commission : qu'est-ce qu'on met dans la PPI ? Il fallait définir une méthodologie et ensuite communiquer sur cette démarche auprès des communes adhérentes au SDE35. Des réunions ont été organisées pour expliquer la démarche et son intérêt. Enfin, la commission réfléchit à des critères de priorisation et d'arbitrage. Pour l'instant, ces critères n'ont pas été appliqués mais si les investissements du SDE35 devaient se réduire, des critères pourraient être retenus tels que l'équité territoriale, la priorité aux opérations de sécurisation de fils nus ou bien encore la priorité aux projets des communes mettant en place un aménagement global (voirie, réseaux d'assainissement et effacement).

Focus Travaux : Commune de Bain-de-Bretagne

Avant

Après

Données patrimoniales générales
Nombre d'habitants : 7 300

Données techniques

Périmètre : Place de la Victoire au croisement Rue du Docteur Haicault et du Boulevard Jules Jouin.

Travaux réalisés : Effacement de réseaux sur un périmètre restreint pour accompagner la commune de Bain-de-Bretagne dans le réaménagement d'une place en plein centre, en conservant un poste de transformation "cabine haute" dans l'aménagement.
Linéaire de réseau aérien déposé : 107 ml
Linéaire de réseau souterrain construit : 151 ml
Nombre de branchements repris : 2
Nombre de candélabres posés (LED) : 2

Montant financier
Montant global : 33 850 €
Subvention SDE35 (hors Télécom) : 10 701 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Promouvoir et développer la mobilité électrique

En 2021, la part de marché des véhicules électriques (véhicules 100 % électriques et véhicules hybrides rechargeables) est passée de 12 à 20 % en France, soit 793 000 véhicules électrifiés sur un parc total de 38,3 millions de véhicules particuliers.

Cette augmentation s'est accompagnée de l'implantation de nouveaux points de charge sur le territoire.
En Ille-et-Vilaine, le SDE35 a déployé depuis 5 ans, un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques : Le réseau « Béa/Ouest Charge ». Il offre 230 points de charges répartis sur 115 bornes de recharge publiques disponibles aux utilisateurs 7j/7 et 24h/24.

Un offre privée de 240 points de charges (grande surface, stations essences, parking en ouvrage...) vient compléter ce réseau. 2021 a été une année record pour la mobilité électrique en Ille-et-Vilaine et le premier semestre 2022 confirme cette tendance à la hausse. Le réseau d'infrastructures de recharge (IRVE) « Béa/ Ouest Charge » a doublé son nombre d'abonnés et son nombre de recharges en un an, avec un taux de charges réussies supérieur à la moyenne nationale.

L'utilisation du réseau BEA – Ouest Charge

2021
1438 abonnés
2020
990 abonnés
↗ +45%

2021
4000 charges/mois
2020
2000 charges/mois
↗ +50%

25 charges/borne en moyenne

Nombre de charges par mois (2021)

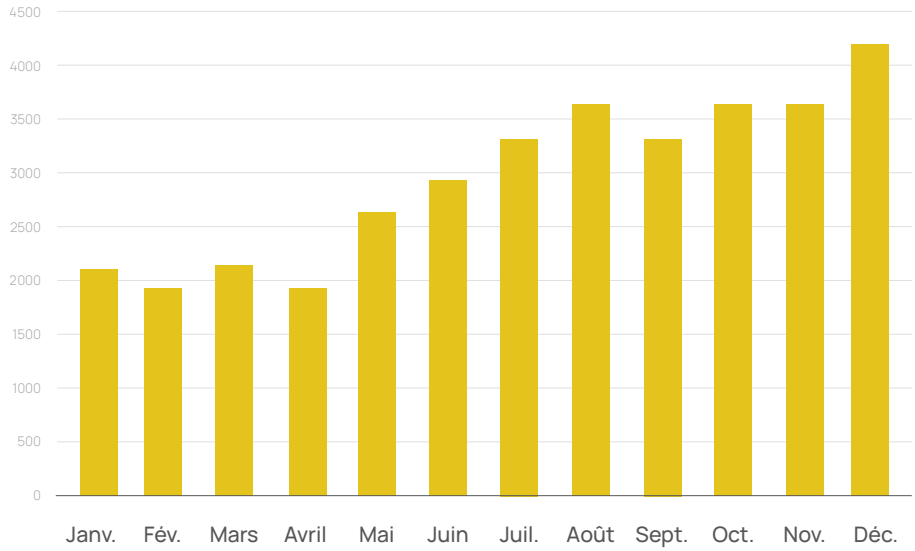

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Répartition des charges par type d'usagers

50% des charges effectuées sur le réseau l'est par un usager abonné du service.
Le réseau Béa-Ouestcharge est ouvert à l'ensemble des opérateurs de mobilité. Plus de 55 contrats d'interopérabilité sont actuellement en cours.

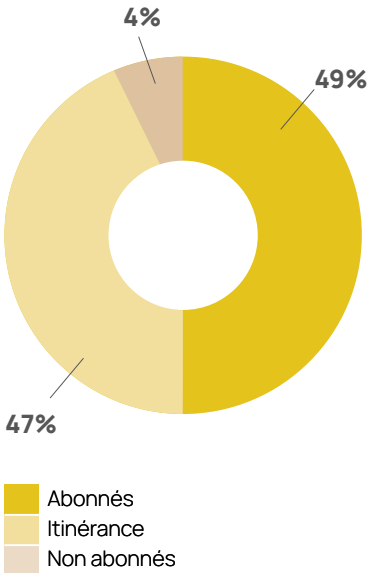

Taux de points de charges disponibles 99% du temps par région

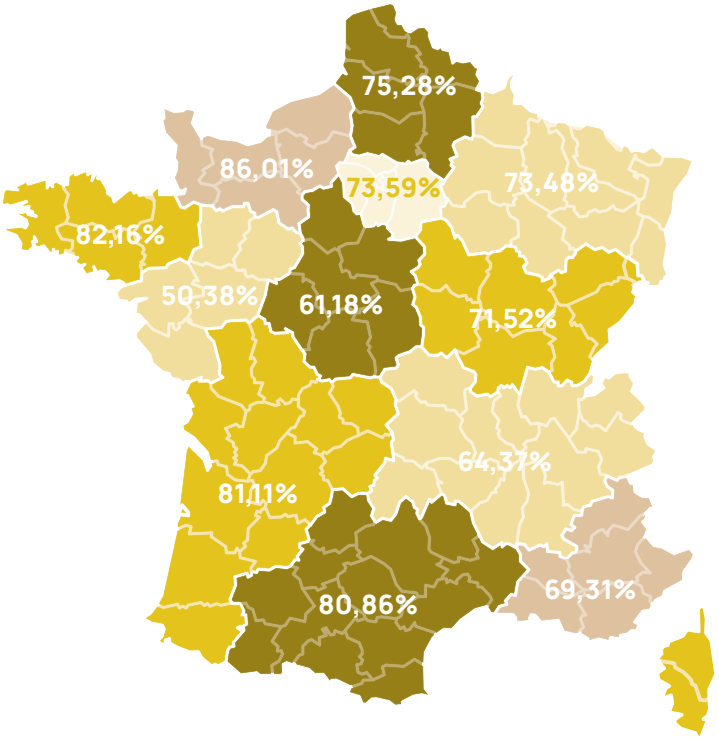

Taux de points de charges indisponibles pendant plus de 7 jours consécutifs par région

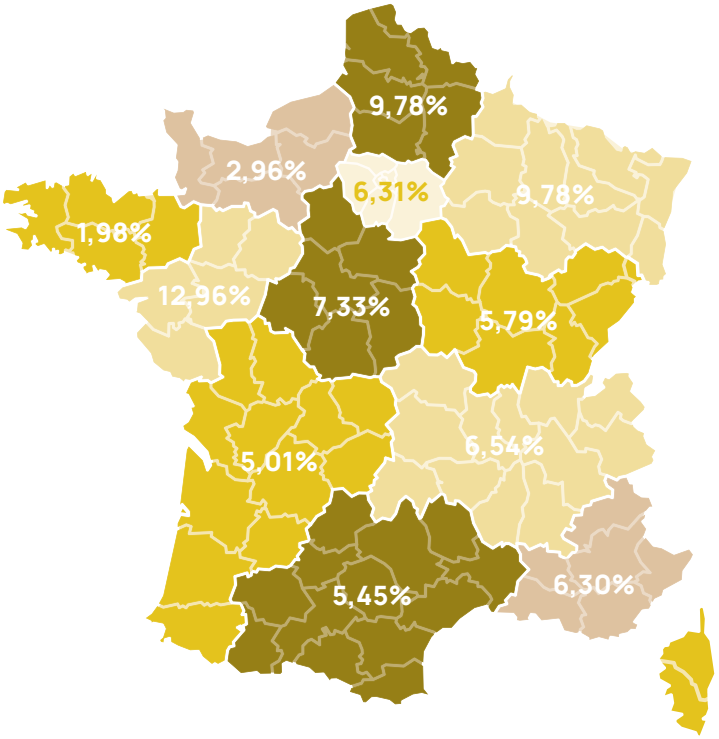

Une répartition des charges qui reste inégale sur le département

Les 10 bornes les plus utilisées réalisent plus de 60 recharges par mois, un tiers du parc réalise au moins une charge par jour, mais un quart du parc réalise moins de 10 charges par mois.
Cette différence de performance reflète la volonté du SDE35 de doter l'ensemble du territoire de points de charge, rural comme urbain, afin de garantir aux usagers une égalité d'accès à ce service en tout point du territoire départemental.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Interview de Damien COURBE, Chef du groupe mobilité, Département Mobilité et Infrastructure au CEREMA

#1 En quoi la démarche est innovante par rapport à d'autres territoires ?

Le SDE35 a souhaité attaquer cette mission de réalisation du SDIRVE avec sérieux en intégrant tous les aspects : la prospective pour définir la volumétrie du nombre de bornes à déployer, la typologie et la distribution spatiale mais aussi les aspects de gouvernance. Le SDE35 a ainsi pris le soin d'utiliser le travail préalable pour alimenter les échanges avec les collectivités territoriales et les opérateurs privés, se positionnant en facilitateur et en chef d'orchestre à l'écoute des différents points de vue. L'objectif est particulièrement ambitieux et l'Ille-et-Vilaine est aujourd'hui en capacité d'attaquer le défi de la transition du parc automobile.
Cela permet à chacun d'agir dans un cadre commun donnant de la visibilité tout en maintenant la souplesse nécessaire à la libération des énergies.
L'Ille-et-Vilaine sera l'un des premiers territoires à déposer officiellement son SDIRVE et ce travail, mené avec le Cerema, inspire fortement les autres territoires et fait aujourd'hui référence dans un monde avec peu de repères.

#2 En quoi notre vision est-elle différente ?

La vision portée par le SDE35 est particulièrement partenariale. Elle cherche à s'appuyer sur les forces vives du territoire qu'elles soient privées ou publiques incitant toutes les énergies s'activant autour de ce grand défi. Ainsi, le SDE35 a su construire des rapports de confiance avec les différents opérateurs en gardant en ligne de mire l'intérêt général.
Cet exercice est particulièrement délicat : entre respect du secret industriel et commercial des différents acteurs, maintien de l'intérêt de l'usager et du réseau de distribution, positionnement en exploitant de borne, l'ambition du programme de déploiement des prochaines années, la préservation des finances publiques et les attentes des différents territoires. Nous avons, je crois, réussi la première phase de cette quadrature du cercle et il est assez excitant de voir maintenant son déploiement opérationnel se mettre en place !

Focus sur... Les bornes ultra-rapides

Une nouvelle offre de recharge ultra-rapide est proposée aux usagers du service Béa-Ouestcharge depuis septembre 2022. Cette nouvelle offre vise à répondre aux usagers « en transit » qui doivent réaliser un arrêt de courte durée avant de reprendre leurs trajets.
Le projet est localisé sur le pôle multimodal de Saint-Jacques Gaité, futur Terminus de la ligne B du métro de Rennes, sur l'aire de « Dépose-minute ».

Caractéristiques du projet :
Station disposant de quatre emplacements de recharge simultanée :
- quatre points de charge CCS COMBO pouvant proposer jusqu'à 180 kW
- un point de charge T2 pouvant proposer jusqu'à 22 kW
- tarification au KWh (0,55€ TTC/kWh) et au temps après la 1ère heure (+1 € toutes les cinq minutes, après la 1ère heure).

Dates de mise en service prévisionnelle :
Septembre 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Développer et soutenir la mobilité gaz

À fin février 2021, 26 000 véhicules roulaient au GNV en France.
C'est sur le marché des poids-lourds que la dynamique est la plus forte. Les ventes de poids-lourds au gaz dédiés au transport de marchandise décollent, tirées par la construction de nouvelles stations publiques et la pression des métropoles sur la qualité de l'air. Le marché des bus est le principal secteur concerné : devenu la première alternative au diesel, le gaz naturel a représenté près de la moitié des immatriculations de bus dans l'Hexagone au cours de l'année 2021.

BMGNV, un réseau qui s'étoffe

Les stations du réseau Bretagne Mobilité GNW

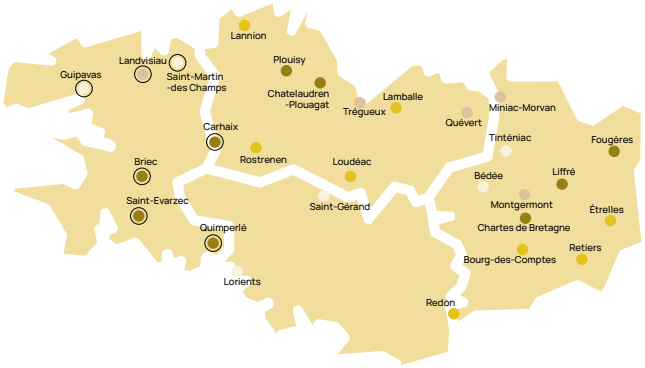

- Stations qui ouvriront en 2023
- Stations qui ouvriront en 2022
- Stations labellisées Produit en Bretagne*
- Stations ouvertes
- Stations en phase d'étude

**Le bioGNV délivré est certifié Produit en Bretagne*

Pour accompagner la filière GNV, un projet régional Bretagne Mobilité GNV (BMGNV) a été initié par les 4 syndicats d'énergie bretons et vise au déploiement de 18 stations d'avitaillement et à la conversion de 180 poids-lourds au gaz naturel. En 2021, les 2 premières stations portées par Bretagne Mobilité GNV35 ont été mises en service (Tinténiac et Bédée).

Perspectives 2022

Un plan de déploiement complémentaire
Pour répondre aux évolutions des véhicules électriques, une nouvelle offre de charge dite "accélérée" en courant continu (24 DC) bientôt disponible pour les usagers du réseau. Soit, un parc de 250 points de charge (123 bornes).

Une forte vigilance sur la maintenance des bornes
95 % du parc Bea-OuestCharge a un taux de disponibilité satisfaisant (au-delà de 90 %) mais la vigilance sur la maintenance doit se poursuivre pour répondre aux attentes des usagers. Deux bornes ont un taux inférieur à 50 % du fait de difficultés de maintenance (difficulté de diagnostic et pénurie de pièces de remplacement) et le SDE35 veillera à leur bon fonctionnement.

Une structuration autour d'une marque commune "Ouestcharge"
Le réseau OuestCharge réunit actuellement 7 syndicats d'énergie (Côtes d'Armor, Finistère, Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Ille-et-Vilaine).
Cette alliance territoriale dispose d'une marque commune et de principes de fonctionnement communs pour plus de visibilité et de facilité d'accès aux usagers.

Élaboration d'un SDIRVE - Schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables
Document de programmation créé par la loi LOM du 26 décembre 2019, le SDE35 a eu mandat des 18 EPCI du département pour mener le projet. Il s'est entouré du CEREMA et d'Enedis. Il s'agit de déterminer la feuille de route prospective du besoin en offres de recharge en Ille-et-Vilaine, par commune et par type d'installation, tout en minimisant les impacts négatifs sur le réseau public de distribution d'électricité. Le SDIRVE fixe un besoin de 1 700 points de charge supplémentaires (850 bornes) d'ici 2025. Seule une alliance des forces acteurs publics et privés de la mobilité électrique permettra de l'atteindre… Affaire à suivre.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les engagements du SDE35

Le SDE35 agit concrètement pour soutenir la filière du gaz vert de sa production avec 4 projets de méthanisation accompagnés par Énerg'iV jusqu'à ses usages avec les stations d'avitaillement au Biogaz. Le lien avec la méthanisation permet de créer un écosystème de production et d'utilisation d'un carburant vert produit localement. Sa présence en amont et en aval de la chaine de valeur lui permet d'envisager à terme une distribution en circuit-court du biogaz local. Les infrastructures le permettent mais il reste à lever des freins administratifs et économiques.

Perspectives 2022

En 2022, les travaux de 3 autres stations démarreront : Miniac-Morvan et les stations de Montgermont et Chartres-de-Bretagne mutualisées avec le service transport de Rennes Métropole. Les études de faisabilité en cours seront poursuivies sur les secteurs de Fougères et Redon, et une nouvelle sera lancée avec Saint-Malo Agglomération.

Interview de Gilles DURAND , Secrétaire Général de l'AFGNV*

#1 Comment se développe la filière gaz pour les véhicules lourds en France depuis 10 ans ?

Le GNV se développe de façon régulière et importante depuis plusieurs années et représente aujourd'hui le carburant alternatif au diesel le plus mature pour le transport routier lourd. On compte aujourd'hui un parc de 15 000 véhicules lourds roulant au GNV et BioGNV en France. Ce parc a plus que triplé au cours des 5 dernières années. La filière GNV s'appuie sur une multitude d'acteurs : industriels, énergéticiens, acteurs de la Grande Distribution mais aussi collectivités locales, dont les syndicats d'énergie. Ces derniers jouent un rôle important dans le développement de la filière : ils investissent dans des stations d'avitaillement proches de sites de méthanisation pour développer le BioGNV, un carburant décarboné d'avenir dans le contexte de crise énergétique mondiale. Cette dynamique territoriale est aussi essentielle que le nombre des véhicules roulant au GNV car elle conforte la promotion de ce carburant. Globalement le taux de croissance annuel moyen des véhicules GNV en circulation est de 26% depuis 2016 avec un prix du gaz très favorable au développement de la filière. Depuis 2021, tout le modèle économique est remis en cause avec la crise énergétique que nous traversons.

#2 Avec le prix actuel du gaz, un coup d'arrêt brutal est-il porté à la filière GNV ?

Le GNV subit l'envolée récente des prix de marché de gros au PEG : entre janvier 2021 et janvier 2022, le prix HT à la pompe a augmenté de 1,2€/kg. Les modèles économiques des transporteurs ne sont plus compatibles avec de tels prix, ce qui conduit à un coup d'arrêt à l'achat de véhicules GNV-bioGNV et à leur utilisation au bénéfice du gazole.
Des menaces sérieuses pèsent sur la filière GNV. Pour autant, cette crise énergétique nous amène à accélérer la transition vers le BioGNV, un gaz renouvelable dont la chaîne de production locale ne dépend pas des aléas des cours mondiaux du gaz fossile. Il est urgent de faire évoluer le modèle économique de l'usage carburant du biométhane. Actuellement, le taux moyen d'incorporation du biométhane dans le GNV est de 20%. Mais selon les projections de l'AFGNV, dès 2025 il pourrait dépasser 50% et atteindre 100% en 2033. A cette échéance, en France, 20% des véhicules lourds pourraient rouler avec 100% de BioGNV.
L'enjeu est de taille car les filières électrique et hydrogène n'étant pas matures, c'est sur la filière BioGNV que tout repose pour décarboner la mobilité routière lourde d'ici 2030 qui conduit à un coup d'arrêt à l'achat de véhicules GNV-bioGNV et à leur utilisation au bénéfice du gazole.

*Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Développer et soutenir la mobilité hydrogène

L'hydrogène : un carburant d'avenir

S'il est aujourd'hui majoritairement produit à partir de gaz naturel et employé comme composant chimique dans des procédés industriels, l'hydrogène présente un intérêt pour ses qualités de vecteur énergétique. En effet, lorsqu'il est produit à partir de ressources renouvelables, il permet de fournir de l'électricité pauvre en CO_2, notamment pour la mobilité à partir de piles à combustibles hydrogène alimentant un moteur électrique.
Les atouts de l'hydrogène :

- La recharge en hydrogène pour la mobilité est rapide
- La mobilité hydrogène est une mobilité électrique
- La mobilité hydrogène est zéro émission s'il s'agit d'hydrogène vert

Le SDE35 accompagne quatre initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement véhicules à court ou moyen termes et train hydrogène sur la ligne Rennes – Châteaubriant à moyen ou long terme
- Le projet Mhoove sur Redon Agglomération avec un consortium d'entreprises du secteur
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais
- Un projet de station multi-énergie (électrique, BioGNV, hydrogène) à Saint-Malo

2021 : Création de la Société MHOOVE !

L'année 2021 a permis de créer la société de projet MHOOVE détenue à 40 % par Redon Agglomération et à 20 % par chacune des 3 SEM des départements limitrophes : 56 énergies, Énerg'iV et SYDELA Énergie 44. Elle a pour objet la production et la distribution d'hydrogène vert et de biogaz. Fin d'année 2021, les études de faisabilité ont été commandées auprès du bureau d'études EPI. Les résultats permettront d'orienter et de planifier les prochaines étapes du projet.

Focus sur... Le projet Eau du bassin Rennais

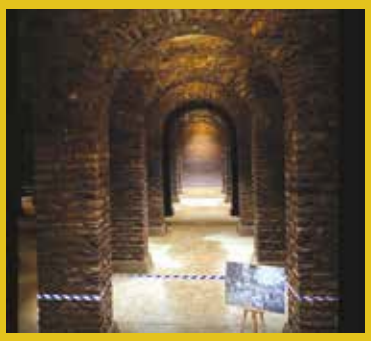

- **Lieu :** Avenue du Gallet à Rennes
- **Partenaires :** la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la SPL Eau du Bassin Rennais, ainsi que le bureau d'études IMING en charge de la faisabilité
- **Budget estimé** : À définir à l'issue de la faisabilité
- **Caractéristiques du projet :** production et distribution d'hydrogène vert produit par électrolyse à partir d'électricité verte produite directement sur site (photovoltaïque et hydro-électricité). Les usages restent à définir afin d'atteindre un objectif de 15€/kg d'hydrogène vert distribué à la pompe dans une plage estimée de 10 à 30 kg d'hydrogène/jour.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Déployer les NTIC* sur le réseau électrique (Smart grids réseaux)

*Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Animation d'un atelier lors des Assises européennes de la Transition Énergétique

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Électriques Intelligents », aussi dénommés « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont les boucles d'autoconsommation collectives de Langouët et Melesse.

Début d'année 2021, le syndicat a coanimé un atelier avec Amorce et Roseau Technologies sur l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique aux Assises Européennes de la Transition Énergétique (AETE). L'atelier en distanciel développait les actions des syndicats d'énergie pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique, via une modélisation des réseaux. La modélisation permet de simuler l'intégration de nouveaux consommateurs ou producteurs sur les réseaux BT et HTA en appréhendant les contraintes sur le réseau.

Recentrage sur le contrôle d'opérations ponctuelles de raccordement

En 2022, le syndicat a choisi de ne pas renouveler la modélisation complète de son réseau pour se concentrer sur le contrôle d'opérations ponctuelles de raccordement. Un travail avec le PEBreizh et Enedis devrait permettre de valoriser les données collectées des compteurs Linky pour identifier les chutes de tension sur le réseau. Ce groupe de travail vérifiera les investigations préalables du gestionnaire pour résorber la contrainte avant de réaliser des travaux de renforcement. La contrainte de chute de tension étant définie par le "décret qualité" imposant au gestionnaire de maintenir un niveau de tension de +10/-10% de la tension nominale dans un schéma normal d'exploitation. Le groupe de travail veillera également au respect de l'utilisation des données collectées.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 3

Développer les énergies renouvelables

3 ans seulement après sa création, Énerg'iV est devenu l'outil public de référence en Ille-et-Vilaine, pour aider les communes et les EPCI à relever les défis de la transition énergétique et de l'urgence climatique. Son moteur ? Massifier les énergies renouvelables en y associant les citoyens !

Les chiffres :

8,5
Gwh produits

100
centrales photovoltaïques en développement

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

24
sociétés de projet

6
collectifs citoyens accompagnés

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Assurer le développement d'Énerg'iV

Qui et où investit Énerg'iV ?

Énerg'iV a été fondée par trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole.

Ils ont souhaité ensemble :

- disposer d'un outil commun dédié à la production d'énergie renouvelable ;
- s'associer avec la Banque des Territoires et des partenaires bancaires que sont la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel Arkea.

Les actionnaires d'Énerg'iV

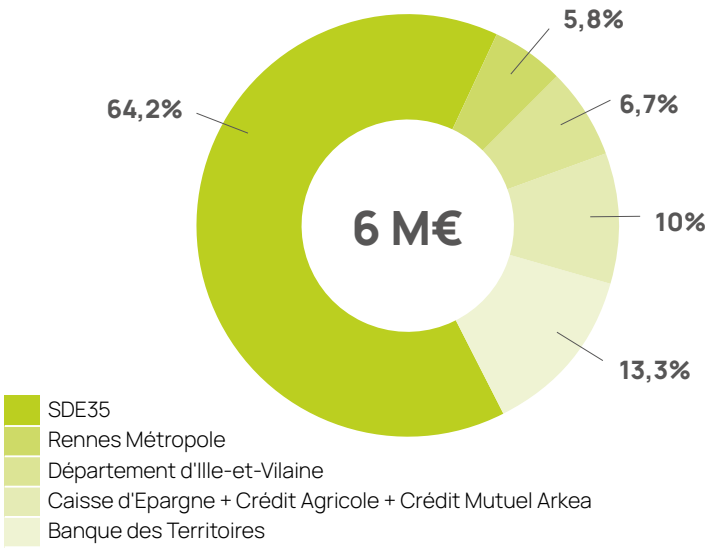

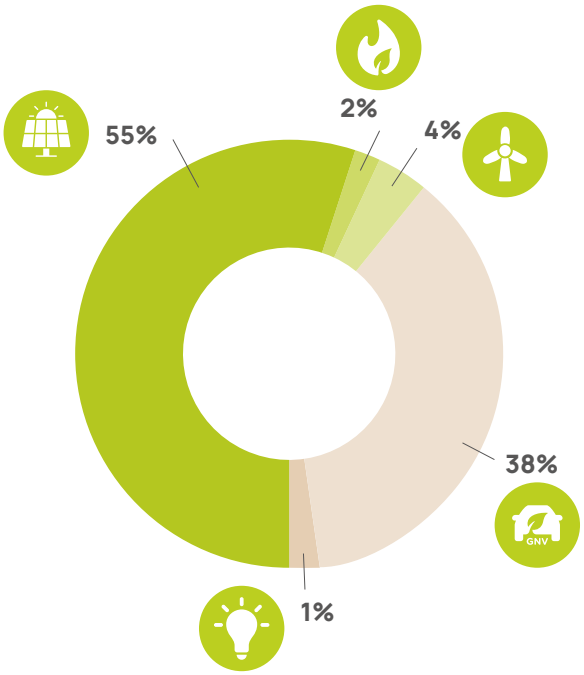

Part de chaque énergie dans l'engagement financier de la SEML Énerg'iV dans des filiales

Énergie	Engagement financier SEML Énerg'iV (en K€)
Photovoltaïque	1 065
Biogaz	35
Éolien	83
GNV	750
Multi énergies - citoyen	25
Total	**1 959**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Énergie solaire : les premiers kWh produits !

8 520 MWh
Total de l'énergie solaire produite en 2021

Énerg'iV dispose à fin 2021 d'un portefeuille de projets solaires en développement d'environ 50 MWc organisé en 4 activités : « Photovoltaïque toiture » / « Photovoltaïque ombrière » / « Projet multi-mégawatt » / « Projets expérimentaux ».

Bilan de production 2021

Langouët
PV Tracker ACC
Puissance : 13,56 kWc
Mise en service : Août 2020
20,25 MWh

Bréal-sous-Montfort
Salle de sports
PV Toitures
Puissance : 100 kWc
Mise en service : Avril 2021
80,18 MWh

Fougères
Pôle social
PV Toitures
Puissance : 100 kWc
Mise en service : Septembre 2021
23,48 MWh

Gévezé
Salle de sports
PV Toitures
Puissance : 100 kWc
Mise en service : Septembre 2021
22,51 MWh

Noyal-sur-Vilaine
Salle de sports
PV Toitures
Puissance : 100 kWc
Mise en service : Septembre 2021
17,56 MWh

St-Aubin du Cormier
Atelier relais
PV Toitures
Puissance : 80 kWc
Mise en service : Septembre 2021
13,47 MWh

Saint-Aubin du Cormier
ACI
PV Ombrières
Puissance : 100 kWc
Mise en service : Septembre 2021
9,81 MWh

Guignen
ISDND
PV Sol
Puissance : 4800 kWc
Mise en service : Avril 2021
4021 MWh

Pont-Péan
Marc SA
PV Sol
Puissance : 15000 kWc
Mise en service : Septembre 2021
4313 MWh

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Perspectives 2022

Énerg'iV continuera en 2022 sa politique de prises de participation dans des projets de centrales solaires au sol en collaboration étroite avec les communes concernées. Énerg'iV poursuivra les mises en services d'installation et organisera les activités de maintenance et d'exploitation associées.

Développer une méthodologie d'accompagnement spécifique qui repose sur la concertation et l'implication citoyenne

Favoriser l'implication citoyenne

Énerg'iV a développé avec ses partenaires locaux, tel que Taranis, une méthodologie d'accompagnement spécifique qui repose sur la concertation et l'implication citoyenne. Les motivations d'Énerg'iV sont de favoriser l'ancrage local des projets d'énergie renouvelable afin de s'assurer de leur acceptabilité locale et de ce fait de leur pérennité. Énerg'iV a recruté un chargé de concertation dont le métier est d'organiser des réunions publiques, des conférences ou autres évènements pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique, tout en présentant le projet à construire localement.

Plusieurs campagnes de financement participatif ont été réalisées en 2021. Réunions publiques, stands au marché, permanences en Mairie... Autant d'évènements organisés afin de promouvoir le projet de production locale d'énergie verte et de sensibiliser à la transition énergétique.

Ce sont 1 000 000 € qui ont été collectés dans le cadre de la ferme solaire de Bruz Pont-Péan. 800 000 € ont notamment été collectés en 15 jours sur les seules communes de Bruz et Pont-Péan.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Interview d'Antoine GRAIZEAU, habitant de Pont-Péan et contributeur au projet

#1 Comment avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire de Pont-Péan ?

Habitant Pont-Péan depuis tout juste 2 ans, je m'intéresse au dynamisme de ma commune et j'ai découvert le projet dans le magazine municipal.

#2 Quelles sont vos motivations pour rejoindre cette initiative ?

Sensible aux questions environnementales et énergétiques, il m'a paru intéressant de participer à un projet de financement participatif ouvert aux citoyen.ne.s. Et ce n'est pas tous les jours qu'un parc photovoltaïque d'une telle ampleur voit le jour en Bretagne !

Focus sur... La méthanisation de Bourg-des-Comptes

- **Projet porté par :** Collectif agricole adossé à une CUMA (85%), Énerg'iV (10%), Énergie Partagée Investissement (5%)
- **Lieu :** Le Vaugoüet, Bourg-des-Comptes
- **Caractéristiques du projet :** Puissance : 180 m3/h
- **Énergie produite/an :** 16 400 MWh/an
- **Date de mise en service prévisionnelle :** 2023
- **En bref...**

Le projet Agri-Bioénergies est une unité de méthanisation portée par une dizaine d'agriculteurs exploitants dans un rayon de 10 km. Utilisant majoritairement leurs effluents d'élevage, cette unité produira un gaz identique au gaz de ville. Celui-ci sera directement injecté dans le réseau et alimentera l'équivalent de 1 000 foyers pendant une quinzaine d'années. Ce projet de méthanisation porte en lui les valeurs de l'économie circulaire : les effluents d'élevage sont valorisés pour produire du biogaz et du digestat qui fertilisera les parcelles des agriculteurs à l'initiative du projet.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

Un lot de fourniture d'électricité 100% renouvelable

Depuis le lancement du premier marché groupé d'électricité, en 2015, le SDE35 propose à ses membres d'opter pour une fourniture d'électricité verte à haute valeur environnementale. Ce marché spécifique impose au fournisseur de produire en propre ou d'acheter en direct de l'électricité à des producteurs d'énergies renouvelables. Il a été attribué à Enercoop pour la période 2020-2022. En 2021, Enercoop alimentait 157 sites de douze membres du groupement d'achat.

Les membres qui ont fait ce choix engagé :

- 2 EPCI : Val d'Ille-Aubigné, Liffré-Cormier Communauté ;
- 9 communes : Langouët, Pacé, Chavagne, Guipel, La Chapelle-Thouarault, Laillé, Pont-Péan, le Rheu, Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Le SDE35 pour ses bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les perspectives à moyen terme

En 2021, le SDE35 a lancé une étude de faisabilité sur l'intégration à moyen terme dans le groupement d'achat de la production d'énergie renouvelable issue d'installations implantées en Ille-et-Vilaine, notamment ceux de la SEML Énerg'iV. Plusieurs contraintes administratives et législatives restent à lever (durée d'amortissement des projets et durée des marchés publics notamment) avant de transformer cette volonté en réalité.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Solariser les communes et accompagner le développement de boucles d'autoconsommation

Chiffres clés

En 2021, le tracker photovoltaïque a produit
20,25 MWh

- **4,45 MWh** ont été directement autoconsommés par la mairie et la cantine scolaire. La production à couvert **32 %** de la consommation du site.
- **12,8 MWh** ont été distribués localement à 9 consommateurs résidentiels et une exploitation agricole. La production a couvert en moyenne **14,5 %** des besoins électriques des consommateurs.
- **3 MWh** ont été revendus à Enercoop.

Suivi du projet de Langouët

Le projet de Langouët est la première boucle d'autoconsommation collective en Bretagne menée directement par et avec les habitants. Cette boucle énergétique locale produit une énergie directement consommée par la Mairie et l'école de Langouet. Le surplus non consommé est distribué en circuit court à une dizaine de riverains, regroupés dans l'association Solai Lann Coat.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Bientôt une boucle d'autoconsommation à Melesse

Ce projet est issu d'une attente forte et ancienne de la Mairie de Melesse à ce que le projet d'habitat collectif Phoebus, confié à Cap Accession, soit un modèle de transition énergétique.

235 panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture d'une résidence de 51 logements pour une consommation directe par les résidents, les habitants et les commerçants dans un rayon de 2 km.

Puissance : 87 KWc

Énergie produite/an : 90 MWh/an

Énerg'iV a accompagné la maîtrise d'œuvre dès le démarrage de l'opération afin de faciliter l'intégration du photovoltaïque dans le bâtiment. Énerg'iV assure ensuite la construction et l'exploitation de la centrale durant 20 à 30 ans. Le recrutement des futurs consomm'acteurs sera réalisé par Énerg'iV en 2022.

Massifier le développement des projets photovoltaïques

Programme solarisons nos communes

L'idée est de massifier le développement des projets photovoltaïques en faisant participer les acteurs économiques de chaque commune et en leur proposant une solution pour le développement du photovoltaïque en toiture, sur parking ou au sol par le biais du tiers-investissement.

Le SDE35 et les communes pilotes (Le Rheu, Pipriac, Orgères-Laillé, Etrelles) se sont associés pour proposer aux acteurs économiques concernés :

- La réalisation gratuite d'études de potentiel par Énerg'iV
- La proposition de solutions de participation financière en tiers-investissement
- Le suivi de l'évolution du dispositif

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Développer et accompagner les réseaux de chaleur

Vers une nouvelle compétence du SDE35

Conformément à ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI (après transfert de cette compétence optionnelle). Le SDE35 est également compétent pour accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur PCAET, notamment sur le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, début 2021, le SDE35 a répondu à la sollicitation du Pays de Rennes afin d'assurer le portage de son second Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques (COT) avec l'ADEME, dit fond chaleur.

Le programme fond chaleur territorialisé de l'ADEME vise à accompagner tous les acteurs du territoire (sauf les particuliers), à développer des énergies renouvelables thermiques : chaudière bois, solaire thermique, géothermie… En finançant du temps d'animation et d'assistance au montage technique des projets… eux-mêmes subventionnés par les fonds chaleurs non territorialisés.

Un premier réseau de chaleur à Fougères ?

En 2021, le SDE35 a participé à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaudière bois, menée par Fougères Habitat et l'hôpital de Fougères avec l'accompagnement de l'ALE du Pays de Fougères.
Les conclusions étant favorables, il est envisagé en 2022 un lancement opérationnel du projet associé à un transfert de compétence de la Ville de Fougères vers le SDE35.

Autres perspectives 2022

Une montée en charge des projets de réseaux de chaleur dans le département est envisagée en 2022 avec le lancement d'une étude de faisabilité sur Bain-de-Bretagne et Guichen et des réflexions sur un COT fonds chaleur sur les Pays de Fougères et Saint-Malo

Focus sur… Le projet de chaufferie bois et réseau de chaleur à Fougères

- **Projet :** créer un réseau de chaleur public sur le secteur « Verrerie / Urbanistes » associé à la création d'une chaufferie bois (2 * 1 800 kW) sur un ancien site du syndicat d'eau.
- **Acteurs :** Fougères habitat, centre hospitalier de Fougères, ALE de Fougères, SDE35
- **Lieu :** Fougères
- **Puissance estimée :** 3 600 kW
- **Investissement prévisionnel :** 6 500 000 € HT

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 4

Développer la relation aux usagers

Par l'animation d'instances de concertation, le SDE35 associe les usagers aux décisions prises quant à l'aménagement du territoire et favorise une démocratie de proximité.
En tant qu'acteur investi dans la transition énergétique, le SDE35 participe activement à la lutte contre la précarité énergétique et soutient des actions de solidarité menées en France et à l'international.

Le chiffre :

95 000 €
contribution du SDE35 pour lutter contre la précarité énergétique dans le 35

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux

Rôle et composition

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Le législateur a souhaité, au moyen de cette commission consultative, placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux.

Le SDE35 a mis en place cette commission, composée de 2 collèges : le collège des élus et celui des « associations locales », ce dernier regroupant des associations de consommateurs, des associations environnementales et des chambres consulaires.

Placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux

Activité 2021

3 réunions

1 quinzaine
de participants
par séance

Chaque réunion permet de présenter les activités du SDE35 et de sa SEML Énerg'iV tant sur les aspects règlementaires (rapport d'activités et de contrôle) que sur les grands chantiers en cours (charte méthanisation, autoconsommation collective, plan de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, points d'actualité sur les marchés d'achat d'énergie, etc.)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Assurer le suivi des réclamations sur le réseau électrique

Évolution du suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations transmises par les usagers du service, et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux…) que celles relatives à l'intervention d'Enedis, notamment pour la pose des compteurs Linky.

Le nombre de réclamations est en baisse en 2021 :

2021
131 réclamations
2020
214 réclamations

↘ -40%

Répartition des principales réclamations :

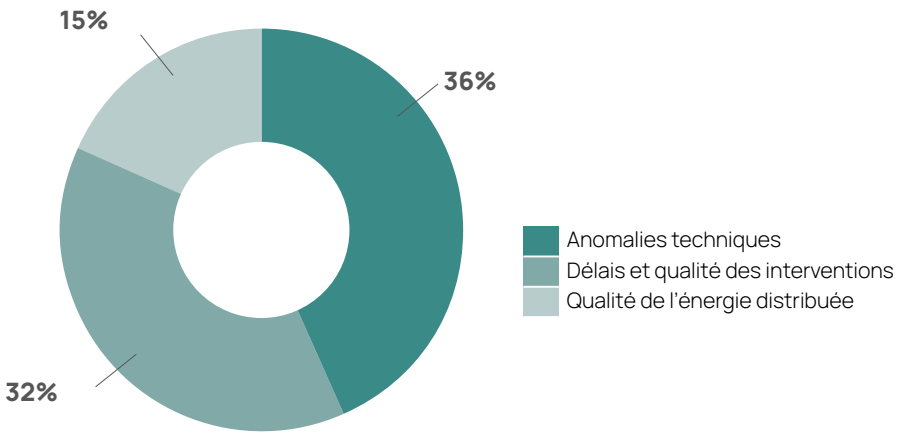

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Participer à la lutte contre la précarité énergétique

Une contribution volontaire du SDE35

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Énergie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

Vers une réorientation des aides

En 2020, le nouvel exécutif a décidé de porter une attention particulière à la lutte contre la précarité énergétique des particuliers vulnérables. C'est la commission thématique « solidarités » qui travaille sur ce sujet et qui a entrepris dès septembre 2020, un premier état des lieux : l'objectif était d'évaluer la contribution du SDE35 au FSL afin d'envisager une réaffectation partielle ou totale de cette aide financière sur des actions plus efficaces où le SDE35 pourrait avoir un réel effet levier.

Un travail de diagnostic en 2021

Une stagiaire de l'Institut d'Études Politiques de Rennes a renforcé les équipes du SDE35 pour mener ce diagnostic. Des dizaines d'interviews ont été réalisées auprès des acteurs de la précarité énergétique en Ille-et-Vilaine afin de dresser un état des lieux précis des dispositifs d'accompagnement déjà existants et des besoins non couverts. Plusieurs scénarios de réorientation des aides du SDE35 ont été présentés aux élus pour rediriger les aides FSL servant principalement à financer des impayés de facture d'énergie vers des actions de prévention : accompagner à la rénovation énergétique de l'habitat des ménages en situation de précarité, afin de réduire les passoires énergétiques. Ce scénario a été présenté à l'ensemble des élus lors du séminaire de décembre 2021.

Perspectives 2022

Un travail de concertation sera mené avec le Conseil départemental pour réorienter les aides FSL du SDE35 sur des dispositifs d'accompagnement en lien avec leur service Habitat.
Parallèlement, un travail de diagnostic similaire à celui mené par le SDE35 sera entrepris par l'ALEC à l'échelle du Pays de Rennes. Le SDE35 sera associé aux réflexions et participera aux groupes de travail.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Soutenir et accompagner des projets de solidarité internationale dans le secteur de l'énergie

Le 1% énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leur budget à des projets de coopération décentralisée. Depuis 2013, le SDE35 soutient des projets décentralisés de coopération internationale, principalement en Afrique. Il s'agit de projets d'électrification qui favorisent la production d'énergies renouvelables.

Promotion du dispositif

Ce dispositif et notamment sa déclinaison « énergie » est encore peu connu du grand public. Les associations de solidarité connaissent davantage le 1% eau qu'elles sollicitent plus régulièrement. Par ailleurs, on constate une baisse des demandes d'associations suite à la crise sanitaire mondiale. Les élus ont souhaité informer les collectivités en diffusant une plaquette d'information présentant le dispositif et les aides accordées par le SDE35.

Organisation d'une rencontre avec les partenaires nigériens lors de la semaine de la solidarité internationale

11 476 €
d'aides accordées en 2021

3 projets soutenus

- Pose de panneaux solaires sur le centre de formation pour jeunes femmes situé à Fada N'Gourma, au Burkina Faso
- Pose de panneaux solaires sur 6 cases de santé dans 6 villages de la Région de Dosso, au Niger
- Fourniture de lampes solaires individuelles à chaque écolier du village pilote de Rouda Goumandey, au Niger

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 5

Mutualiser les moyens et les expériences

Grâce à son assise départementale, le SDE35 apporte un appui technique aux collectivités et favorise les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale. Le SDE35 contribue aux PCAET (Plans Climat Air Énergie Territorial) engagés par les intercommunalités et accompagne à la réalisation d'études ou de nouveaux services en partenariat avec les communes, EPCI ou Pays.

Le chiffre :

343
collectivités adhérentes au groupement d'achat énergie (gaz & électricité)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

Un contexte de forte hausse des prix de l'énergie

L'année 2021 aura été marquée par une hausse vertigineuse des prix sur les marchés boursiers de l'électricité et du gaz. Au printemps, la forte reprise économique asiatique bouscule l'équilibre offre/demande sur les marchés du gaz. En Europe, à l'automne, on observe une forte spéculation sur le marché du CO_2, qui impacte directement les prix de l'électricité et du gaz. Puis l'hiver froid et les stocks de gaz européens faibles crispent les marchés, tout comme les tensions avec la Russie concernant la mise en service du gazoduc NordStream 2. Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine et les révisions successives à la baisse de la disponibilité du parc nucléaire français aggravent durablement la situation de crise sur les prix de l'énergie.
Le groupement d'achat du SDE35 est directement impacté pour les prix de fourniture d'électricité pour 2022.
Dès la fin 2021, le gouvernement met en œuvre un bouclier fiscal qui se traduit par une forte baisse de la CSPE pour l'année 2022 et par une augmentation du volume d'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), ce qui permet de réduire la hausse. Côté gaz, les volumes ayant été achetés en 2020, les prix resteront bas en 2022 pour les membres du groupement.
Face à cette situation, le SDE35 a redéfini sa stratégie d'achat et de risques pour lisser les prix et limiter les hausses. Par ailleurs, une étude est lancée pour voir comment intégrer de la production locale dans le mix de fourniture du groupement d'achat à moyen terme.

Chiffres clés

343 membres

106,5 GWh
Dont 1,2 GWh d'électricité renouvelable à haute valeur environnementale

117,6 GWh de gaz

6 marchés de fourniture d'électricité

3 marchés de fourniture de gaz

Préparation du prochain marché de fourniture d'électricité

Mi-2021, le SDE35 a commencé la préparation du prochain marché d'électricité 2023-2025. Pour ce nouveau marché, les membres peuvent choisir pour leurs sites une offre standard avec à minima 30 % de garanties d'origine (GO) énergie renouvelable, ou avec 100 % de GO. Ceux qui souhaitent aller plus loin pour accompagner la transition énergétique peuvent opter pour l'offre Haute Valeur Environnementale (HVE), qui assure que le fournisseur produit en propre ou achète ses volumes en direct à des producteurs d'ENR. Le lancement de la consultation a été repoussé à 2022 du fait de la crise énergétique.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique

Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE)

La loi de transition énergétique, promulguée en août 2015, a instauré la création d'une commission consultative entre « tout syndicat et l'ensemble des EPCI totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat ».

Cette commission, se réunit annuellement et a pour vocation de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le comité syndical a délibéré le 27 octobre 2015 sur la création de cette commission qui est désormais composée de 36 membres (18 délégués du SDE35 et 18 délégués représentant chaque EPCI).

La CCPE s'est réunie 6 fois depuis sa création et pour la dernière fois en janvier 2021 avec notamment comme sujet à l'ordre du jour le Schéma directeur de la mobilité électrique en Ille-et-Vilaine.

Implication du SDE35 dans les PCAET

Le SDE35 accompagne depuis 2017 les EPCI sur la voie de la transition énergétique en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET. En 2021, le SDE35 a délibéré pour acter sa participation sur l'ensemble des actions pour lesquelles il est identifié comme partenaire ou facilitateur pour chacun des 11 PCAET finalisés à date. Il s'engage ainsi à affecter les moyens humains et financiers nécessaires à la concrétisation de ces actions, y compris via la SEML Énerg'iV.

Étude développement ENR sur le Pays de Saint-Malo

En 2021, le SDE35 a accompagné le Pays de Saint-Malo (Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Bretagne Romantique, la Communauté de communes Côte d'Émeraude, la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel) dans la réalisation d'une étude d'identification des sites potentiels pour le développement des énergies renouvelables ainsi que la mise en œuvre de réseaux de chaleur.

Il a également initié la même démarche avec la Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne Communauté dont les résultats seront connus fin 2022.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Accompagner la réalisation des PCRS

Le SDE35 se positionne comme coordinateur du groupement de commande PCRS pour l'acquisition du PCRS Raster, du PCRS Vecteur et de la plateforme de diffusion et de mise à jour. Le SDE35 assure le déploiement et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme de diffusion et de mise à jour du PCRS. Il établit les dossiers de recherche de financement auprès des opérateurs réseaux, et des fonds européens.

Assurer le déploiement et le maintien en condition opérationnelle

Réalisations 2021

Les 3 derniers blocs PCRS Image ont été acquis. Un partenariat avec Enedis opérateur de réseau est en cours de finalisation. Un second partenariat avec GRDF est à l'étude.
L'année 2021 a aussi été marquée par la finalisation du dossier de recherche de financement européen via les fonds REACT-EU (anciennement FEDER).

Perspectives 2022

Il est prévu de lancer, pour le compte des EPCI et de ses membres, l'acquisition du PCRS vecteur permettant de combler, sur les zones urbaines, les limites du PCRS Raster.
L'année 2022 verra également la mise en place de la plateforme de diffusion et de mise à jour du PCRS fournie par l'éditeur de solutions logicielles Business Geographic (Ciril Group).

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Contribuer activement au développement du PEBreizh

Projets mutualisés en 2021

Le Pôle Énergie Bretagne regroupe les 4 SDE bretons et Brest Métropole au sein d'une entente régionale. En 2021, c'est Tristan Foveau, Vice-président de Brest Métropole qui était Président du PEBreizh.

Trois projets mutualisés ont obtenu des avancées significatives :

- L'obtention de 4 millions d'€ pour le PCRS breton
- La mise en œuvre des actions d'économie d'énergie dans le cadre des fonds ACTEE 1
- L'obtention de l'AMI COCOPEOP, en lien avec Breizh ALEC, pour la mise en place d'une mission régionale de conseil aux énergies renouvelables.

Perspectives 2022

En 2022, le PEB sera chargé de co-organiser le congrès de la FNCCR à Rennes. Cet évènement sera l'occasion de mettre en avant les actions menées par le PEB et ses adhérents.
L'entente régionale devrait se doter de statut associatif en 2022. Cette nouvelle étape permettrait au PEbreizh de porter davantage de projets en propre afin de mieux représenter ses membres devant la Région Bretagne et les partenaires financiers (Union Européenne, fonds nationaux, etc.).

Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience.

En 2021, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels :

- Congrès annuel du réseau AMORCE
- Salon des Maires
- Congrès annuel des Agences d'Urbanisme à Saint-Malo
- Forum Économique Breton
- Salon BioGaz360 de Retiers

Perspectives 2022

L'année 2022 sera marquée par l'organisation du congrès de la FNCCR à Rennes du 27 au 29 septembre 2022. Ce congrès national se tient tous les deux ans et rassemble plus de 2 000 congressistes. La candidature rennaise a été présentée par le SDE35 dès 2018 et c'est une vraie opportunité que d'avoir été choisi comme lieu de congrès pour 2022. Un comité local d'organisation a été créé, il regroupe les syndicats bretons du PEBreizh ainsi que Rennes Métropole, Mégalis, Eaux et Vilaine et la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 6

Assurer le contrôle de concessions

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et ≈ investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Les chiffres :

25 ans
c'est la durée du nouveau contrat de concession signé avec Enedis et EDF en décembre 2021

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

7 Md€

c'est le montant que représente le contrat de concession avec Enedis et EDF

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Un nouveau contrat de concession

Ce qu'intègre le nouveau contrat

- **Un Schéma d'Investissement** qui fixe des objectifs de qualité ambitieux
- **Un programme ferme de renouvellement d'Enedis** sur les zones prioritaires de 20 millions d'euros pour les 4 ans à venir
- **Un engagement écrit d'Enedis** à investir 925 millions d'euros sur la durée du contrat, dont 250 dédiés à la qualité de fournitures.
- **Une annexe « transition énergétique »** basée sur 18 fiches actions concrètes
- **Une nouvelle gouvernance des programmes d'investissement**

Points de désaccord sur le bilan comptable

Le bilan comptable réalisé en 2019 a relevé un montant de 220 millions d'€ d'écarts entre le calcul d'Enedis basé sur des dispositions nationales et celui du SDE35 qui s'appuie sur le contrat signé en 1992. Les points de discordance portent notamment sur l'évaluation de certains passifs de la concession (provision pour renouvellement et amortissements en milieu rural), le traitement comptable des contributions aux raccordements des consommateurs et producteurs. Le SDE35 a regretté par ailleurs un manque de transparence pour un contrôle optimal des données comptables.

Le mot d'Olivier DEHAESE
Président du SDE35

« À quelques jours de la fin de l'année 2021, nous avons signé avec Enedis et EDF notre nouveau contrat de concession électrique… pour 25 ans. Deux ans de négociation alors que nous savions déjà avec qui signer et à quel prix. Cela peut paraître bien long pour celles et ceux qui ne se sont jamais penchés sur le sujet… En revanche, si l'on précise qu'il s'agit d'un contrat de 7 milliards d'€ de chiffre d'affaires, qui va devoir à la fois garantir la distribution électrique des 1,4 millions de bretilliens en 2050 et la collecte des 50 à 100 % d'électricité renouvelable que nous produirons alors… Finalement deux ans c'est court. Le cadre national laissait peu de place à la traduction des attentes locales, mais nous avons poussé tous les curseurs possibles pour les transcrire au mieux dans le nouveau contrat. Je me dois de remercier ici mes collègues élus de la Commission Concession, les services du SDE35 et les équipes locales d'Enedis et EDF, qui n'ont pas ménagé leur peine et ont permis d'aboutir à cet accord. »

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Analyser les activités des concessionnaires d'électricité

Les usagers

La population de l'Ille-et-Vilaine, composée de 1 060 199 habitants, connait une progression régulière depuis de nombreuses années. Ce développement s'accompagne d'une augmentation du nombre d'usagers du réseau de distribution mais d'une stabilité des clients HTA. En 2021, l'érosion des TRV a perduré et l'impact de l'arrêt de l'éligibilité des consommateurs non domestiques au 1er janvier 2021 est manifeste. La tendance devrait s'inverser en 2022 avec le bouclier tarifaire permis par le TRV.

La qualité de l'énergie

Le Critère B est un indicateur qualitatif correspondant au temps moyen de coupure (en minutes) subi par un client alimenté en basse tension. Il se décline en durée moyenne des coupures annuelles (par usagers, en minutes).

En 2020, le Critère B, toutes causes confondues, s'établit à 111,4 minutes pour le département.

En 2020, la hausse importante du Critère B s'explique par des évènements climatiques qui ont entraîné des temps de coupure très pénalisants sur le réseau HTA : 10 tempêtes se sont succédées, dont 2 (Dennis et Alex) qualifiées d'événements exceptionnels. En écartant ces 2 évènements, **le Critère B dit « hors incident exceptionnel » se situe à 61,6 minutes.**

Chiffres clés

36 postes sources

640 339 points de livraison

14 608 km de réseau BT
12 131 km de réseau HTA

16 657 postes des transformations HTA/BT

9 205 installations de production

La qualité de l'énergie - Total département 35	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Critère B (min)	109,1	70,9	75,9	55,1	52,8	**111,4**
Critère B BT (min)	12,0	15,0	16,5	13,1	13,9	**17,6**
BT travaux (min)	4,4	4,5	5,5	5,1	5,3	**5,2**
BT incidents (min)	7,5	10,5	11,0	8,0	8,7	**12,3**
Critère B HTA (min)	33,0	51,3	56,4	39,6	38,3	**92,8**
HTA travaux (min)	14,5	15,2	14,4	13,4	14,6	**11,0**
HTA incidents (min)	18,6	36,1	42,0	26,2	23,7	**81,7**
Amont (min)	64,1	4,7	3,0	2,4	0,5	**1,0**
Critère B pour travaux BT+HTA (min)	18,9	19,7	19,8	18,5	19,9	**16,3**
Critère B pour incidents BT+HTA (min)	90,2	51,2	56,1	36,6	32,9	**95,1**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Critère B, toutes causes confondues en 2020

Département : **111,4 min**

Communes rurales : **226 min**

Communes urbaines : **48,9 min**

Critère B toutes causes confondues en 2020

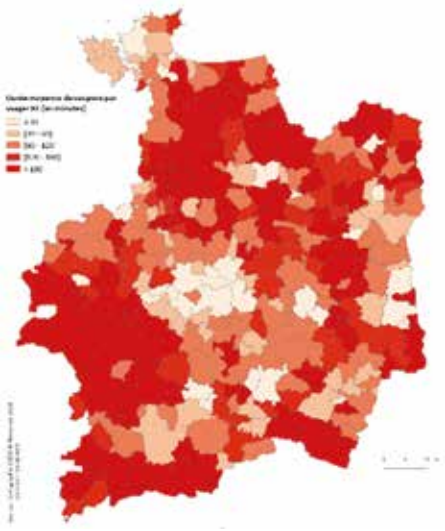

Durée moyenne de coupure par usagers BT (en minutes)

- ≤ 30
-]30 - 60]
-]60 - 120]
-]120 - 180]
- > 180

Sécurisation des réseaux électriques

Particulièrement sensibles aux aléas climatiques, les fils nus basse-tension sont les câbles les plus âgés du réseau. Leur résorption est un axe prioritaire dans la politique d'investissement du syndicat.

Depuis 2011, 1 644 km de fils nus ont été déposés. Cette typologie de câbles ne représente plus que 12 % du réseau BT. En 2020, 111 km de fils nus résorbés

Fils nus BT en 2020

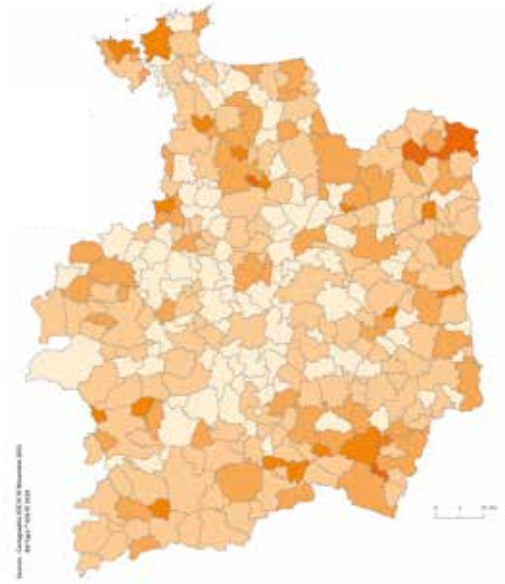

Taux fils nus (en pourcentage)

- ≤ 10
-]10 -15]
-]15 -20]
-]20 -30]
- >30

Fils nus BT en 2011

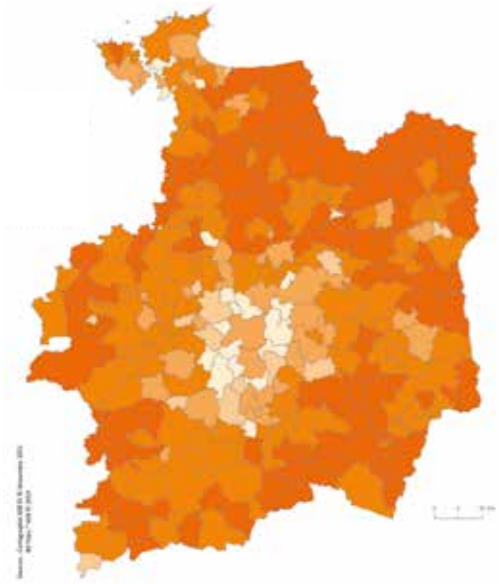

Taux fils nus (en pourcentage)

- ≤ 10
-]10 -15]
-]15 -20]
-]20 -30]
- >30

Réseau BT - Total département 35	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur total BT (kms)	14 029	14 097	14 194	14 292	14 412	**14 492**
Dont longueur BT souterrain	5575	5724	5888	6047	6224	**6355**
Dont longueur BT torsadé	5756	5935	6091	6228	6325	**6385**
Dont longueur BT aérien nu	2698	2438	2215	2018	1863	**1752**
Dont longueur BT faible section (km)	699	623	533	454	401	**366**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

L'évolution de l'âge moyen des réseaux

Le programme d'investissement réalisé par le SDE35 a permis d'inverser la courbe de vieillissement des ouvrages BT dans le secteur rural. Le programme d'investissement d'Enedis bien que conforme aux engagements pris, apparait comme insuffisant pour enrayer le vieillissement des ouvrages dont il a en charge le renouvellement (HTA et BT zones urbaines).

Ce vieillissement du patrimoine n'a pas d'effet actuellement sur la qualité de service mais devra être pris en compte dans les futures politiques d'investissement.

- *Un vieillissement marqué en milieu urbain.*
- *Un rajeunissement du réseau BT en milieu rural, entre 2015 et 2019, qui se stabilise depuis.*

Évolution de l'âge des ouvrages

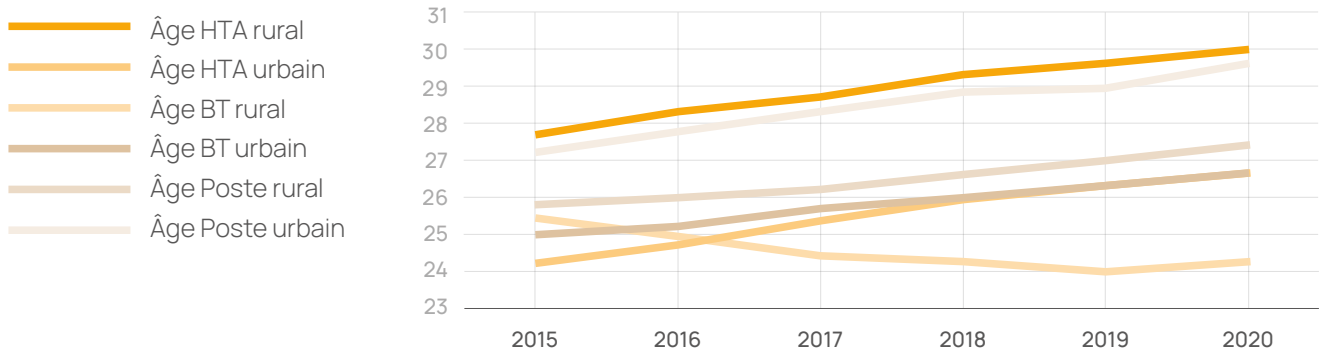

Réseau HTA âgé de plus de 40 ans en 2020

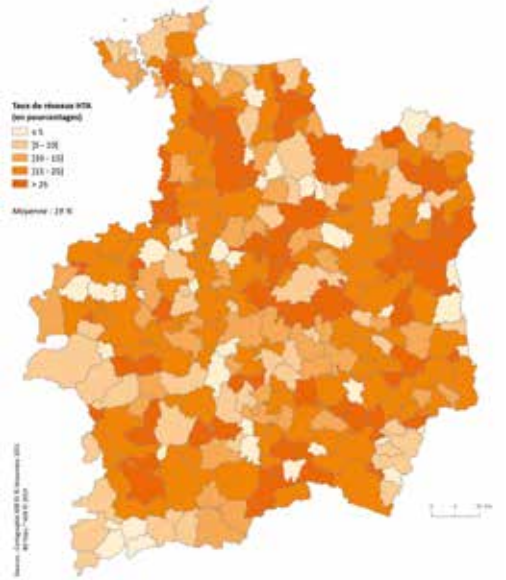

Taux de réseaux HTA (en pourcentage)

≤ 5
]5 - 10]
]10 - 15]
]15 - 25]
> 25
Moyenne : 19%

Réseau BT âgé de plus de 40 ans en 2020

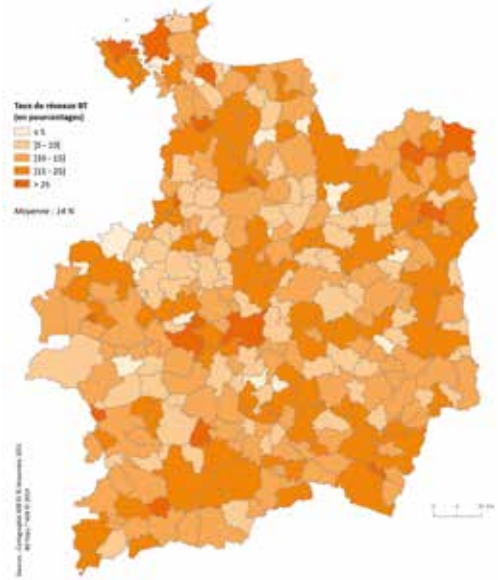

Taux de réseaux BT (en pourcentage)

≤ 5
]5 - 10]
]10 - 15]
]15 - 25]
> 25
Moyenne : 14%

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

L'âge du patrimoine physique Total département 35	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réseau HTA						
Âge moyen HTA (année)	26,5	27,1	27,64	28,17	28,59	**29,04**
Âge moyen réseau aérien nu HTA	31,8	32,8	33,64	34,54	35,24	**36,04**
Réseau BT	0,93	0,88				
Âge moyen BT (année)	25,3	25,1	24,86	24,82	24,83	**25,09**
Âge moyen réseau aérien nu BT	51,3	51,9	52,48	53,09	53,13	**54,05**
Postes de transformation						
Âge moyen postes (année)	26,2	26,6	26,92	27,7	27,47	**28,19**
Âge moyen cabines hautes	57,1	58,1	59,05	61		**466 596**
% ouvrage de plus de 40 ans						
HTA	14 %	15 %	15,70 %	16,80 %	16,30 %	**17,40 %**
BT	21 %	19 %	18,20 %	16,60 %	16,00 %	**15,80 %**
Postes de transformation	16 %	17 %	18,10 %	18,90 %	18,50 %	

Le projet Odicé

Depuis 2018, le SDE35, le SYDELA (Syndicat d'Énergie de Loire-Atlantique) et le SYDEV (Syndicat d'Énergie de Vendée) collaborent afin de mettre en œuvre le traitement informatisé des données de concession. Le projet, dénommé Odicé (Organisation des Données et Indicateurs des Concessions d'Électricité) utilise la plateforme d'automatisation Alteryx qui permet un traitement bien plus rapide et performant qu'Excel, utilisé auparavant par le SDE35.

Ce travail a permis en 2021 de fournir aux communes une fiche détaillée des données de la concession électrique à l'échelle de leur territoire. Cette fiche est accessible sur l'extranet des collectivités.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Pilotage d'une mission de contrôle régionale

Après 4 années de contrôle et le développement de 8 thématiques dans le cadre d'un marché "accord cadre", l'année 2021 n'a pas fait l'objet de nouveaux sujets de contrôle mutualisé. Les 2 missions de contrôle réalisées en 2020 par le prestataire AEC ont été achevées et présentées aux élus et agents en 2021 :

- Audit de l'intégration et de la gestion des colonnes montantes dans les concessions
- Audit des processus organisationnels, techniques et financiers de 60 dossiers raccordements mis en œuvre par Enedis sur les 4 syndicats bretons.

Commission de Conciliation FNCCR et démarche collective de 13 AODE

Dans le cadre de la contestation du bilan comptable du contrat de concession, le SDE35 a fait appel à la commission de conciliation FNCCR/Enedis le 22 juin 2021. Celle-ci a donné lieu à une communication de données comptables complémentaires de la part d'Enedis pour permettre une analyse plus précise des pratiques comptables du concessionnaire et du niveau de dettes et créances réciproques. Ces informations n'ont néanmoins pas permis de résorber les différents points de divergence.
Ces désaccords comptables sont partagés avec de nombreuses autres Autorités Concédantes d'Organisation de l'Électricité (AODE), tout comme d'autres attentes que le SDE35 n'a pas pu intégrer dans les négociations du contrat de concession : intégration au contrat des engagements financiers sur la durée du contrat, reprise en résultat des provisions pour renouvellement, augmentation des seuils de puissance pour la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs en communes rurales, amendement des conditions d'expiration et de renouvellement du contrat, optimisation du terme "I" de la redevance de concession, engagements financiers dans les thématiques de transition énergétique, augmentation du champ de disponibilités des données...
Ainsi, 13 AODE se regroupent régulièrement depuis octobre 2021 afin d'échanger sur l'avancement des négociations au sein de leurs territoires, ainsi que sur ces différentes pistes d'amélioration attendues pour amender le modèle de contrat de concession signé au niveau national en 2017, et dont une révision quinquennale est prévue.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

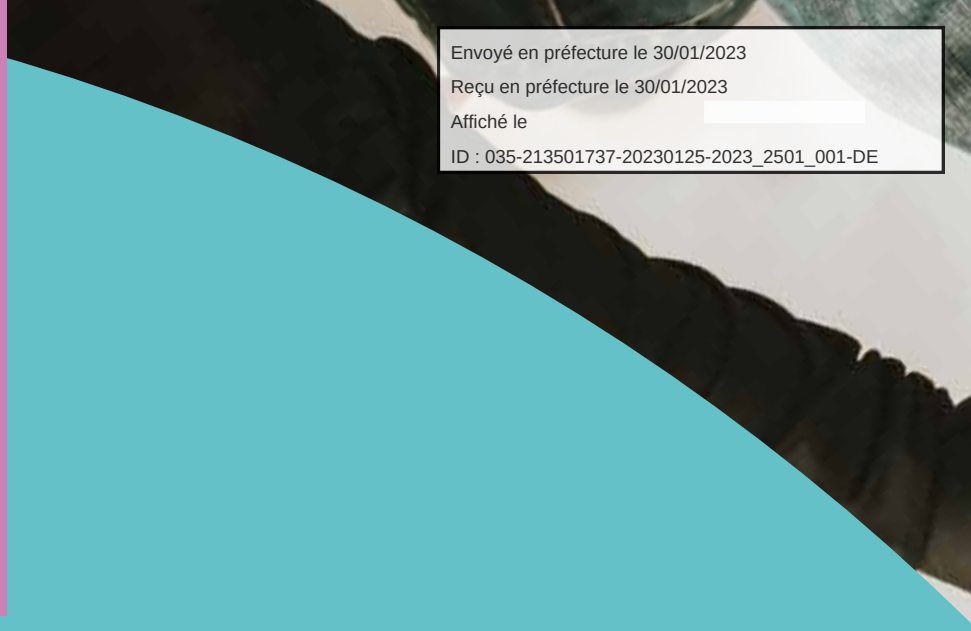

Mission 7

Développer des moyens généraux adéquats

Pour accompagner sa forte croissance, le SDE35 déploie des moyens généraux ambitieux : une politique de recrutement de nouveaux talents, un développement performant des systèmes d'information et une communication à 360 degrés qui utilise tous les canaux disponibles afin de toucher un large public depuis les communes adhérentes au SDE35, en passant par les entreprises, le public scolaire et l'ensemble des citoyens !

Les chiffres :

64
agents au
31 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

22
évènements
organisés en 2021

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les moyens humains : une équipe engagée

Chiffres clés

La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1er janvier 2022 montre un relatif équilibre entre homme et femmes.

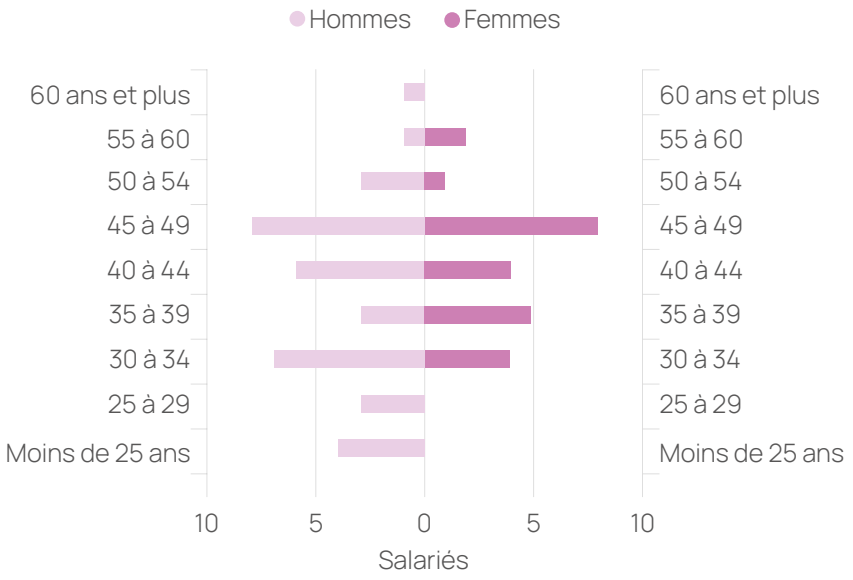

Politique de recrutement de nouveaux talents

En 2021

5 nouveaux agents

2 alternants

4 stagiaires

Formations

379,5 jours de formation en 2021

6,54 jours par agent

56 € de dépenses par agent

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Portraits d'agents

Virginie Prodault, Chargée de gestion administrative et financière au pôle Études-urbanisme

« Après 17 ans dans la confection (une pro du ciseau !), et suite à un licenciement économique, l'envie de changement et de découverte m'a dirigée vers le métier d'assistante administrative.
À la suite d'une formation, j'ai géré pendant 1 an l'accueil d'un espace emploi, pour finalement me diriger vers le CDG35 qui m'a permis d'intégrer le SDE35 et l'équipe du pôle études-urbanisme. »

Isaac Kilembe, Chargé de mission capteurs communicants en alternance au pôle Énergie mobilité

« Après un DUT à l'Université de Rennes 1 en génie électrique et informatique industriel, j'ai intégré l'ISTIC pour un cursus électronique, énergie électrique et automatique et je suis actuellement en Master 2 en alternance en option Ingénierie de technologies pour les éco-activités. Je me spécialise en Monsieur Capteurs communicants. »

Vanessa Gicquel, Chargée de gestion administrative et financière au pôle Travaux

« J'ai débuté dans la fonction publique à Rennes Métropole en tant qu'assistante de direction à la direction de la Culture, à la Direction de la Police municipale et du domaine publique puis à la Direction des Finances et de la Commande Publique. Suite à l'obtention de mon concours de rédacteur, j'ai intégré le SDE35. »

Frédérick Thomas, Conducteur d'opérations au pôle Éclairage public

« Après un BTS en travaux publics et une licence des Métiers Techniques des Collectivités Territoriales, j'ai eu un parcours professionnel variant les expériences en entreprises (SPIE, Véolia, Pinto) et en collectivités, en tant que conducteurs de travaux. Mon dernier poste avant d'arriver au SDE35 était à Caen au sein des Ports de Normandie où j'exerçais les fonctions de chargé d'opérations/ responsable du Patrimoine. J'ai intégré en juin 2021 le pôle Éclairage public du SDE35 en tant que chargé d'opérations sur le lot Ouest du département. »

Louis Fauvel, Conducteur d'opérations au pôle Travaux

« Après mon diplôme d'Ingénieur à l'INSA CVL, j'ai commencé mon parcours professionnel sur le projet de la nouvelle LGV Le Mans - Rennes au sein du groupe Eiffage Energie. J'ai ensuite suivi des projets d'enfouissement de réseaux électriques pour RTE et ENEDIS et également de réseaux fibre optique pour divers opérateurs. J'ai intégré les équipes du SDE35 en octobre 2021 en tant que conducteur d'opérations au pôle Travaux sur le secteur Sud-Ouest et j'assure en parallèle le suivi de l'installation des bornes IRVE avec le pôle Énergie-Mobilité. Mes missions évoluerons en septembre 2022 et je deviens responsable de pôle du secteur Sud au sein de la nouvelle direction Réseaux.»

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Nouveautés 2021 : Le challenge vert, une initiative de convivialité post covid

Le principe : relever des défis individuels éco-responsables et s'affronter en équipes sur les catégories suivantes : mobilité, alimentation, déchet, actions solidaires, énergie, recyclage. Le but du jeu est de marquer le plus de points possibles. Chaque équipe a un maximum de 3 actions par jour à déclarer. Il peut s'agir d'actions réalisées dans le quotidien, au travail, à la maison, en vacances etc.

Les objectifs : maintenir un lien malgré le distanciel, accueillir les nouveaux agents arrivés en période de confinement et de façon générale, apprendre à mieux se connaître, tout en créant une émulation positive autour d'un enjeu phare du SDE35, à savoir la transition énergétique.

Chiffres clés

49 jours de défis

7 équipes en jeu

639 actions déposées dont 53 actions solidaires

10 récupérateurs d'eau et 15 composteurs

Création d'une association du personnel La PILE

La PILE – Par Ici Les Energies

Depuis le début de la levée progressive des restrictions liées à la crise sanitaire, les agents du SDE35 ont manifesté leur souhait de reprendre des activités sportives et culturelles collectives. Pour répondre à cette demande croissante d'événements, les agents du SDE35 ont initié la création d'une association en janvier 2022 : Par Ici Les Énergies, dite La PILE.

L'objectif de cette association est de favoriser le bien-être des agents et la cohésion entre les équipes.

En 2022, il est prévu que La Pile organise à minima des sessions hebdomadaires de badminton, des sessions de soccer, des sorties spectacle, bowling, initiation Taï-chi, etc. L'association prendra également en charge l'organisation de la fête de Noël 2022.

Perspectives 2022

- Poursuivre le renouvellement du dialogue social avec l'instance interne composée de représentants des agents et de la collectivité et installer le Comité social territorial à l'occasion des élections professionnelles du 8 décembre 2022.
- Adapter les services au développement des missions et des compétences par une refonte de l'organigramme et le recrutement de nouveaux agents.
- Adapter les locaux aux nouveaux modes de travail (nomadisme, télétravail…).

Organigramme

À compter de septembre 2022, l'organisation du SDE35 évolue pour adapter son fonctionnement à l'évolution de ses compétences.

PÔLE COMMUNICATION
Responsable : Sophie LANTERNIER
Chargée de communication : Maëlle DEREPPER

DIRECTION GÉNÉRALE AUDITEUR ÉNERG'IV
David CLAUSSE

PÔLE EXPERTISE - APPEL À PROJETS
Responsable : François BELINE
Chargé d'études : Matthieu BLAIZE

Énerg'iV
Charlotte SIMON / Ana SOHIER

PÔLE DÉVELOPPEMENT
Responsable :
Charlotte SIMON
Chargé du dialogue territorial et de la concertation citoyenne :
Antoine THERAIN
Chargé de développement méthanisation et commercialisation solutions bas carbone :
Charles DE LA MONNERAYE
Chargé de développement et exploitation stations GNV et Hydrogène :
Alexandre CARRE

PÔLE PHOTOVOLTAÏQUE
Responsable :
Pierre MOAL
Chargé de projets :
Loïc MAHOT
Chargés d'études :
Antonin BOSCHET
Donovan CAILLEAUD

PÔLE GESTION
Responsable :
Laura PASQUALETTO
Assistante de gestion :
Mélissa ROCHER
Juriste :
Juliette BOTELLA

Direction de la transition énergétique des territoires
Charlotte SIMON / Sébastien POTTIER

PÔLE MOBILITÉS BAS CARBONE
Responsable :
Charlotte SIMON
Chargé des mobilités :
Mathias RECOURCE
Assistantes :
Delphine GALON *(en cours)*

PÔLE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
Responsable :
Charlotte SIMON
Économes de flux :
Thomas BERTHIAU
Isaac KILEMBE

PÔLE MARCHÉS DE L'ÉNERGIE
Responsable :
Charlotte RIGAUD
Chargée du groupement d'achat :
Guénola MOISAN

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC
Responsable :
Sébastien POTTIER
Chargé d'études :
Yann GUINARD
Conducteurs d'opérations :
Adrien BISEUL
Jean-Marc FOLIO
Christophe LENORMAND *(en cours)*
Chargés de maintenance :
Julien HENRY
Maxime SOARES
Assistants :
Valérie FAUCHEUX
Laure-Anne NICOLAS
Quentin PITARD

PLANIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
Conseiller énergie renouvelable :
Grégory KERHOUANT

Direction des moyens généraux et du contrôle de gestion
Ana SOHIER / Lionel BERTHIER

INSTANCE ET CADRE DE TRAVAIL
Assistante de direction :
Gaëlle VAIDY
Chargé d'accueil :
Gilles BERNARD

PÔLE RESSOURCES HUMAINES
Responsable :
Ana SOHIER
Paie-Carrière :
Chrystèle BAUDU
Paie-Formation-Instance :
Sabine DELVERT

PÔLE COMMANDE PUBLIQUE
Responsable :
Ana SOHIER
Chargée de la commande publique :
Julie FELLONI-ROGER
Acheteurs :
Audrey CASSEL
Pierre-Yves LE ROHO

PÔLE FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION
Responsable :
Laura PASQUALETTO
Contrôle de gestion :
(en cours)
Comptabilité :
Mohammed BENTALEB
Laëtitia BROUTE

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATIONS
Responsable :
Lionel BERTHIER
Administration du système d'information :
Nicolas AULNETTE
Ronan GALLE
SIG-Données :
Julie COQUILLAY
Yanick BASCHON
PCRS :
(en cours)

Direction des réseaux
Élodie FAUSSURIER / Karl BILLY

PÔLE CONCESSIONS ET CONTRÔLE
Responsable :
Élodie FAUSSURIER
Chargés de contrôle :
Lucie BOUST
Gaël LE CORRE
Assistante :
Virginie PRODAULT

PÔLE PROGRAMMATION, QUALITÉ, SÉCURITÉ
Responsable :
Karl BILLY
Chargés de programmation :
Claude FABLET
Tanguy MOULIN
Chargée de l'urbanisme :
Chantal HULAUD
Assistante :
Virginie PRODAULT

PÔLE TRAVAUX SECTEUR NORD-OUEST
Responsable :
Christophe GALLET
Conducteurs d'opérations :
Nicolas FILLAUT
David de OLIVEIRA
Frédérick THOMAS
Assistante :
Vanessa GICQUEL

PÔLE TRAVAUX SECTEUR SUD
Responsable :
Louis FAUVEL
Conducteurs d'opérations :
Christophe ABGRALL
Maxime BERTRAND
Jean-Marie REBOURS
Assistante :
Ikram EL MAND

PÔLE TRAVAU SECTEUR ES
Responsable
Freddy GAVAR
Conducteur d'opérations
Xavier BOUHY
Gwenola GLOR
Frédéric HAM
Assistante :
Jenny GUILAI

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Sécurité informatique et SIG

Fin de l'opération de fiabilisation des bases de données EP

L'année 2021 a été marquée par la finalisation de l'intégration des données d'Éclairage Public du marché de travaux 2014-2018. Cette opération coordonnée par le pôle SI-SIG et le pôle Éclairage a permis d'intégrer pas moins de 9 000 points lumineux afin de consolider la connaissance patrimoniale du réseau d'éclairage public. En parallèle des processus automatisés d'intégration ont montré leur pertinence et permis de réaliser une alimentation au fil de l'eau de la base de données patrimoniale et graphique d'éclairage public.

Ouverture de GAIOS aux entreprises et au pôle EP

En juin 2021, l'ERP de gestion d'affaire GAIOS (Gestion Administrative Informatisée des Opérations du Syndicat) a été ouvert au pôle éclairage public pour la gestion des travaux neufs d'éclairage public.

En septembre 2021, l'ouverture aux entreprises du marché de travaux a été une avancée majeure afin de fluidifier, simplifier et mieux communiquer avec nos partenaires. Le SDE35 a mis à disposition des outils de suivi (tableaux de bord, mailing, alertes et notifications) des portefeuilles d'affaires de chaque entreprise.

L'utilisation de FME

Le logiciel FME fait partie de la catégorie des ETL (Extract Transform Load) et est édité par la société SAFE SOFTWARE.

Il est utilisé au SDE35 dans des contextes très divers et en dehors de son champ d'application classique à savoir la géomatique.

Il est utilisé dans le cadre de la géodétection des réseaux d'éclairage public en classe A pour le contrôle et l'intégration quasi-automatique du positionnement des câbles, armoires, point lumineux et raccords.

Poursuite de l'informatisation du SDE35

En juin 2021, le SDE35 a investi dans l'acquisition de la plateforme tout en un Office 365 permettant de renforcer les capacités de stockage de la messagerie traditionnelle.

Ce déploiement a notamment permis de mettre à disposition de tous les agents une plateforme de visioconférence et de partage performante et sécurisée avec la suite Microsoft TEAMS, intégrant notamment le réseau social d'entreprise YAMMER.

Perspectives 2022

Pour 2022, le SDE35 a décidé de s'engager dans une démarche d'audit de sécurité de son système d'information. Cette démarche consiste à tester la capacité du système d'information du SDE35 à résister à des attaques informatiques depuis l'extérieur ou l'intérieur du SDE35 en considérant les adhérences externes et internes du système d'information du SDE35.
L'ouverture de GAIOS aux autres métiers du SDE35 va se poursuivre avec l'objectif de démocratiser son utilisation aux "petits travaux" d'éclairage public, aux projets photovoltaïques et au futur déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique dans le cadre du SDIRVE.
Une seconde phase d'ouverture aux entreprises du marché de travaux sera prévue dans le courant de l'année et devra permettre à nos partenaires de réaliser d'autres actions dans l'ERP de gestion d'affaire du SDE35. L'objectif en 2022 est également d'ouvrir GAIOS aux entreprises du marché de travaux d'éclairage public.
Le SDE35 va continuer à renforcer la communication entre son outil de gestion de finance (SEDIT) et GAIOS afin de consolider et fiabiliser comptablement les opérations du syndicat.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Une communication au service du territoire

Chiffres clés

81 542 pages consultées en 2021

6 800 pages consultées par mois environ

10 newsletters envoyées en 2021 via le site internet sur 3 thématiques (mobilités, ENR et info générale du SDE35) à 250 abonnés

Publications

Réalisation de 4 fiches pratiques et d'un catalogue matériel éclairage public

Présence sur les réseaux sociaux

2 comptes Twitter actifs
@sde35_
avec 1009 abonnés et 120 tweets envoyés en 2021
@Energ_iV
avec 300 abonnés et 55 tweets envoyés en 2021

1 page Linkedin
SDE35
avec 650 abonnés et 41 publications en 2021, un profil visité par plus de 2 000 personnes

1 page Facebook
Les amis de Béa
avec 206 abonnés

Site internet du SDE35

Le nouveau site internet du SDE35 a été mis en ligne en mai 2020. Un extranet a été ouvert aux élus en décembre 2020. En 2021, l'accès à l'extranet a été ouvert à l'ensemble des communes adhérentes au SDE35. Grâce à leur espace sécurisé, chaque commune peut accéder à ses informations personnalisées : rapport annuel de l'état de son parc d'éclairage public, données du patrimoine électrique de sa commune, statistiques d'utilisation de ses bornes électriques, etc.

Par ailleurs, un outil de simulation en ligne permet d'estimer les coûts de travaux pour une opération d'effacement de réseaux ou de rénovation d'éclairage public.

Évènementiel

Après une année 2020 fortement marquée par la crise Covid, les évènements ont pu être à nouveau organisés entre deux phases de confinement ou reconfinement successives. Une vingtaine d'événements ont été réalisés sur l'année 2021 entre autres, inaugurations d'installations ENR, de bornes de recharge, point presse travaux, etc.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Annexes

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMF	Association des Maires de France
AMO	Assistance à Maitrise d'Ouvrage
AODE	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
BT	Basse Tension (ligne électrique)
BTA	Basse Tension Aérienne (ligne électrique)
CAO	Commission d'Appel d'Offres
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COD	Collectivité Organisatrice de la Distribution
CRAC	Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire
CU	Certificat d'Urbanisme
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ultérieure sur Ouvrage
DMA	Départ Mal Alimenté
DT	Déclaration de Travaux
EDF	Électricité de France
EP	Éclairage Public
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ER	Électrification Rurale
ERDF	Électricité Réseau Distribution de France
FACE	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FCTVA	Fonds de compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEPL	Fédération des Entreprises Publiques Locales
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
GNV	Gaz Naturel Véhicule
GWh	Giga Watt Heure
HT	Haute Tension (ligne électrique)
HTA	Haute Tension Aérienne (ligne électrique)
IRVE	Installation de Recharge pour Véhicules Électriques
KVA	Kilo Volt Ampère
KV	Kilo Volt
MVA	Méga Volt Ampère
MWh	Méga Watt Heure
NOME	Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité
PCB	Polychlorobiphényle
PCE	Point de Comptage et d'Estimation (EDF)
PCT	Part Couvert par le Tarif
PDL	Point de livraison (ERDF)
PCRS	Plan Corps de Rue Simplifié
PEB	Pôle Énergie Bretagne
PCDMR	Programmation Coordonnée de Développement et de Modernisation des Réseaux
SIG	Système d'Information Géographique
SMILE	Smart Ideas to Link Énergies
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRU	Solidarité et Rénovation Urbaine (loi)
TCC	Toutes Causes Confondues
TCFE	Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TLE	Taxe Locale sur l'Électricité
TPN	Tarif de Première Nécessité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UH	Urbanisme et Habitat (loi)
VM	Vapeur de Mercure

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Le budget du SDE35 par mission

Mission 1

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Éclairage public	2 569 047 €	9 303 600 €	**11 872 647 €**	1 425 614 €	3 277 247 €	**4 702 861 €**
1.2 Sensibiliser public	210 468 €	-	**210 468 €**	-	-	**-**
1.3 MDE conso	119 594 €	247 750 €	**367 344 €**	168 000 €	185 750 €	**353 750 €**
1.4 MDE réseaux	10 000 €	40 000 €	**50 000 €**	-	12 000 €	**12 000 €**
TOTAL	**2 909 109 €**	**9 591 350 €**	**12 500 459 €**	**1 593 614 €**	**3 474 997 €**	**5 068 611 €**

Mission 2

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Électricité	994 020 €	22 005 000 €	**22 999 020 €**	5 250 000 €	17 985 000 €	**23 235 000 €**
2.2 Réseau Gaz	16 812 €	322 000 €	**338 812 €**	-	292 000 €	**292 000 €**
2.3 Mobilité électrique	381 150 €	100 000 €	**481 150 €**	101 200 €	5 505 €	**106 705 €**
2.4 Mobilité gaz	50 581 €	75 000 €	**125 581 €**	-	10 881 €	**10 881 €**
2.5 Mobilité hydrogène	-	75 000 €	**75 000 €**	-	-	**-**
2.6 SmartGrid réseaux	22 979 €	-	**22 979 €**	-	-	**-**
TOTAL	**1 465 542 €**	**22 577 000 €**	**24 042 542 €**	**5 351 200 €**	**18 293 386 €**	**23 644 586 €**

Mission 3

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Énerg'iV	193 010 €	-	**193 010 €**	285 000 €	-	**285 000 €**
3.2 Achat ENR	16 445 €	-	**16 445 €**	700 €	-	**700 €**
3.3 Projet ENR	42 827 €	-	**42 827 €**	35 000 €	-	**35 000 €**
3.4 Boucle auto-consommation		-	**-**	-	-	**-**
3.5 Réseaux chaleur	20 000 €	-	**20 000 €**	5 000 €	-	**5 000 €**
TOTAL	**272 282 €**	**-**	**272 282 €**	**325 700 €**	**-**	**325 700 €**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Mission 4

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL	–	–	**-**	-	–	**-**
4.2 Coopération	42 000 €	–	**42 000 €**	–	–	**-**
4.3 Réclamations	8 405 €	–	**8 405 €**	-	–	**-**
4.4 Solidarité	15 000 €	–	**15 000 €**	-	-	-
TOTAL	**65 405 €**	**-**	**65 405 €**	**-**	**-**	**-**

Mission 5

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	81 224 €		**81 224 €**	130 000 €		**130 000 €**
5.2 PCRS	655 567 €	3 038 000 €	**3 693 567 €**	800 000 €	3 427 460 €	**4 227 460 €**
5.3 Accompagnement EPCI	54 216 €	19 350 €	**73 566 €**	7 000 €	10 000 €	**17 000 €**
5.4 Contrôle TDCFE	-	-	**-**	4 000 €	–	**4 000 €**
5.5 Réseaux télécommunications	44 503 €	1 250 000 €	**1 294 503 €**	-	1 250 000 €	**1 250 000 €**
5.6 PEBreizh	73 513 €	-	**73 513 €**	50 000 €	-	**50 000 €**
5.7 Réseaux profes.	79 390 €	-	**79 390 €**	-	-	**-**
TOTAL	**988 413 €**	**4 307 350 €**	**5 295 763 €**	**991 000 €**	**4 687 460 €**	**5 678 460 €**

Mission 6

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	152 023 €	-	**152 023 €**	1 086 000 €	-	**1 086 000 €**
6.2 Concession gaz		-			-	
TOTAL	**152 023 €**	**-**	**152 023 €**	**1 086 000 €**	**-**	**1 086 000 €**

Mission 7

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 TCCFE	658 812 €	-	**658 812 €**	10 600 000 €	-	**10 600 000 €**
7.2 SI	361 826 €	329 000 €	**690 826 €**	-	38 816 €	**38 816 €**
7.3 Supports	1 751 688 €	285 000 €	**2 036 688 €**	61 000 €	33 522 €	**94 522 €**
TOTAL	**2 772 326 €**	**614 000 €**	**3 386 326 €**	**10 661 000 €**	**72 338 €**	**10 733 338 €**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

MARKETING ET COMMUNICATION

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

www.sde35.fr

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Synthèse 2021 du rapport d'activité

WWW.SDE35.FR

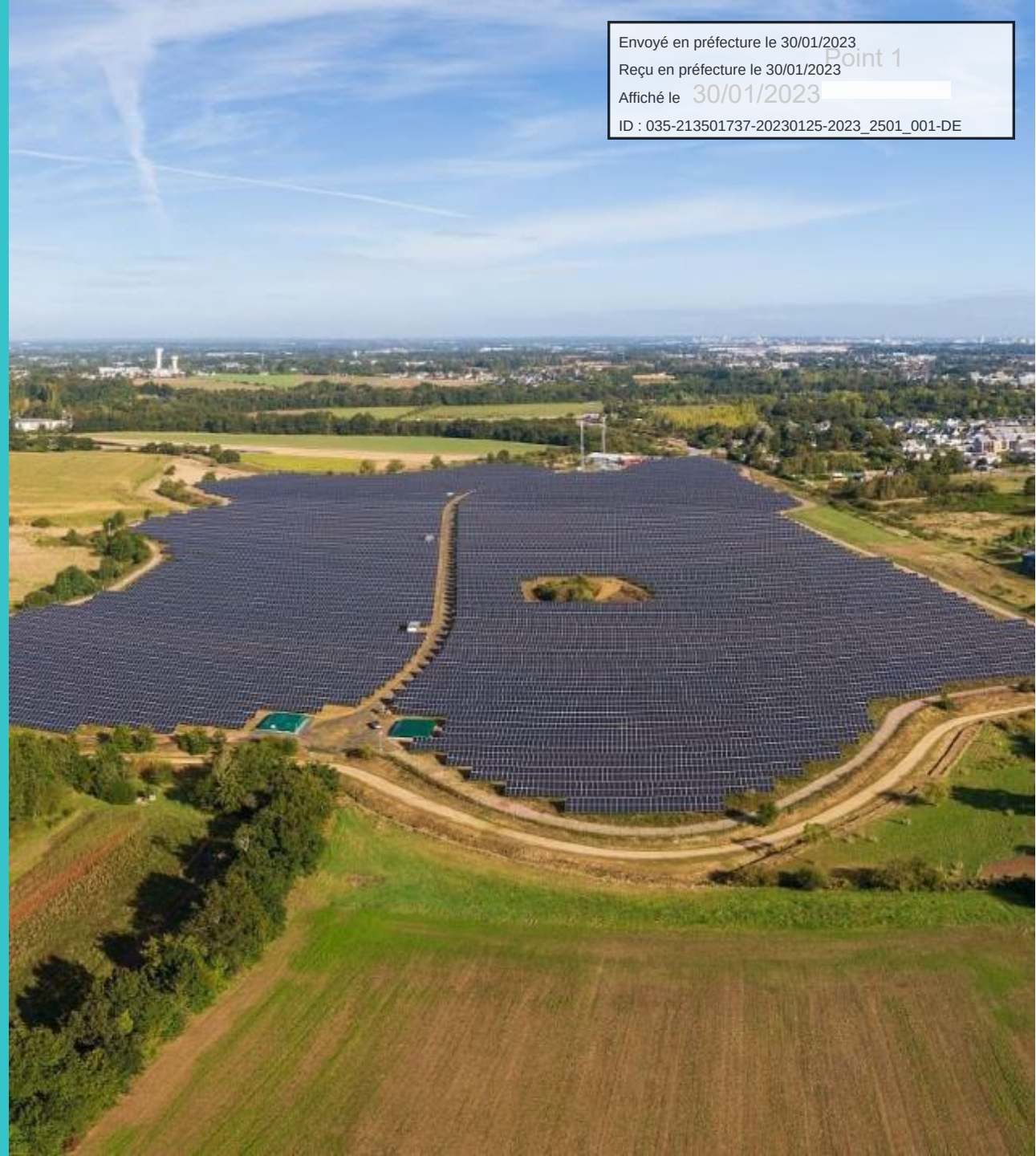

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le 30/01/2023
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Point 1

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Le budget du SDE35

Un budget par mission pour plus de lisibilité

		Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	9 368 K€	4 475 K€
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	22 290 K€	16 892 K€
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	152 K€	320 K€
Mission 4	Développer la relation aux usagers	141 K€	0 K€
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 248 K€	633 K€
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	277 K€	855 K€
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	2 625 K€	13 088 K€
Total		36 101 K€	36 263 K€

Chiffres clés :

36 M€ de dépenses réelles

36 M€ de recettes réelles

Un budget ambitieux

Une large part consacrée aux investissements sur les réseaux électriques

Un effort constant pour rénover le parc d'éclairage public d'Ille et Vilaine

Des actions de plus en plus nombreuses en faveur de la mobilité durable et des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les recettes du SDE35

Subventions ADEME, Région (IRVE)		0 %
Produits bornes électriques	194 115 €	1 %
Participation Enedis (effacements)	515 000 €	1 %
Avances marchés	621 986 €	2 %
Autres recettes	1 173 404 €	3 %
Participation maintenance éclairage	1 376 748 €	4 %
Récupérations TVA	2 982 164 €	8 %
Participation des collectivités et tiers	4 699 858 €	13 %
Participations FACE	4 834 506 €	13 %
Redevances Enedis-EDF et PCT*	6 855 717 €	19 %
Taxe sur l'électricité	13 010 698 €	39 %

- **La taxe sur l'électricité est la principale recette du SDE35, et la seule non affectée**

  Elle n'est perçue que sur les communes rurales et certaines communes nouvellement urbaines acceptant de n'en percevoir que 50 % (statut C)

  La participation maintenance éclairage ne couvre pas l'intégralité des charges du service éclairage

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 1

Réduire ses consommations énergétiques

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

› Rénover les installations d'éclairage public

Le transfert de compétences

#1 La maintenance préventive : pour limiter les défaillances des installations d'éclairage public

#2 Les dépannages et les petits travaux

#3 Les réglages d'horloges et les extinctions « cœur de nuit » et « estivales »

#4 La gestion patrimoniale

➡ Ainsi que la réalisation d'études et de travaux d'extension et de rénovation :
291 études en 2021 (+ 8 %)

Les subventions

Les collectivités n'ayant pas transféré la compétence Éclairage public peuvent bénéficier d'aides du SDE35, au même taux, pour leurs projets de rénovation.
- Nombre de projets subventionnés en 2021 : 82
- Montant total de subventions accordé en 2021 : 526 800 €

210 collectivités confient leur parc d'éclairage public au SDE35

70K points lumineux gérés et 2 500 armoires de commande

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Nombre d'opérations de travaux de maintenance engagées en 2021 :
773 (2020 : 450)

Montant associé :
621 965 €
(2020 : 204 455 €)

Les perspectives 2022

Développement des solutions connectées, des opérations de rénovation « retrofit » et accompagnement de Plans Lumières pour des communes pilotes

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

› Sensibiliser le jeune public aux enjeux de la transition énergétique

300 séances d'animation réalisées

Environ **2 125** enfants bénéficiaires

› Soutien de la Région et de l'Ademe

Région Bretagne

SDE35 lauréat de l'appel à projet « Mobilisation pour les transitions » avec une subvention de 25 000 euros obtenues en 2021

8 associations partenaires dans ce projet

48 classes bénéficiaires

21 centres de loisirs bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

› Maîtrise en énergie des bâtiments publics

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

- Calendrier

- Objectifs d'ACTEE -

- Faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.
- Accompagner les projets de mutualisation d'actions d'efficacité énergétique proposés par les syndicats mixtes et les EPCI.

› Perspectives 2022:

Vers un service d'aide à la rénovation des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 2

Améliorer l’efficacité énergétique

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Améliorer les performances du réseau de distribution électrique en particulier en milieu rural

68 postes de transformation HTA/BT installés

16 km de réseaux HTA construits

140 km de réseaux basse tension réalisés

69 km de réseaux nus déposés

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) effacements de réseaux : accompagner les communes pour planifier l'aménagement de leurs territoires

20 M€
investis sur le réseau électrique

Les enjeux :

Hausse du coût des matières premières

Tensions sur les achats des postes de transformation HTA/BT et mise en place d'un marché de fourniture dédié

Nouvelle modalités de participation aux coûts d'extension de réseau

Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique

Ouest Charge

Lancement du SDIRVE avec le CEREMA et Enedis

L'utilisation du réseau BEA – Ouest Charge

2021
1438 abonnés
2020
990 abonnés
↗ +45%

2021
4000 charges/mois
2020
2000 charges/mois
↗ +50%

25 charges/borne en moyenne

BMGNV35

2 stations biogaz mises en service en 2021, 2 en travaux, 2 en étude

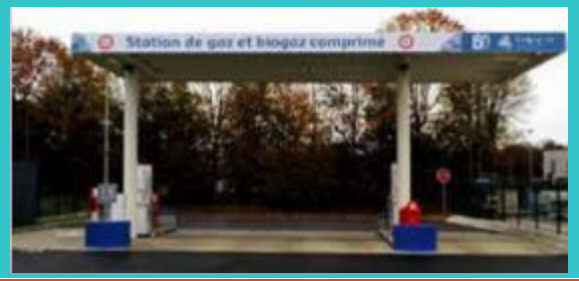

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Les projets HYDROGENE :

2021 : Création de la Société MHOOVE

Projet avec Eau du Bassin rennais pour la production et distribution d'hydrogène vert par électrolyse

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 3

Développer les énergies renouvelables

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Assurer le développement d'Énerg'iV

- Répartition des investissements

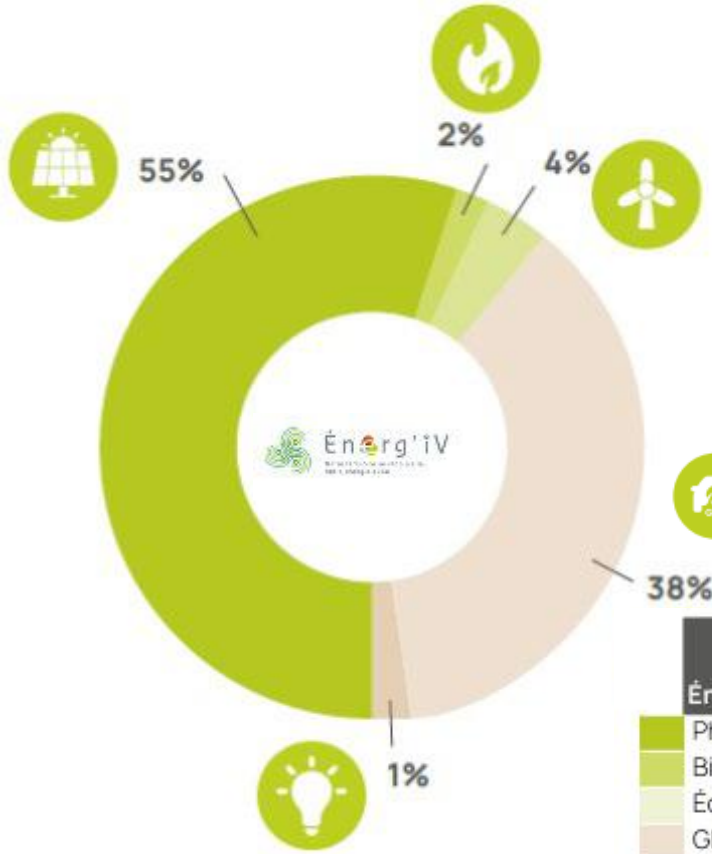

Énergie	Engagement financier SEML Énerg'iV (en K€)
Photovoltaïque	1 065
Biogaz	35
Éolien	83
GNV	750
Multi énergies - citoyen	25
Total	1 959

En 3 ans, Energ'iV est devenu un acteur majeur du développement des Energies Renouvelables en Ille et Vilaine

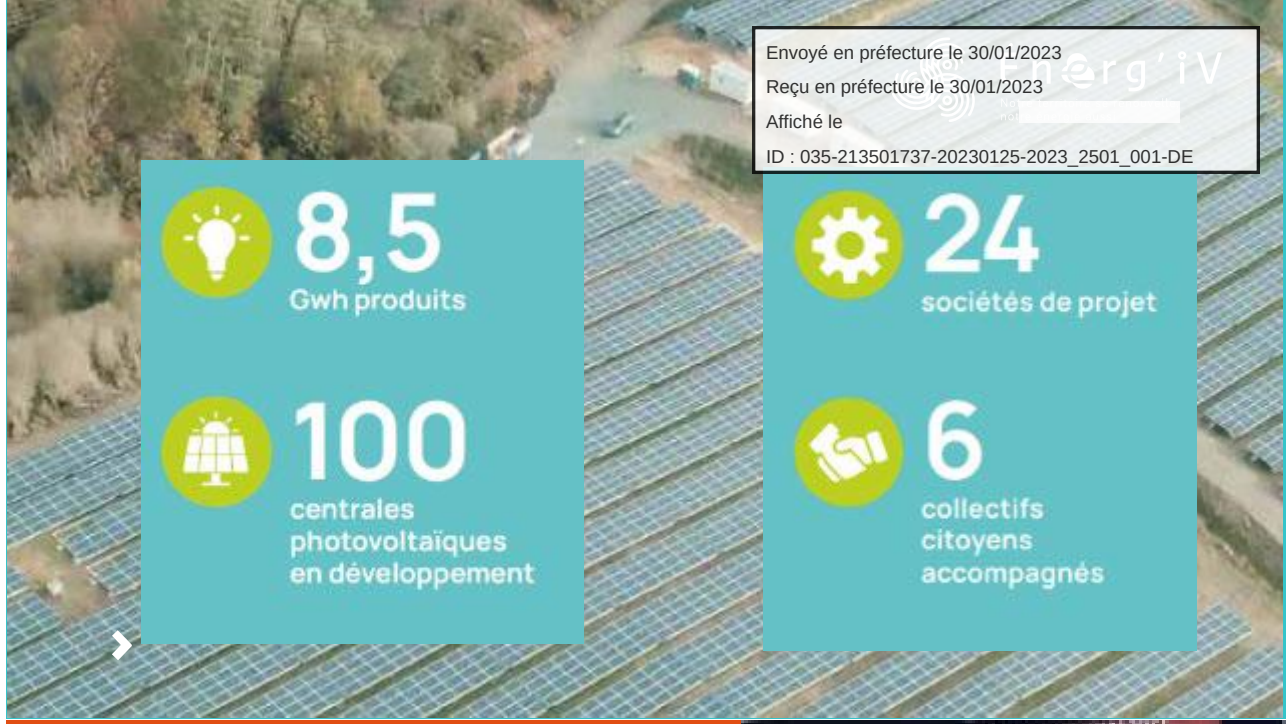

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

- Développer une méthodologie d'accompagnement spécifique qui repose sur la concertation et l'implication citoyenne
- Poursuivre les prises de participation dans les projets d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

- **Soutenir et accompagner des projets de solidarité internationale dans le secteur de l'énergie**
- **Participer à la lutte contre la précarité énergétique**

11 476 € d'aides accordées en 2021

3 projets soutenus

95K€ contribution du SDE35

1 diagnostic à l'échelle du département

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 5

Mutualiser les moyens et les expériences

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

343 membres

106,5 GWh
Dont 1,2 GWh d'électricité renouvelable à haute valeur environnementale

117,6 GWh de gaz

6 marchés de fourniture d'électricité

3 marchés de fourniture de gaz

Accompagner la réalisation des PCRS

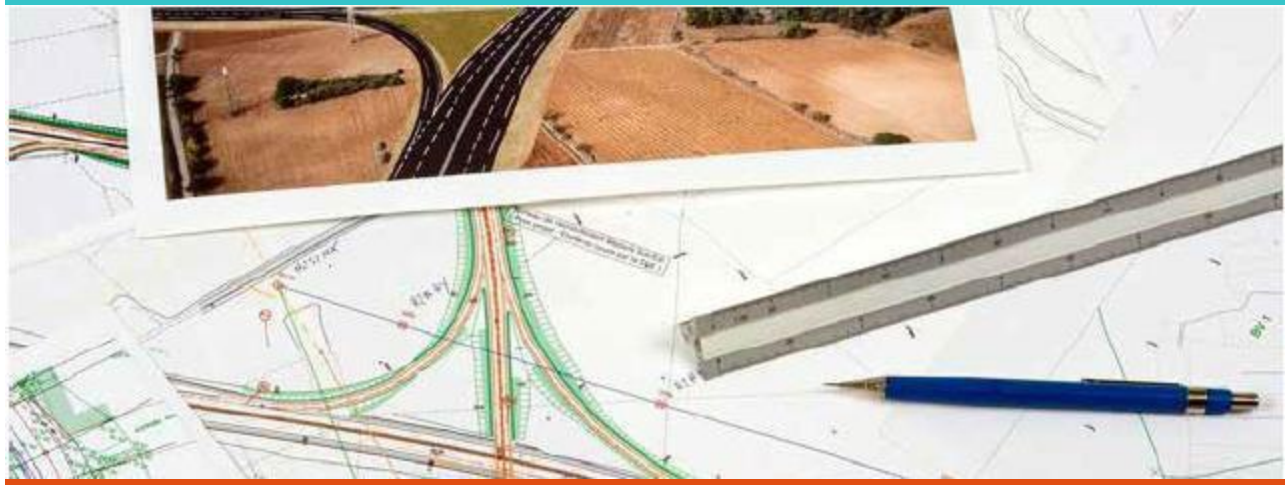

Participer à la vie des réseaux

Congrès annuel du réseau AMORCE

Salon des Maires

Congrès annuel des Agences d'Urbanisme

Forum Économique Breton

Salon BioGaz360 de Retiers

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 6

Assurer le contrôle de concessions

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Un nouveau contrat de concession

Avec un **Schéma Directeur d'Investissement** fixant des objectifs de qualité et de travaux ambitieux,

Avec un **programme ferme de travaux de renouvellement** d'Enedis sur des zones prioritaires de 20 millions d'euros pour les 4 ans à venir,

Avec un engagement écrit d'Enedis d'investir **925 millions d'euros** de travaux de renouvellement sur la durée du contrat,

Avec une annexe « **transition énergétique** » basée sur 18 actions concrètes

Mais des points de désaccord importants persistent sur le bilan financier et comptable du contrat qui s'est achevé le 31/12/21

7 Md
d'euros : c'est le montant que représente le contrat de concession avec Enedis et EDF

25 ans
Durée du nouveau contrat de concession signé avec Enedis et EDF en décembre 2021

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Partie 7

Développer des moyens généraux adéquats

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_001-DE

Sécurité informatique et SIG

Fin de l'opération de fiabilisation des bases de données Eclairage Public

Ouverture de GAIOS (outil métier du SDE35) aux entreprises et au pôle Eclairage Public

Poursuite de l'informatisation du SDE35

Lancement d'un audit cybersécurité début 2022

Une équipe engagée et qui s'agrandit !

Des moyens de formation à la hauteur de l'évolution des missions

64 agents au 31 décembre 2021

379.5 jours de formation en 2021

6,54 jours par agent

Une communication au service du territoire

Présence sur les réseaux sociaux

2 comptes Twitter actifs
@sde35_
avec 1009 abonnés et 120 tweets envoyés en 2021
@Energ_iV
avec 300 abonnés et 55 tweets envoyés en 2021

1 page Linkedin
SDE35
avec 650 abonnés et 41 publications en 2021, un profil visité par plus de 2 000 personnes

1 page Facebook
Les amis de Béa
avec 206 abonnés

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le 30/01/2023
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_002-DE

Point n°2

ANNEXE A LA DELIBERATION DE PRISE EN CONSIDERATION DE L'ETUDE DE RENOUVELLEMENT URBAIN « ROUGE COTE ST GERMAIN »

Périmètre d'instauration du sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme,

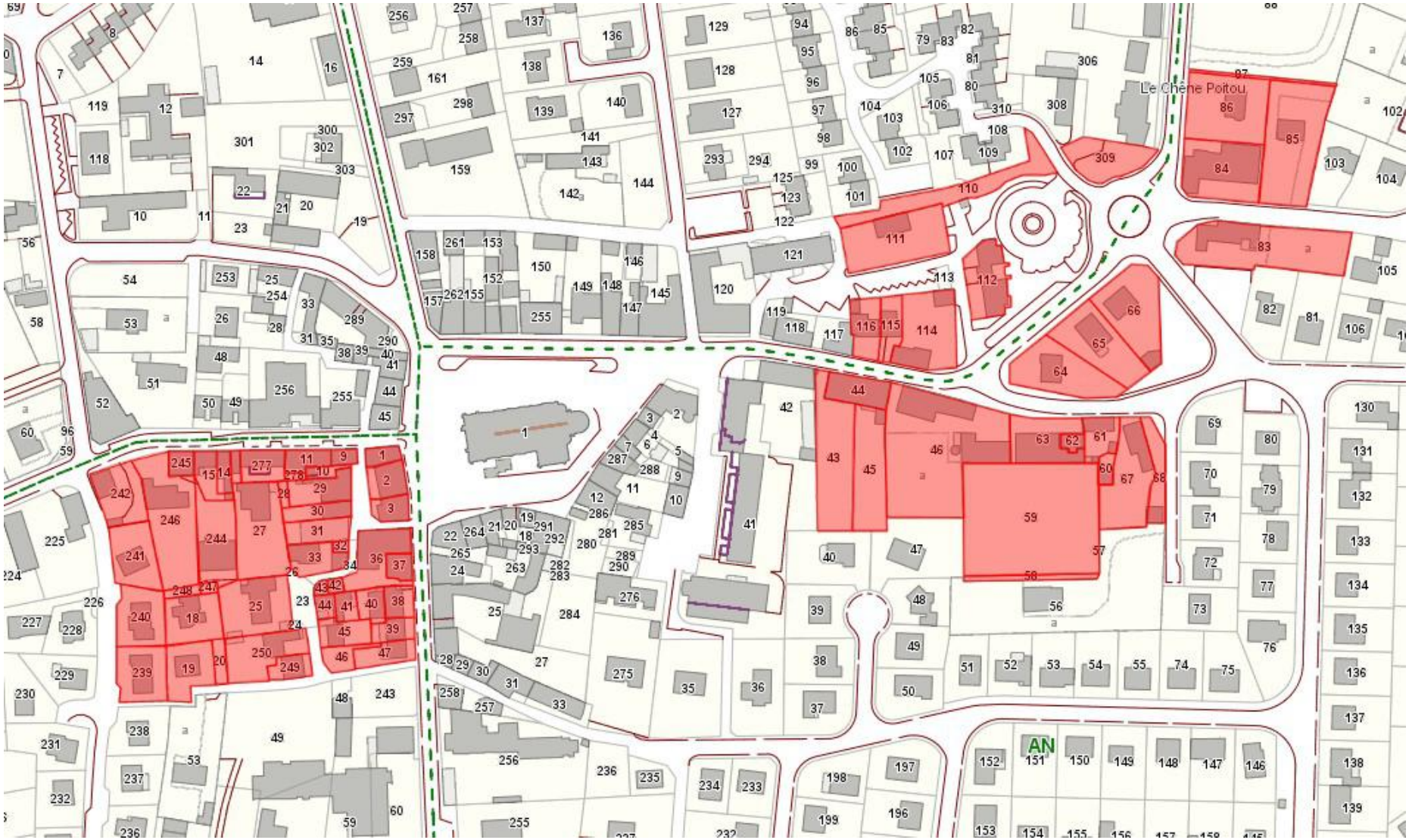

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le 30/01/2023
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_004-DE

Point n°4

ACQUISITION DE 20 M² DE LA PARCELLE AR 30

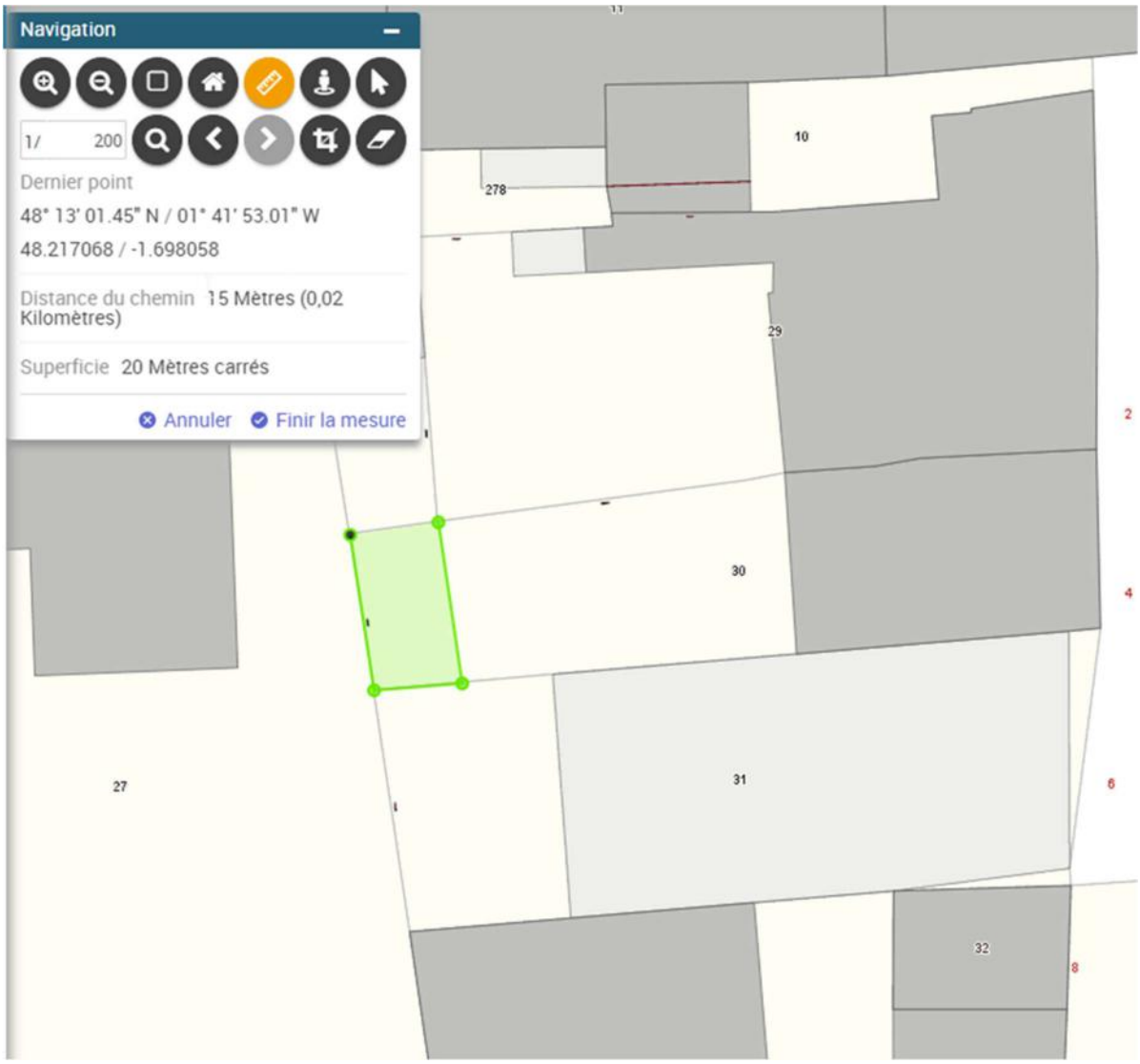

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le 30/01/2023
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Logos à prévoir

TERRITOIRE : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ ET SES COMMUNES MEMBRES**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Entre :

La Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine,
représentée par le Président de son Conseil d'Administration, **Monsieur Christophe JAN,** et par sa Directrice, **Madame Tania CONCI-HINGANT**, dûment autorisés à signer la présente convention.

Ci-après dénommée « la Caf ».

Et :

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné,
représentée par son Président**, Monsieur Claude JAOUEN**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire.

La commune de Andouillé-Neuville,
représentée par sa Maire**, Madame Aurore GELY-PERNOT,** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Aubigné,
représentée par son Maire**, Monsieur Youri MOYSAN,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Feins,
représentée par son Maire**, Monsieur Alain FOUGLÉ,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Gahard,
représentée par sa Maire**, Madame Isabelle LAVASTRE ,** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Guipel,
représentée par sa Maire**, Madame Isabelle JOUCAN,** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de La Mézière,
représentée par son Maire**, Monsieur Pascal GORIAUX,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

La commune de Langouët,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-Luc DUBOIS,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Melesse,
représentée par son Maire, **Monsieur Claude JAOUEN,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Montreuil-le-Gast,
représentée par son Maire, **Monsieur Lionel HENRY,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Montreuil-sur-Ille,
représentée par son Maire, **Monsieur Yvon TAILLARD,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Mouazé,
représentée par son Maire, **Monsieur Frédéric BOUGEOT,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Saint-Aubin d'Aubigné,
représentée par son Maire, **Monsieur Jacques RICHARD,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Saint-Germain-sur-Ille,
représentée par son Maire, **Monsieur Bertrand LEGENDRE,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Saint-Gondran,
représentée par son Maire, **Monsieur Yannick LARIVIÈRE-GILLET,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Saint-Médard-sur-Ille,
représentée par son Maire, **Monsieur Noël BOURNONVILLE,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Saint-Symphorien,
représentée par son Maire, **Monsieur Yves DESMIDT,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

La commune de Sens-de-Bretagne,
représentée par son Maire, **Monsieur Gérard MOREL,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon,
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal DEWASMES,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Vignoc,
représentée par son Maire, **Monsieur Daniel HOUITTE,** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

Ci-après dénommées « les Partenaires ».

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale.

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf).

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Vu la délibération du conseil d'administration de la **Caf d'Ille-et-Vilaine** en date du 6 novembre 2015 concernant la stratégie de déploiement des Ctg.

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné**, en date du 17 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Andouillé-Neuville,** en date du 23 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Aubigné,** en date du *janvier 2023.*

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Feins,** en date du 11 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Gahard,** en date du 25 janvier 2023.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Guipel, en date du 16 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **La Mézière,** en date du 1er février 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Langouët,** en date du 20 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Melesse,** en date du 18 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Montreuil-le-Gast,** en date du 26 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Montreuil-sur-Ille,** en date du 15 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Mouazé,** en date du 20 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint-Aubin d'Aubigné,** en date du 12 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint-Germain-sur-Ille,** en date du 31 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint-Gondran,** en date du 13 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint-Médard-sur-Ille,** en date du 11 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint-Symphorien,** en date du 9 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Sens-de-Bretagne,** en date du 3 janvier 2023.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Vieux-Ry-sur-Couesnon en date du 26 janvier 2023.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Vignoc**, en date du 12 janvier 2023.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté…

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf d'Ille-et-Vilaine et les partenaires signataires souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

SPECIMEN AU 01 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le diagnostic des besoins, partagés par la Caf d'Ille-et-Vilaine et le territoire, ainsi que les objectifs communs de développement figurent dans le document en annexe.

ARTICLE 2 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf d'Ille-et-Vilaine et les partenaires signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf d'Ille-et-Vilaine et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf d'Ille-et-Vilaine s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N 1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

[1] Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ARTICLE 3 MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants.
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné.
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf d'Ille-et-Vilaine, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et les communes membres signataires de cette présente convention.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe de la présente convention.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ARTICLE 4 ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 5 COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.
Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.
Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 6 EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan et détaillés en annexe. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ARTICLE 7 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 8 EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 9 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf d'Ille-et-Vilaine, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf d'Ille-et-Vilaine, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf d'Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 11 CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Rennes,
Le 9 décembre 2022.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le Président du Conseil d'Administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine, Christophe JAN	**La Directrice de la Caf d'Ille-et-Vilaine, Tania CONCI-HINGANT**
Le Président de la Communauté de communes, du Val d'Ille-Aubigné, Claude JAOUEN	**La Maire de la commune de Andouillé-Neuville, Aurore GELY-PERNOT**
Le Maire de la commune de Aubigné, Youri MOYSAN	**Le Maire de la commune de Feins, Alain FOUGLÉ**
La Maire de la commune de Gahard, Isabelle LAVASTRE	**La Maire de la commune de Guipel, Isabelle JOUCAN**
Le Maire de la commune de La Mézière, Pascal GORIAUX	**Le Maire de la commune de Langouët, Jean-Luc DUBOIS**
Le Maire de la commune de Melesse,	**Le Maire de la commune de Montreuil-le-Gast,**

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Claude JAOUEN	**Lionel HENRY**
Le Maire de la commune de Montreuil-sur-Ille, Yvon TAILLARD	**Le Maire de la commune de Mouazé, Frédéric BOUGEOT**
Le Maire de la commune de Saint-Aubin d'Aubigné, Jacques RICHARD	**Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ille, Bertrand LEGENDRE**
Le Maire de la commune de Saint-Gondran, Yannick LARIVIÈRE-GILLET	**Le Maire de la commune , de Saint-Médard-sur-Ille Noël BOURNONVILLE**
Le Maire de la commune de Saint-Symphorien, Yves DESMIDT	**Le Maire de la commune de Sens-de-Bretagne, Gérard MOREL**
Le Maire de la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon, Pascal DEWASMES	**Le Maire de la commun de Vignoc, Daniel HOUITTE**

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ANNEXES

SPECIMEN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Convention territoriale globale

DIAGNOSTIC

SPECI

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

S·P·Q·R

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA CTG

VALORISER ill PARTAGER Val d'ille Aubigné

1. Portrait du territoire

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Population

Plus de 37 000 habitants

- La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné compte **19 communes**. Son siège est situé à Montreuil-le-Gast.
- Le territoire est situé dans le département de **l'Ille-et-Vilaine,** au nord de la Métropole rennaise.
- Le territoire compte **37 482 habitants** soit **3,5%** de la population départementale.
- **6** communes comptent **moins de 1 000 habitants** : elles sont principalement regroupées à l'extrémité Ouest du territoire, ou bien au centre du territoire.
- Les communes les plus représentées sont celles comportant **entre 1 000 et 3 000 habitants** : 10 sont concernées. Elles se situent à l'extrémité Nord-Est du territoire, ainsi qu'à l'Ouest
- Les **trois communes les plus peuplées** du territoire sont **Melesse** (6 958 habitants), **La Mézière** (4 971 habitants) et **Saint-Aubin d'Aubigné**(3 916 habitants) : elles accueillent **42%** de la population intercommunale

Population des communes du Val d'Ille Aubigné

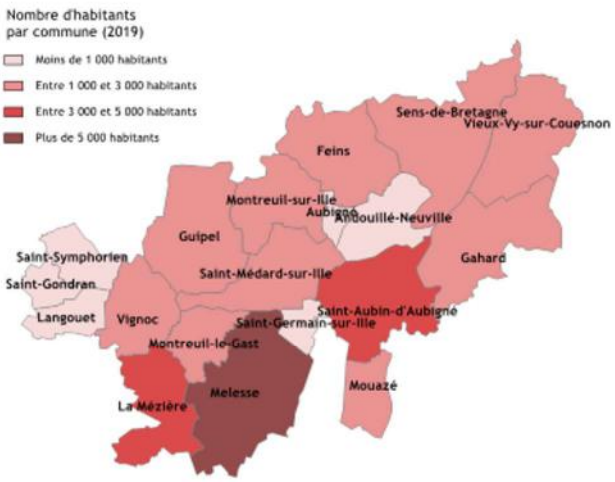

Source : INSEE, 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

+10,4% d'habitants entre 2013 et 2019

La population intercommunale est en **constante augmentation** depuis 1968 : son évolution est plus rapide qu'aux échelles départementaleset nationales.

Sur la dernière période, le nombre d'habitants a augmenté de **+10,4%** dans le Val d'Ille Aubigné (+5,8% en Ille-et-Vilaine et +2,2% en France métropolitaine)

Evolution de la population – base 100

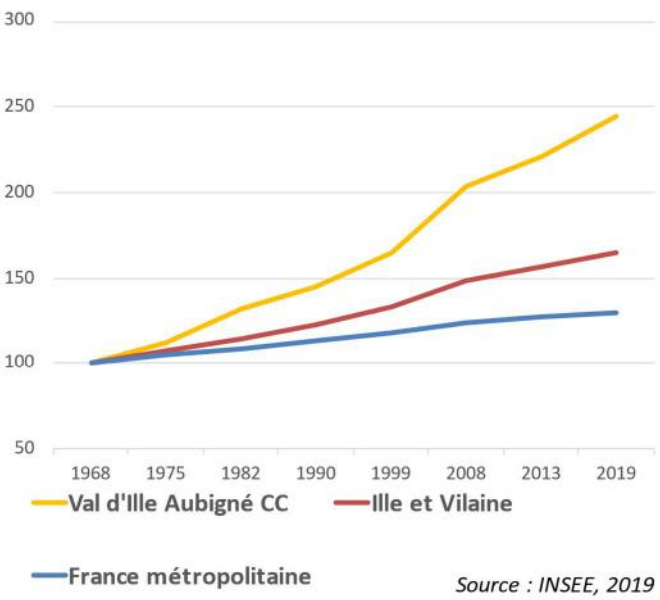

Source : INSEE, 2019

Une croissance portée par les soldes naturels et migratoires

- Au sein du territoire, le taux de variation annuel moyen est de **+1,7%.**
- Le taux de variation annuelle est **positif pour l'ensemble des communes** du territoire, à l'exception de Saint-Symphorien (-0,9%), Saint-Médard-sur-Ille (-0,6%) et Aubigné (-0,1%)
- Ainsi, à l'exception de ces trois communes, **l'ensemble des communes ont connu une hausse de population sur la dernière période.** La commune ayant connu l'augmentation de population la plus importante est celle de **Mouazé** (+6% de variation annuelle moyenne entre 2013 et 2019).
- Cette hausse démographique résulte de **deux facteurs au poids équivalent :** un **solde naturel** (différence entre les naissances et les décès) **positif** (+0,8%) et un **solde migratoire** (différence entre les entrées et les sorties) **positif** également (+0,9%).

Taux de variation annuel de la population des communes (2013-2019)

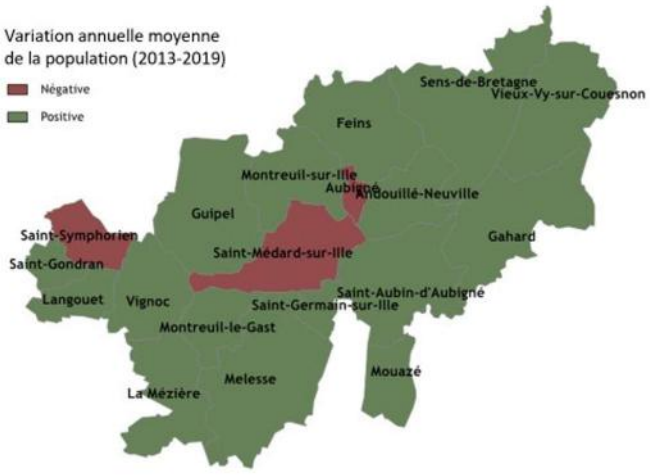

Source : INSEE, 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Les moins de 15 ans : la 1 ère population de la CCVIA

En observant l'évolution de la population par tranches d'âge, on remarque que **l'ensemble des populations ont augmenté** sur la dernière période.

Les **60-74 ans** et les **45-59 ans** sont ceux qui connaissent la **hausse la plus importante** (respectivement 24% et 16%)

Les **populations jeunes** ont aussi augmenté, dans des proportions moins importantes cependant : **+8%** pour les moins de 15 ans.

En détail pour les plus jeunes tranches d'âge on compte :

- **1 583** enfants de moins de 3 ans (+0,4% entre 2013 et 2019)
- **5 509** enfants de 3 à 11 ans (+10% entre 2013 et 2019)
- **3 707** enfants de 11 à 17 ans (+13% entre 2013 et 2019)

Les **moins de 15 ans représentent d'ailleurs la première population de l'intercommunalité** (23%), avec les 30-44 ans.

Le territoire du Val d'Ille Aubigné a donc une **population jeune.**

Evolution de la population entre 2013 et 2019

	Val d'Ille-Aubigné CC	Ille-et-Vilaine
0 à 14 ans	7,7%	2,3%
15 à 29 ans	6,9%	3,2%
30 à 44 ans	6,3%	1,5%
45 à 59 ans	15,9%	8,0%
60 à 74 ans	24,2%	17,4%
75 ans ou plus	4,5%	7,5%
Total	10%	6%

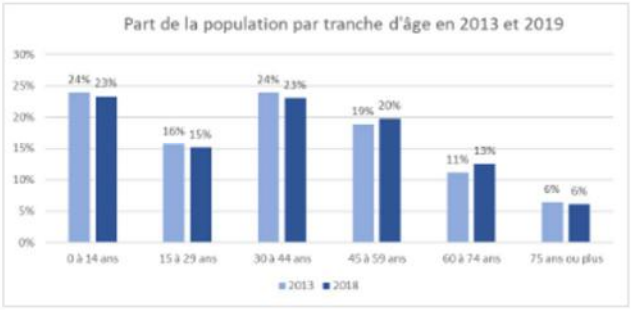

Source : INSEE, 2019

Un taux de natalité largement supérieur au taux de mortalité

Après une diminution entre 1968 et la fin des années 90, le **taux de natalité atteint son plus haut niveau au début des années 2000**. Depuis lors, le taux de natalité connaît de nouveau une **baisse**.

Sur la période 2013-2019, le taux de natalité intercommunal est de **14,1 ‰**

Ce chiffre est bien supérieur au **taux de natalité du département sur la même période** (11,6‰) et à celui de la France métropolitaine (11,7‰).

Quant au **taux de mortalité**, il est en **nette diminution** depuis 50 ans : il atteint **6,0 ‰** entre 2013 et 2019.

Evolution du taux de natalité et du taux de mortalité

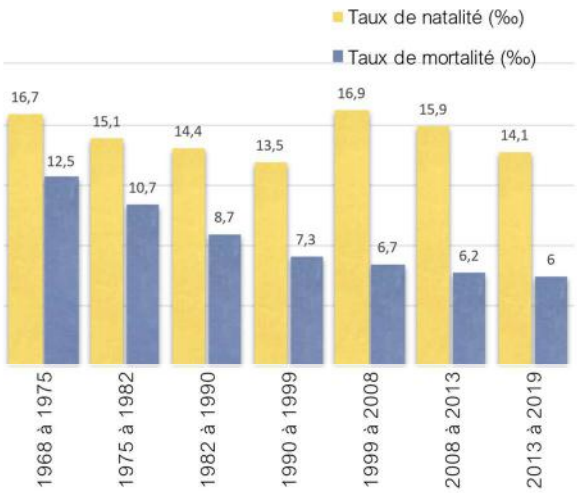

Source : INSEE, 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Ménages

S·P·Q·R 9

46% des ménages sont des familles avec enfant(s)

- Parallèlement à l'augmentation de la population, le **nombre de ménages** (14 523) a **augmenté** de +12,1% en 6 ans.
- Les trois principaux ménages de la Communauté de Communes sont : les **couples avec enfant(s)** (38,4%), les **couples sans enfant** (28,0%) et les **ménages composés d'une seule personne** (24,7%).
- La répartition des ménages est **globalement restée stable** entre 2013 et 2019, avec néanmoins une légère baisse des couples avec enfant(s) (-0,9 point), au profit des ménages composés d'une seule personne (+1,2 point)
- Les familles monoparentales représentent quant à elles **7,4%** des ménages du territoire : leur nombre a augmenté de +**8,5%** sur la dernière période

Les couples avec enfants représentent le 1er ménage de l'intercommunalité (38%) une part nettement supérieure à l'échelle départementale (26%): le développement de services en direction des familles est donc essentiel sur le territoire.

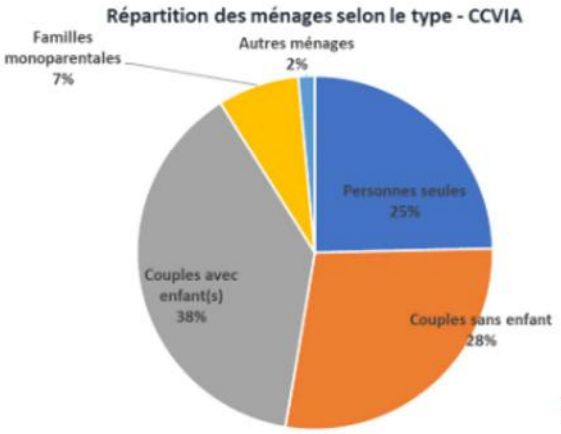

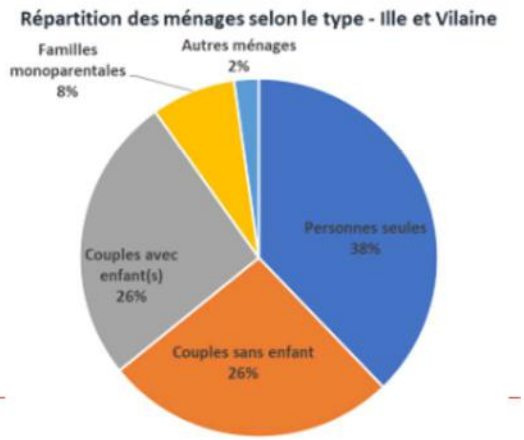

Source: INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

38% des ménages sont des couples avec enfant(s)

- On compte **5 485** couples avec enfant(s) sur le territoire **(+7,8 %** en 5 ans) en 2018

***5 571** couples avec enfant(s) en 2019*

- Pour **sept communes** (dont deux des communes les plus peuplées), la part des couples avec enfants est **inférieure à la moyenne intercommunale :** cette proportion **reste néanmoins importante**, puisque les couples avec enfant(s) représentent toujours un tiers des ménages des communes au minimum.

- **Sept** communes ont une proportion de couples avec enfant(s) **supérieure à 42%** des ménages : pour certaines d'entre elles, les ménages avec enfants représentent **plus de la moitié** des ménages (53% à **Mouazé** et 52% à **Aubigné)**

Part des couples avec enfant(s) dans les communes

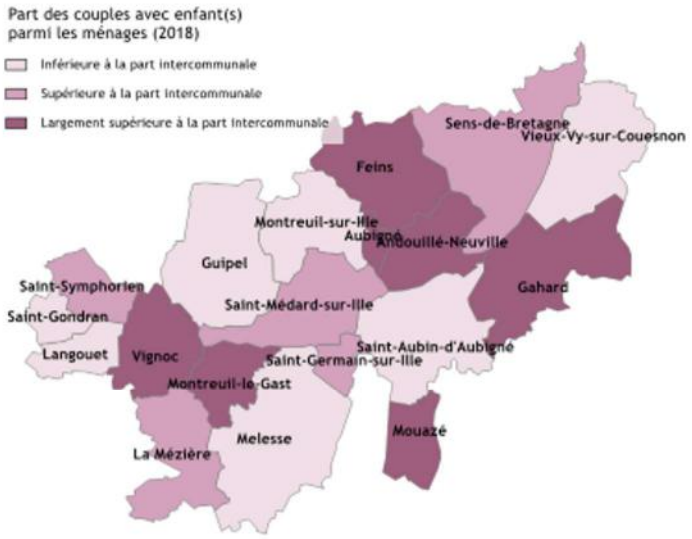

Source : INSEE, 2018

7,4% des ménages sont des familles monoparentales

- On compte **1 058** familles monoparentales sur le territoire en 2018

***1 076** familles monoparentales en 2019*

- **16%** des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (la part départementale est de 23%).

- De manière générale, la part des familles monoparentales parmi les ménages est **très hétérogène** sur le territoire, cette part allant de **1,3%** (Feins) à **14,3%** (Saint-Gondran)

- La part des familles monoparentales est **moins importante** dans les communes les **moins peuplées du territoire** (Saint-Symphorien, Feins, Andouillé-Neuville…)

- Ce n'est cependant pas le cas pour toutes, puisque la part des familles monoparentales est **supérieure ou égale à 10%** dans des communes relativement **peu peuplées** (Langouet, Saint-Germain-sur-Ille) mais aussi dans des communes **plus peuplées** (Saint Aubin d'Aubigné)

Part des familles monoparentales dans les communes

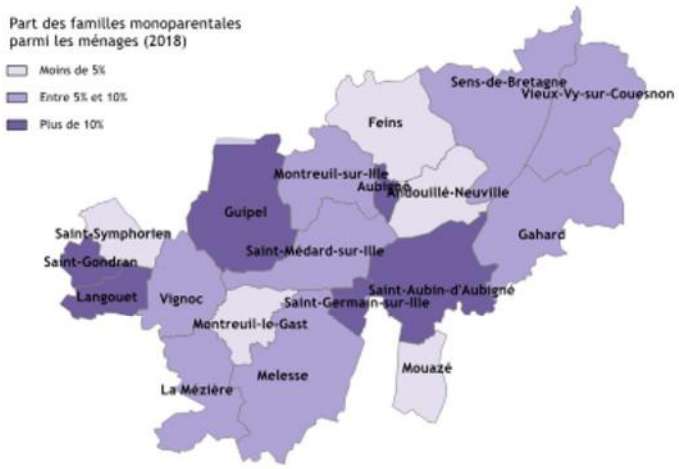

Source : INSEE, 2018

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Un niveau de vie médian des ménages par UC de 1 965 €/mois

Définition: Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé «niveau de vie», est le revenu disponible après impôts, par équivalent adulte. Il est calculé à l'aide d'une pondération en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.

- 10% des ménages ont un niveau de vie mensuel par UC **inférieur à 1 259 €**
- 10% des ménages ont un niveau de vie mensuel par UC **supérieur à 3 062 €**

L'écart entre les revenus les plus faibles et les plus élevés est relativement peu important et s'illustre par un rapport interdécile de **2,4** quand il est de 3,4 au niveau national.

Le niveau de vie médian mensuel intercommunal est **supérieur au niveau de vie départemental** qui est de 1 872 €/mois. En comparaison avec les territoires situés aux alentours, la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné présente le **niveau de revenus mensuels le plus élevé**.

Niveau de vie mensuel médian			
Val d'Ille Aubigné CC	Liffré Cormier Communauté	Couesnon Marches de Bretagne	Bretagne Romantique
1 965 €	1 958 €	1 688 €	1 796 €

Source : INSEE, 2019

Synthèse

- La population a **augmenté de 10%** entre 2013 et 2019, et ce pour l'ensemble des tranches d'âge
- La croissance est portée à la fois par le **solde naturel** et par le **solde migratoire**, qui sont tous les deux positifs
- Les **moins de 15 ans** représentent la **première population** de l'intercommunalité, soit **23%.**
- **38% des ménages** sont des couple(s) avec enfant(s) : cette proportion est relativement élevée, d'autant plus que l'ensemble des communes sont concernées par une présence importante des couples avec enfant
- Le revenu mensuel médian est de 1 965 €/mois

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Projections de population

Projections de population - méthodologie

Les projections de population ont été réalisées au moyen d'un modèle de **régression linéaire**.

Il s'agit de **l'ajustement affine**, qui permet de modéliser une tendance à partir d'une série de données.

Le logiciel Excel permet d'effectuer ces projections à partir des données existantes, avec une marge d'erreur de 5% sur les résultats obtenus.

La **construction de logements neufs** sur le territoire va attirer une nouvelle population : celle-ci a été ajoutée aux résultats obtenus, afin de tenir compte des particularités du territoire.

Cette estimation se fait à partir du **nombre d'occupants moyen par logement** (données INSEE à l'échelle de l'intercommunalité) et les **objectifs annuels de production de logements** d'après le PLH, soit 350 logements par an à l'échelle de la CCVIA.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a été évalué à partir de la part d'enfants de moins de 3 ans dans la population intercommunale en 2018.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Projections de population - Total

Populations	2018	2022	2025	2028	2031
Total	36 885	37 281	38 570	39 859	41 148
Total (avec variable logements)	36 885	38 177	39 466	40 755	42 022

Selon la projection réalisée, **la population totale augmenterait** de **14%** entre 2018 et 2031.
La Communauté de Communes compterait **42 022 habitants en 2031.**

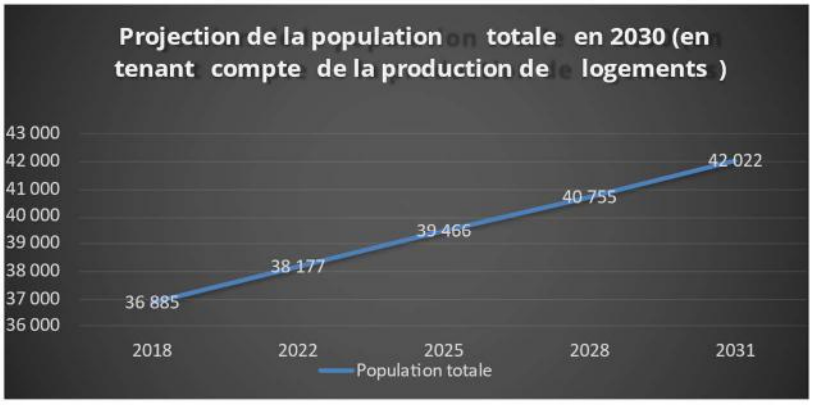

*Cette projection est cohérente avec le scénario de projections Omphale de l'INSEE, qui prévoit un taux d'accroissement annuel **supérieur à 0,9%** par an pour la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné sur la période 2018-2040*

S·P·Q·R 17

Projections de population – Les moins de 3 ans

Populations	2018	2022	2025	2028	2031
Total (avec variable logements)	1 557	1 603	1 658	1 712	1 766

Selon la projection réalisée, **la population des moins de 3 ans augmenterait** de **13%** entre 2018 et 2031.
La Communauté de Communes compterait **1 766 enfants de moins de 3 ans habitants en 2031.**

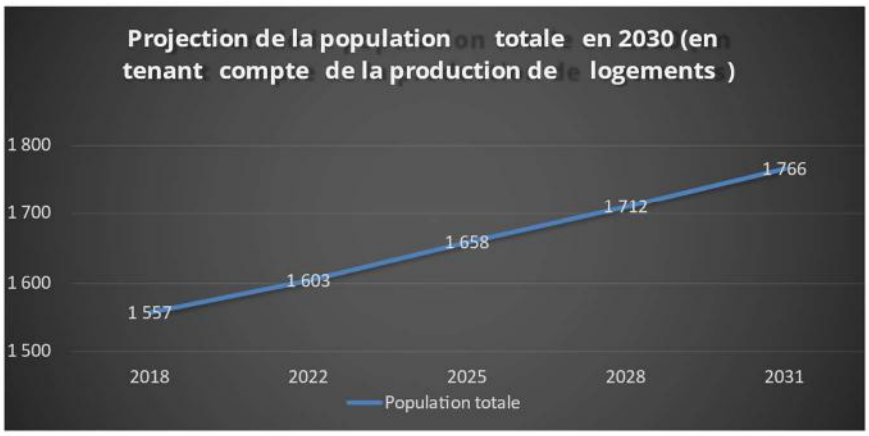

S·P·Q·R 18

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

2. Offre de services

Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Des naissances en baisse depuis 2017

L'évolutiondu nombre de naissances est **très variable** au sein du territoire : après un pic en 2017, le nombre de naissances est **globalement en baisse depuis**, avec un nombre inférieur à la moyenne des naissances 2014-2020.

Sur la période 2019-2020, l'évolution du nombre de naissances est contrastée selon les communes:

- Deux des communes les **plus peuplées** (La Mézière et Saint-Aubin) connaissent une **baisse** importante: -24 et -26 naissances
- **8** communes ont un nombre de naissances qui **évolue peu**
- La **hausse** la plus importante est constatée à **Sens-de-Bretagne** (+8 naissances)

Evolution du nombre de naissances dans la CCVIA

Evolution des naissances 20192020 et nombre de naissances en 2020

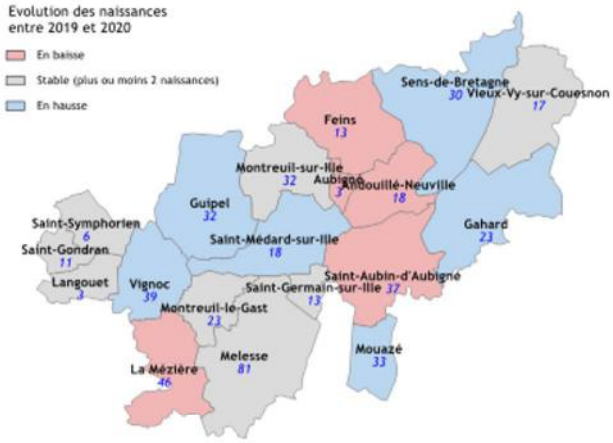

11 communes ont transmis leur nombre de naissances en 2021 : pour **7** d'entre elles, les naissances **ont diminué par rapport à 2020** (-16 à Montreuil-sur-Ille, -11 à Guipel). Deux communes ont connu en revanche une hausse de leurs naissances: La Mézière (+16) et Vieux-Vy-sur-Couesnon (+10).

Source : INSEE 21

L'offre d'accueil collectif et les MAM

Quelques chiffres clés sur le jeune enfant :

- Nombre d'enfants de moins de 3 ans : **1 583** *(Source INSEE 2019)*
- Evolution 2013-2019 : **+0,4%**
- Part des moins de 3 ans dans la population intercommunale : **4%**
- Taux de couverture global de l'accueil du jeune enfant : **78,0** places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit un taux **supérieur** à la moyenne départementale (75,7) et nationale(59,8)

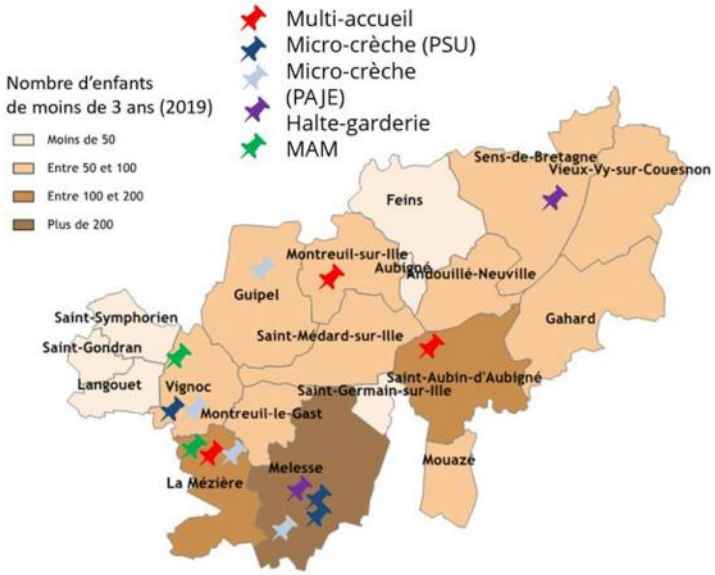

S·P·Q·R 22

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le taux de couverture global par commune

Le taux de couverture global du jeune enfant est **variable selon les communes:**

- De manière générale, **les communes les moins peuplées** présentent un taux de couverture moins important : en effet, le seul mode de garde dans ces commune sont les places auprès des **assistantes maternelles**
- A l'inverse, **trois communes** présentent un taux de couverture très important: **La Mézière** (101), **Sens-de-Bretagne** (114) et **Vignoc** (117). En effet, ces dernières comptent sur leur territoire **au moins une structure collective,** qui accueille des enfants de la commune d'implantation mais également des autres communes de la CCVIA
- A l'exception de Sens-de-Bretagne, les **communes de l'Est du territoire** disposent d'un taux de couverture **moins important**

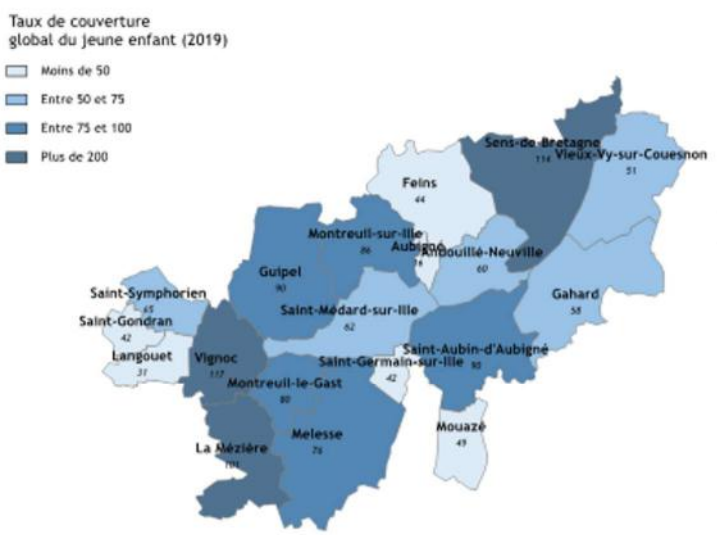

Détail des structures d'accueil collectif de la Petite Enfance

Nom de la crèche	Type	Localisation	Gestion	Agrément	Horaires	Appartenance locaux
Méli Malo	Micro-crèche PSU	Melesse	CCVIA	10	7h30-18h30	CCVIA
Pazapa	Micro-crèche PSU	Vignoc	CCVIA	10	7h30-18h30	CCVIA
Bulle de Rêves	Micro-crèche PSU	Melesse	CCVIA	10	7h30-18h30	Commune de Melesse (loués par la CCVIA)
Les Pitchouns	Multi-accueil	La Mézière	CCVIA	20	7h30-18h30	Commune de La Mézière (loués par la CCVIA)
L'Ille à Doudous	Multi-accueil	Montreuil sur Ille	ADMR de Saint-Aubin d'Aubigné	18	7h30-18h30	CCVIA
Ty Marmots	Multi-accueil	Saint-Aubin d'Aubigné	ADMR de Saint-Aubin d'Aubigné	20	7h30-18h30	CCVIA
Sens en Eveil	Halte-garderie	Sens de Bretagne	ADMR de Saint-Aubin d'Aubigné	(mais uniquement 2 jours par semaine)	8h30 à 18h (lundi et vendredi)	Commune de Sens-de-Bretagne
La Farandole	Halte-garderie	Melesse	ADMR de Saint Grégoire	(mais uniquement 2 jours par semaine)	9h-17h30 (lundi et jeudi)	Commune de Melesse
Crèche'n'do	Micro-crèche PAJE	Melesse	Privée : réseau crèche'n'do	10	8h-19h30	Privée
Les Chérubins Malins	Micro-crèche PAJE	La Mézière	Privée : Les Chérubins	10	7h30-18h30	Privée
Câlins Doudou	Micro-crèche PAJE	Vignoc	Privée : Câlins Doudou	11	7h30-18h30	Privée
1, 2, 3 Guipel	Micro-crèche PAJE	Guipel	Privée : société Girard Family	10	7h30-18h30	Commune de Guipel

Le nombre de places d'accueil est réparti comme suit :

- **129** places en temps d'accueil complet (structures ouvertes 5 jours/semaine) : cela concerne **88** places auprès des modes d'accueil **publics** (gérés ou subventionnés par la CCVIA) et **41** auprès des modes d'accueil privés
- **24** places en temps d'accueil non complet (halte-garderies ouvertes 2 jours/semaine), impliquant le recours à d'autres modes de garde pour les familles souhaitant bénéficier d'un temps d'accueil complet.

La **micro-crèche** est l'EAJE le plus répandu sur le territoire : on en compte **7**

Les communes de **Melesse**, **La Mézière** et **Vignoc** sont celles qui comptent le plus de modes de garde sur leur territoire (respectivement 4, 2 et 2)

NB : l'agrément délivré par la PMI fixe le nombre maximum d'enfants (hors accueil en surnombre) pouvant être accueillis dans la structure. Il ne reflète pas le nombre d'enfants bénéficiant effectivement de ce mode de garde, une place pouvant, en fonction des contrats des familles, être occupée par plusieurs enfants.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Entretiens avec les acteurs de terrain – Petite Enfance

D'après les entretiens collectifs menés auprès des communes, il apparaît que certaines familles ont des **difficulté à identifier l'interlocuteur** pour avoir une place en crèche, du fait de l'existence de structures publiques, associatives (ADMR) et privées

Plusieurs **projets** (privés et MAM) sont recensés dans les communes :

- La Mézière: 1 MAM en cours de création, 2 projets de crèches privées
- Saint-Gondran : sollicité par projet de MAM
- Montreuil-le-Gast : projet de micro-crèche privée
- Melesse: un projet de micro-crèche privée et sollicité pour une MAM
- Saint-Aubin-d'Aubigné : sollicité par projet de MAM
- Mouazé : un projet de micro-crèche en cours (privé + commune) et sollicité pour une MAM
- Saint-Médard-sur-Ille : un projet de micro-crèche privée et sollicité pour une MAM

Les **MAM commencent donc à se développer sur le territoire** il apparaît important de pouvoir soutenir **l'installation des assistantes maternelles** qui le souhaitent, par exemple via des actions portées au **niveau intercommunal**

L'ouverture, début 2024, d'un **nouveau multi-accueil de 36 places** interroge la collectivité sur le **maintien de la micro-crèche Bulle de Rêves**. De même, il convient de s'interroger sur le devenir de la halte-garderie La Farandole à l'ouverture de ce nouveau multi-accueil.

La Communauté de Communes s'interroge également sur **l'élargissement de l'amplitude horaire des EAJE** qu'elle gère : toutes les structures sont à ce jour ouvertes jusqu'à 18h30. Au vu des besoins des familles, un accueil **jusqu'à 19h** pourrait être envisagé.

S·P·Q·R 25

L'offre d'accueil individuel

Quelques chiffres clés sur les assistant(e)s maternel(le)s

- Nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois en 2018 : **367** *(source : rapport d'activités du RPE)*, sur les **384** agréées *(96% de taux d'activité)*
- Nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois en 2019 : **349**
- Nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois en 2021 : **293** *(source : RPE)*, sur les **319** agréées *(92% de taux d'activité)*

→ **-20% d'assistantes maternelles en activité** entre 2018 et 2021
→ **-17% d'assistantes maternelles agréées** entre 2018 et 2021

- En 2018, **22%** des assistantes maternelles en activité ont **plus de 54 ans** (29,7% en Ille-et-Vilaine en 2020)

On compte **au moins une assistante maternelle** en activité dans chaque commune

Elles se localisent dans les communes les plus peuplées, principalement au **Sud Ouest du territoire**

On compte **2 MAM** sur le territoire : l'une située à **La Mézière** (2 assistantes maternelles pour 8 places) et l'autre située à **Vignoc** (3 assistantes maternelles pour 6 places)

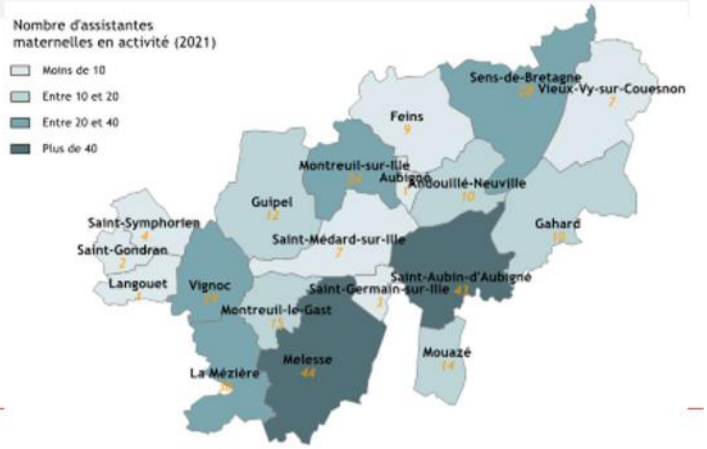

S·P·Q·R

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Focus sur : le Relais Petite Enfance

Le RPE est une structure essentielle sur le territoire en termes de Petite Enfance.
Son action, portée par **4 animatrices**, s'oriente aussi bien vers les **parents** (information sur l'ensemble des modes de garde du territoire, aide relatives démarches administratives pour employer une assistante maternelle) que vers les **assistantes maternelles** (mise en place de rencontres, de formation, conseil...)

Les permanences physiques du RPE (par semaine)
- **Melesse** : 2 demi-journées
- **La Mézière** : 1 demi-journée
- **Saint-Aubin d'Aubigné** : 1 demi-journée
- **Sens-de-Bretagne** : 1 demi-journée

Le RPE met en place 12 **matinées d'éveil chaque semaine** dans **10 communes** (2 matinées à Melesse et Mouazé par semaine) en co-animation avec les associations d'assistantes maternelles sur les communes de Vignoc, Saint-Germain-sur-Ille et Andouillé-Neuville (une séance animée par le RPE, une séance animée par les assistantes maternelles)

Les **parents** participent également à ces temps d'accueil, bien que le **nouveau référentiel nationaldes Relais Petite Enfance** indique que les ateliers mis en place par les RPE s'adressent aux **assistantes maternelles** et aux enfants qu'elles gardent.
Pourtant, sur le territoire, les animatrices du RPE constatent un **besoin d'accompagnement des familles important,** d'où l'augmentation des parents participant actuellement aux ateliers d'éveil du RPE

D'autres offres de services (non présentes sur le territoire de la CCVIA) pourraient être mises en place pour accueillir les parents sur des temps d'échanges informels et de jeux (par exemple les LAEP - lieux d'accueil enfants parents).

Focus sur : le Relais Petite Enfance

	2018	2019	2020
Nb total de demandes (parents)	520	522	715
dont part en accueil collectif	*52%*	*18%*	*43%*
dont nb de demandes d'accueil en urgence	*97*	*102*	*90*
dont nb de demandes horaires atypiques	*8*	*6*	*10*
Nb d'AM ayant bénéficié d'une formation continue	42	34	25
Nb d'ateliers d'éveil organisés	261	265	NC
Nb d'enfants différents ayant fréquenté les ateliers	390	515	NC
Nb d'AM différentes ayant fréquenté les ateliers	102	122	NC

Le RPE a été **fortement sollicité par les familles pendant la période de crise sanitaire**, preuve que la structure est de mieux en mieux identifiée par les familles.
Il est intéressant de noter la **baisse du nombre de demandes de renseignements pour un accueil collectif** particulièrement en 2019 (davantage de demandes de renseignements en accueil individuel pour cette année).
Près d'une centaine de familles sollicitent chaque année le RPE pour un **accueil en urgence** de leur enfant de moins de 3 ans.

La **participation aux ateliers d'éveil est en hausse**, que ce soit au niveau des parents et de leurs enfants, qu'au niveau des assistantes maternelles : **122** ont fréquenté les ateliers d'éveil au moins une fois en 2019, soit **35%** des assistantes maternelles. Un système **d'inscription** est mis en place pour permettre à chaque professionnelle d'assister au minimum 2 fois par mois aux ateliers.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Projection : nombre d'enfants sans mode de garde

A partir des données issues des rapports d'activité du RPE, le tableau ci-dessous présente ***le nombre d'enfants ayant un besoin d'accueil net,*** *pour l'année 2018.*

Méthodes de calcul :

- Le **nombre d'enfants sans mode de garde (brut)** correspond à la différence entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et à la somme des enfants accueillis/des places dans les différents modes d'accueil (collectif, individuel, autre)

- Le **nombre d'enfants sans mode de garde (net)** correspond à la médiane entre le nombre d'enfants sans mode de garde (brut) et le nombre d'enfants dont les deux parents (ou le parent dans le cas d'une famille monoparentale) travaillent. En effet, les familles dont les deux parents travaillent ne sont pas les seules à avoir des besoins de modes de garde. Cette ligne prend aussi en compte une partie de celles dont le ou les parents ne travaillent pas tous les deux.

- Sur le territoire de la CCVIA, on estime un besoin en termes de mode de garde pour **83 enfants.**

NB : ce chiffre ne prend pas en compte les enfants disposant d'un mode de garde en dehors de la CCVIA et convenant aux parents (proximité avec le lieu de travail...)

Nous ne disposons pas du nombre d'enfants de moins de 3 ans pour l'année 2022 : toutefois, la baisse d'assistantes maternelles en activité sur le territoire (-20% depuis 2018) a nécessairement entraîné une réduction du nombre d'enfants pouvant être gardés par une assistante maternelle

	2018
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	1557
Nombre d'enfants gardés en EAJE	339
Nombre d'enfants gardés par une assistante maternelle	1085
Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG garde à domicile	13
Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG structure (micro-crèche...)	23
Nombre d'enfants sans mode de garde autre que la famille (brut)	97
Part des enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent	71%
Nombre d'enfants dont les deux parents travaillent	69
Nombre d'enfants sans mode de garde autre que la famille (net)	83

29

Synthèse

- Malgré un **nombre de naissances en baisse** sur le territoire, la population des moins de 3 ans demeure relativement **stable** sur le territoire et devrait continuer à augmenter dans les prochaines années, principalement avec l'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants.
- Le **taux de couverture global** de l'accueil du jeune enfant est relativement **élevé** (78), avec néanmoins des disparités territoriales, l'offre étant principalement concentrée au Sud-Ouest du territoire
- En termes **d'accueil collectif**, la majorité de l'offre est aujourd'hui portée par la **Communauté de Communes**, bien que plusieurs communes soient de plus en plus sollicitées par des **porteurs de projets privés**. Sur cette dimension, il est donc important pour les communes et la CCVIA d'avoir une **visibilité suffisante sur le développement de projets privés,** afin de ne pas pénaliser certaines familles du territoire, le coût d'accueil étant différent entre les micro-crèches PSU et les micro-crèches PAJE (privées)
- La **baisse** du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire interroge nécessairement sur le renouvellement de la profession : le **Relais Petite Enfance** joue donc un rôle important en termes de **promotion et de valorisation de ce métier** (exercice de la profession en dehors du domicile par la mise à disposition de locaux, mise en place de temps de formation commun entre les professionnelles des EAJE et les assistantes maternelles pour réduire l'isolement...)

S·P·Q·R

30

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Enfance

La population des 3 -11 ans

Quelques chiffres clés *(source INSEE 2019)*

- Nombre d'enfants de 3 à 11 ans : **5 509**
- Evolution de cette tranche d'âge entre 2013 et 2019 **: +10%**
- Part des 3-11 ans sur le total de la population : **15,0%**

Répartition des 3 -11 ans sur le territoire

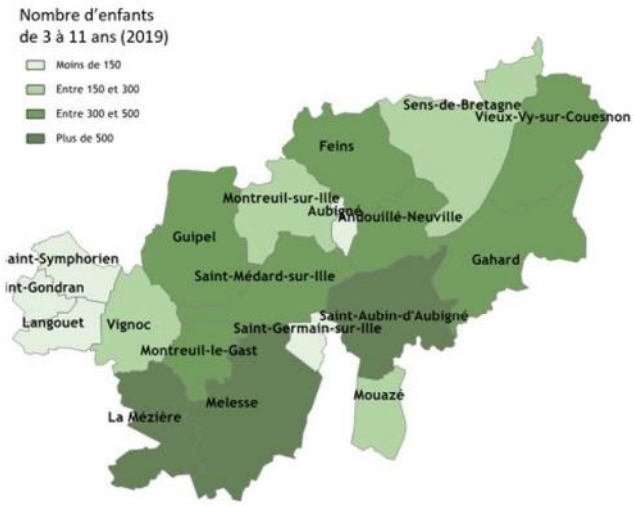

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

L'offre de services Enfance

Trois communes n'ont ni d'accueil périscolaire, ni d'ALSH sur le territoire : Saint-Symphorien, Saint-Gondran et Aubigné. Ces communes ne comptent en effet pas d'école. Néanmoins, ces communes peuvent **financièrement aider** les familles à accéder au service périscolaire dans l'école où est scolarisé leur enfant.

10 communes ont un accueil de loisirs sur leur territoire, géré en régie ou via une association (voir slide suivante)

Pour Saint-Symphorien, Saint-Gondran et Langouet, les enfants se rendent à l'accueil de loisirs de La **Chapelle Chaussée** ou à celui **d'Hédé** (hors CCVIA)

NB : les communes de Feins et de Gahard n'ont pas d'ALSH localisé sur leur territoire, mais les enfants de ces communes sont accueillis sur l'ALSH d'Andouillé Neuville, dans le cadre de conventions de partenariat.

L'offre de services pour les 3 -11 ans

On recense les projets suivants en termes d'Enfance :

- Montreuil-sur-Ille : réhabilitation des classes élémentaires et de l'ALSH (locaux dédiés)
- Montreuil-le-Gast : construction d'un nouveau restaurant scolaire
- Mouazé : mise en place d'un ALSH pour septembre (une vingtaine d'enfants à accueillir)
- Saint-Germain-sur-Ille : projet de réhabilitation de la garderie municipale, réflexion à la mise en place d'un ALSH

33

Offre de services par commune – Périscolaire et ALSH

Commune	Type de services	Gestionnaire	Périodes d'ouverture	Données d'activité
Andouillé Neuville/Feins /Gahard	Périscolaire	Commune	Matin, soir	
	ALSH (localisé à Andouillé-Neuville)	Association de parents indépendante sous convention avec Familles Rurales	Mercredis, une semaine pour les petites vacances, **tout l'été** 7h15-18h45	Capacités d'accueil : Mercredis, petites vacances et août : entre 50 et 60 enfants Juillet : 70 enfants Accueil des enfants de Feins et Gahard (conventions)
Feins	Périscolaire	Commune	Matin : 7h Soir : 19h	
Gahard	Périscolaire	Commune	Matin : 7h Soir : 19h	
Guipel	Périscolaire	Commune	Matin : 7h30 Soir : 18h45	
	ALSH : ouvert en 2021	Les Francas Proposent aussi des activités sur le temps méridien	Mercredis, vacances 7h30-18h45	Capacité : 45 enfants Fréquentation : 30 pendant les vacances, 38 le mercredi
Langouet	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 Soir : 19h	
Melesse	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 TAP : 15h45-16h45 Soir : 19h	Fréquentation : 60-80 enfants le matin et 200-250 le soir
	ALSH	Commune	Mercredi, vacances 7h30-19h	Capacités : 80 pour les moins de 6 ans, 80 pour les plus de 6 ans
La Mézière	Périscolaire	Accueil et Loisirs	Matin : 7h30 Soir : 19h	
	2 ALSH		Mercredis, vacances 7h30 à 19h	Capacités : 90 pour les moins de 6 ans, 180 pour les plus de 6 ans
Montreuil-le-Gast	Périscolaire	Commune	Matin : 7h30 Soir : 19h	Fréquentation : jusqu'à 120 enfants
	ALSH	Commune	Mercredi, vacances (fermé 3 semaines en août)	Fréquentation : entre 70 et 80 enfants

34

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Offre de services par commune – Périscolaire et ALSH

Commune	Type de services	Gestionnaire	Périodes d'ouverture	Données d'activité
Montreuil-sur-Ille	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 Soir : 18h45	Fréquentation : 40 enfants le matin, 60 le soir
	ALSH	Commune	Mercredi, vacances (fermé en août) - 7h15-18h45	Fréquentation : 50 enfants
Mouazé	Périscolaire	Commune	Matin : 7h30 Soir : 18h45	Fréquentation : 90 enfants
Saint-Aubin-d'Aubigné	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 Soir : 19h	Fréquentation : 60 le matin, jusqu'à 200 le soir
	ALSH	Commune	Mercredis, vacances 7h15-19h	Capacités : 128
Saint-Germain sur Ille	Périscolaire	Commune	Matin : 7h20 Soir : 18h45	
Saint-Médard-sur-Ille	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 Soir : 18h45	Fréquentation : 90 enfants
	ALSH	Commune	Mercredi après-midi, vacances (fermé 3 semaines en été)	Fréquentation : 30 enfants
Sens-de-Bretagne	Périscolaire	Commune	Matin : 7h Soir : 19h	
	ALSH	Léo Lagrange	Mercredis et vacances (fermé 3 semaines en août) - 7h-19h	
Vieux-Vy sur Couesnon	Périscolaire	Commune	Matin : 7h15 Soir : 18h50	
Vignoc	Périscolaire	Commune	Matin : 7h30 Soir : 19h	
	ALSH	Ligue de l'Enseignement	Mercredis après-midi (12h15-19h) et vacances (7h30-19h)	Capacité : 80 enfants

Entretiens – Enfance

Offre

En plus des accueils existants dans les communes, la CCVIA gère un **centre de loisirs communautaire situé au domaine de Boulet** (base nautique à Feins). Il est principalement ouvert pendant le mois de juillet et propose des **stages de voile et un accueil en journée complète** 25 enfants peuvent être accueillis

Cette offre de services n'est cependant **pas bien identifiée par toutes les communes**

D'autres acteurs interviennent sur le territoire pour proposer des activités aux enfants :

- L'office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné Chevaigné (OCSPAC): soutien de l'activité des clubs sportifs, mise en place de «tickets sports» pour emmener les enfants vers les activités sportives pendant les vacances
- L'office des sports du Val d'Ille Dingé Hédé (OSVIDH): soutien de l'activité des clubs sportifs, mise en place de manifestations sportives

Quelques actions mises en place dans les communes :

- Dispositif argent de poche: Guipel (16 jeunes), Montreuil sur Ille (20 jeunes), Gahard, Saint-Médard-sur-Ille, Mouazé, Feins, Andouillé Neuville
- Conseil municipal des Jeunes : Saint-Germain sur Ille, Montreuil-le-Gast, Guipel, La Mézière, Saint-Gondran

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Entretiens – Enfance

Difficultés

Une problématique aujourd'hui rencontrée par les communes de l'Ouest de la CCVIA (Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Langouet) sont les liens avec **l'AFEL** (La Chapelle Chaussée), et la volonté de faire bénéficier les familles de l'accueil de loisirs, sans avoir à soutenir financièrement les autres offres de services développées par la structure (Espace de Vie sociale).

De nombreuses communes rencontrent des **difficultés de recrutement pour les animateurs** : il pourrait être intéressant pour les communes de partager les solutions trouvées pour répondre à ce problème (**financement BAFA...**). La problématique de la **mobilité** renforce cette difficulté à recruter des animateurs (pas ou peu d'offre de transports en commun intra CCVIA et vers Rennes)

On note une offre d'accueil en tension dans certaines communes :

- Saint-Germain-sur-Ille et Mouazé : tous les enfants ne peuvent plus être accueillis à l'ALSH de Chevaigné (hors CCVIA). A Mouazé, Il est prévu un coordinateur Enfance Jeunesse en septembre pour pouvoir **préparer la mise en place d'un accueil de loisirs**
- Saint-Aubin-d'Aubigné: une problématique de recrutement d'animateurs a empêché d'accueillir des enfants sur le début d'année 2021
- Andouillé-Neuville : refonte du règlement intérieur fin 2021 pour donner la **priorité aux enfants d'Andouillé, de Feins et de Gahard** (impossibilité de répondre à toutes les demandes)

Certains gestionnaires d'accueils de loisirs regrettent également **l'absence de réunions de coordinations** pour échanger entre structures sur les modalités d'accueils, les problématiques rencontrées, les bonnes pratiques...

Perspectives

- Continuer à mettre en place des **journées en commun entre les accueils de loisirs**
- Favoriser les **rencontres inter-structures**
- Développer le **Dispositif Coopérative Jeunesse Services** (accompagnement des jeunes dans le montage de projets) à l'échelle de la CCVIA

Synthèse

- Le nombre d'enfants de 3 à 11 ans **augmente fortement** sur le territoire : ils représentent en 2019 **15% de la population intercommunale**
- De ce fait, on observe dans plusieurs communes du territoire une **tension entre l'offre et la demande,** sur les temps périscolaires et extrascolaires : plusieurs d'entre elles travaillent actuellement sur des projets d'extension, afin de répondre à la demande croissante.
- Même si le **fonctionnement** des accueils de loisirs est différent (gestionnaire, amplitudes horaires, projet pédagogiques), certains acteurs du territoire évoquent la possibilité de pouvoir **renforcer leurs temps d'échange**, pour travailler sur les difficultés rencontrées (recrutement...) et partager les bonnes pratiques.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Jeunesse

Offre de services Jeunesse – Les Espaces Jeunes

Quelques chiffres clés *(source INSEE 2019)*

- Nombre d'enfants de 11 à 17 ans : **3 707**
- Evolution de cette tranche d'âge entre 2013 et 2018 **: +13%**
- Part des 11-17 ans sur le total de la population : **10%**
- Un indice de jeunesse de **1,6 :** pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans, il y a 160 jeunes âgés de moins de 20 ans *(indice de jeunesse identique entre 2018 et 2019)*
- Le territoire compte **4 collèges** : 2 à Saint-Aubin d'Aubigné, 1 à Melesse et 1 à La Mézière ainsi que **2 Maisons FamilialesRurales** (MFR), à Saint-Symphorien et Saint-Aubin-d'Aubigné

Localisation des accueils de Jeunes mis en place par les communes et répartition des moins des 11-17 ans

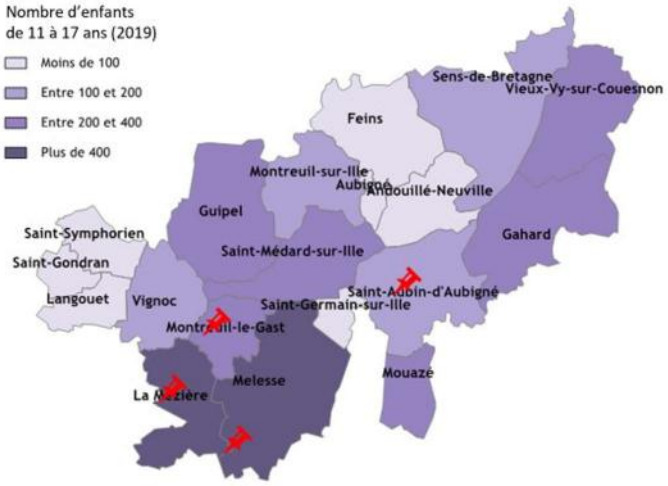

A ce jour, on compte **3 Espaces Jeunes** en activité, situés à Montreuil-le-Gast, La Mézière et Melesse (projet d'extension des locaux) . La commune de **Saint-Aubin d'Aubigné** compte un Espace Jeunes également, qu'elle espère pouvoir **en septembre 2022**.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Caractéristiques des Espaces Jeunes

Commune	Type de services	Gestionnaire	Périodes d'ouverture	Tranches d'âge
La Mézière	Macériado : Local Ados	Commune	Période scolaire : mercredi après-midi, vendredi soir Vacances scolaires : du lundi au vendredi 13h30-18h	11-17 ans
Montreuil-le-Gast	Espace Jeunes	Commune	Période scolaire : mercredi 14h-18h30 Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 19h	10-18 ans. Fréquenté majoritairement par des 10-13 ans
Melesse	Centre Ados Dispositif Passerelle : les CM2 viennent le mercredi sur l'espace Jeunes	Commune	Période scolaire : à l'exception du lundi, tous les après-midi (à partir de 16h sauf pour le mercredi) Vacances scolaires : les après-midis (ponctuellement en soirée ou matin)	10-18 ans. La structure accueille jusqu'à 50 jeunes l'été
Saint-Aubin d'Aubigné	Maison des Jeunes : fermée actuellement mais souhait de ré-ouverture pour l'été 2022	Commune	Période scolaire : mercredis, vendredis et samedis après-midi Vacances scolaires : 4 après-midis par semaine, le mercredi 10h-18h, un soir par semaine	11-17 ans

Les actions Jeunesse de la CCVIA - le GPAS

L'association, **financée par la CCVIA**, ainsi que par la CAF via la prestation de service Jeunes, intervient en direction des **11-18 ans** sur l'ensemble du **territoire intercommunal**, à travers plusieurs actions

- Présence sur le territoire : intervention des animateurs directement dans **l'espace public**, à la **rencontre des jeunes** (sortie des collèges, arrêts de bus, city stades, centres bourgs...). Les interventions du GPAS peuvent prendre la forme de **maraudes** (déambulations dans l'espace public) ou la mise en place **d'activités gratuites dans les communes**, gratuites et ouvertes à tous (3 à 4 par mois)
- Mise en place d'activités de découvertes : **sorties découvertes** avec les jeunes (le GPAS va les chercher directement à leur domicile), pour les **adhérents** uniquement

A travers ces actions, la **médiation et le soutien à la parentalité** tiennent une place centrale, notamment pour orienter les familles en demande

Le GPAS estime connaître environ **500 jeunes** sur le territoire, par le biais des différentes actions mises en place. Tous ces jeunes ne sont pas adhérents à l'association : en 2019, l'association en comptait **129** (100 en 2020). 70% ont **entre 12-14 ans** et 30% entre 15-18 ans
En 2020, les communes qui concentrent le plus d'adhérents sont **Sens de Bretagne** (14) et **Montreuil sur Ille** (11). Les autres communes ont toutes moins de 10 jeunes adhérents (sauf Vieux Vy sur Couesnon et Gahard, où l'on ne compte aucun adhérent)
En revanche, concernant la **participation des jeunes** (non adhérents) aux activités mises en place dans les communes, on compte un **nombre important de jeunes en provenance de Vieux Vy sur Couesnon** (15), **Saint-Germain-sur-Ille** (12), La **Mézière** (12) et **Gahard** (10).

L'association fonctionne **toute l'année** en période scolaire du mardi au samedi et durant les vacances du lundi au vendredi. Les **pédagogues** peuvent également intervenir sur d'autres temps (week-ends), pour des évènements particuliers.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Un autre acteur : Accueil et loisirs – Eldor'ados

L'association intervient **auprès des 12-17 ans** et touche les adolescents des communes de Saint-Gondran, Langouet, Saint-Symphorien, Vignoc, Guipel, La Mézièreet Melesse
Il s'adresseà un public qui ne fréquente pas les espacesJeunes

L'associationmène différentes actions auprès des jeunes :
- **Interventions « one shot »** tous les vendredis à la sortie du bus
- **Animations** en accèslibre dans les communes (mercredis,samedis,vacances)
- Sorties, veilléeset séjours

75 actions ont été menées en 2021
167 jeunes différents ont participé aux animations :
- 35% de 11-12%
- 33% de 13-14 ans
- Ils viennent majoritairementde Vignoc (71), Saint-Gondran(35) et La Mézière(19)

Le but est de permettre aux jeunes de vivre des temps de loisirs éducatifs, de les accompagner dans leurs projets et de favoriserle vivre ensemble.

Les communes de **Langouet, Saint-Symphorien et Saint-Gondran** viennent de signer une convention avec Eldor'ados pour l'année **2022** : l'association va continuer de mener des actions dans ces trois communes, tout en laissantla possibilité aux jeunes issus d'autres communes de participer également

L'associationbénéficie de la prestation de serviceJeunes verséepar la CAF.

Jeunesse et insertion professionnelle – l'action de We Ker

We Ker accompagne les **16-25 ans** dans le domaine de l'insertion professionnelle, à travers plusieurs dispositifs, dont notamment le **contrat d'engagementjeunes**. En 2021, **225** jeunes de la Communauté de Communes ont été accompagnéspar We Ker.

Deux conseillers en insertion sociale et professionnelle interviennent sur la CCVIA : l'un se déplace à St Aubin-d'Aubigné, Montreuil-sur-Ille et Sens de Bretagne et l'autre tient des permanences à Cap Malo, La Mézièreet Melesse

Dans le cadre d'un **appel à projets sur le repérage du publicinvisible**(allantjusqu'à mai 2023), We Ker a commencé à mettre en place des **déambulations dans l'espace public** en lien avec le GPAS et certains espaces Jeunes. Un travail partenarial est donc à **renforcer avec les associations présentes sur le territoire.**

L'objectif de We Ker est aussi de **développer des passerelles** entre les entreprises et les jeunes pour faciliterleur insertion professionnelle.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Entretiens – Jeunesse

Offre

Une **coordination Jeunesse** (temps d'échange entre animateurs) est mise en place entre plusieurs communes du territoire : Melesse, Montreuil-le-Gast, La Mézière, Saint-Aubin-d'Aubigné, ainsi que le GPAS et Eldor'ados

Dans les communes qui ne comptent pas d'Espace Jeunes, les acteurs de terrain (GPAS) ne notent **pas forcément de demande spécifique de la part des jeunes pour avoir une telle structure** : ces derniers ont plutôt envie d'avoir des **propositions d'activités** de manière ponctuelle

La Mézière dispose d'un **Point Information Jeunesse** (pour les 16-30 ans) : certains acteurs soulignent l'idée de faire **rayonner** ce service sur le territoire (en lien par exemple avec les Points Accueil Emploi)

Plusieurs dispositifs mis en place par **We Ker** au niveau de la mobilité : bourse au permis et action Prépa Code (moins de 26 ans)

Difficultés

L'existence de plusieurs associations et donc **la mise en place d'actions diverses** auprès des jeunes peut compliquer la **lisibilité de l'offre de services** pour les adolescents

De plus, certains jeunes **identifient mal** certains acteurs du territoire qui peuvent les accompagner sur certains volets, comme **We Ker** (qui tient pourtant des permanences dans les communes)

Certaines structures dites « **relais** », sont absentes du territoire (exemple : planning familial). Certaines acteurs, comme We Ker, constatent aussi la présence de plus en plus importante de **jeunes en situation de fragilité psychologique**

La CCVIA met en place **plusieurs dispositifs en termes de mobilité** : ligne de transport Mobi'Futé, autopartage et mise à disposition de véhicules, aménagement des itinéraires cyclables, location de vélos électriques...

Cependant, la **mobilité** reste un frein important pour la Jeunesse : une intervention des acteurs au plus près du territoire est bien souvent nécessaire pour toucher les Jeunes

S·P·Q·R

Synthèse

- Les adolescents augmentent fortement sur le territoire : **+13%** des 11-17 ans entre 2013 et 2019
- **Quatre communes** disposent d'un Espace Jeunes. Au-delà de cette offre, **deux associations** rayonnent sur le territoire intercommunal (le GPAS, sur l'ensemble du territoire et Eldor'ados à l'Ouest) et proposent des activités diverses et des actions hors-les-murs en direction d'un public jeune plus isolé
- Il apparaît néanmoins nécessaire **d'amorcer une réflexion** entre les partenaires insitutionnels, associatifs, ainsi qu'avec les communes et la Communauté de Communes pour **améliorer la lisibilité des actions Jeunesse** sur le territoire, tant pour les usagers que pour les collectivités
- La **mobilité** reste un frein important pour la Jeunesse : des dispositifs pourraient être développer (transport, davantage d'itinérance des actions...) afin de favoriser l'accès à une offre de services pour tous

S·P·Q·R 46

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Parentalité

Entretiens avec les acteurs de terrain – Parentalité

Offre

D'autres actions au-delà de ce que propose le Relais Petite Enfance :

- Dans les communes : semaine de l'Enfance/Jeunesse à **La Mézière** pour réunir les professionnels du secteur, cafés des possibles et appel à projets parentalité des Francas à **Guipel…**
- L'association Accueil et loisirs dans le cadre de son agrément Espace de Vie sociale (La Mézière), met en place des actions de **soutien à la parentalité** : espace Tandem, cafés parents, ateliers partagés parents enfants…
- CDAS : actions de **guidance parentale.**

Les crèches de la CCVIA travaillent sur l'accueil des enfants en situation de **handicap**, en lien notamment avec l'association **Ar Roc'H** (Pôle ressources handicap financé par la CAF)

Besoins

Certaines familles sont en **situation précaire** sur le territoire et nécessitent donc d'être accompagnées sur le volet parentalité.

L'antenne du **CDAS** à Saint-Aubin-d'Aubigné père que le territoire de la CCVIA où le **nombre de séparations conjugales** est le plus nombreux dans le département : une politique sur la **prévention des violences** conjugales et familiales pourrait donc être développée

Les besoins en termes de parentalité sont importants sur le territoire, aussi bien pour les **parents de très jeunes enfants** que pour les parents **d'adolescents**, qui disposent de **peu de ressources au niveau local pour échanger sur certaines problématiques**

Perspectives

Certains acteurs regrettent **l'absence de coordination** entre associations et collectivités sur le volet de la parentalité.

Les acteurs associatifs font remonter un besoin d'avoir des temps d'échange autour de la **parentalité**, des lieux d'activités pour les parents et leur **enfant de moins de 3 ans**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Accès aux droits

71% des couples avec enfant(s) sont bénéficiaires d'une allocation

Au 31 décembre 2020, on compte **6 720 foyers allocataires** sur le territoire, soit une augmentation de **12%** par rapport à 2017.

Le nombre de personnes couvertes par une prestation CAF est de **20 337**, ce qui représente **55%** de la population.

Les couples avec enfant(s) sont les foyers allocataires les plus concernés par le versement d'une prestation sociale (**58%**), viennent ensuite les **personnes seules** (**27%**).

Il est à noter que cette proportion de foyers allocataires est, au niveau du **département** de **35%** pour les couples avec enfants et de **12%** pour les monoparents : **il y a donc une part plus importante de ménages allocataires avec enfants dans les communes de la CCVIA.**

Répartition des foyers allocataires par type de ménages

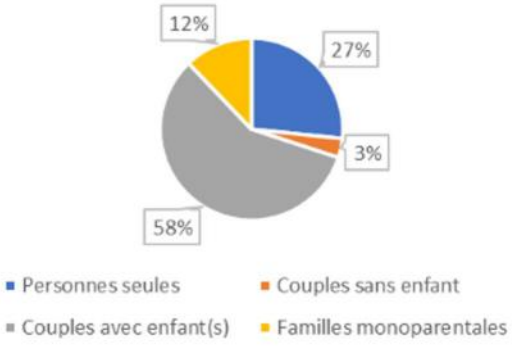

En 2019, pour les foyers allocataires, **la part des prestations CAF pèsent dans les ressources du foyer :**

- Pour **523** foyers à 50% ou plus des ressources totales du foyer, soit 8% de l'ensemble des foyers allocataires.
- Pour **263** foyers à 100% des ressources du foyer, soit 4% de l'ensemble des foyers allocataires.

Sources : CAF

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Une population en situation de handicap à prendre en compte

En 2020, on compte **513 personnestitulairesd'une allocationau titre de leur handicap** au sein de la CCVIA, dont **332** adultes (20-65 ans) bénéficiaires de l'AAH et **181** enfants et adolescents (moins de 19 ans), bénéficiaires de AEEH (sources : CAF 2020).

Le tableau ci-dessous détaille ce taux par type de public (adulte ou enfants) :

Personnes titulaires d'une allocation au titre de leur handicap en 2020	Val d'Ille Aubigné CC	Ille et Vilaine
Adultes recevant l'AAH	332	21 389
Nombre d'allocataires recevant l'AAH parmi tous les allocataires	4,9%	8,9%
Enfants et adolescents recevant l'AEEH	181	4 527
Nombre d'allocataires recevant l'AEEH parmi tous les allocataires	2,7%	1,9%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces publics bénéficiaires : globalement, sur la période 2017-2020, on observe une légère hausse des bénéficiaires adultes de l'AAH et une **augmentation importante des enfants couvert par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé**

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2017-2020
Enfants couverts par l'AEEH	153	160	167	181	**15%**
Bénéficiaires de l'AAH	318	339	337	332	**4%**

Source: CNAF -INSEE 2020

Entretiens – Animation de la vie sociale/ Accès aux droits

Offre

L'association **Accueil et Loisirs** a obtenu un agrément **Espace de Vie sociale** en 2021 (locaux à La Mézière). Diverses actions sont mises en place en direction des habitants et des familles.

En dehors de la CCVIA, il existe également un centre social géré par **l'AFEL** à, La Chapelle Chaussée

Concernant l'accès aux droits, il existe une **Maison France Services** à Sens de Bretagne. En plus des agents postaux en place, un **agent dédié** vient d'être recruté pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives notamment.

Néanmoins, à ce jour, les acteurs du territoire orientent davantage vers la Maison France Services de Saint-Grégoire (au Sud de la CCVIA).

L'épicerie sociale de Saint-Aubin d'Aubigné, qui intervient dans l'aide alimentaire, répond à un **besoin important** sur le territoire.

La Communauté de Communes gère également une **épicerie solidaire**, localisée à Montreuil-le-Gast : celle-ci est ouverte 2 après-midi par semaine) et est animée par 2 agents, ainsi qu'une équipe de bénévoles.

Les **Restos du Cœur** sont également implantés sur le territoire (Melesse), et contribuent à apporter, entre autres, une aide alimentaire

Difficultés

Certains acteurs (CDAS, associations) évoquent le **manque d'offre en termes de centre social/espace de vie sociale**.

Un équipement de ce type pourrait être intéressant pour les familles accompagnées par le CDAS et leur **permettre une ouverture sur l'extérieur**.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Emploi

Un taux d'activité supérieur à celui du département

- On compte **18 954 actifs** sur le territoire (un actif est une personne qui travaille ou qui est en recherched'emploi).
- **Taux d'activité : 80,3%** soit la part de personnes travaillant ou en recherche d'emploi parmi les personnes en âge de travailler. Il est largementsupérieur au taux départemental(74,7%).
- La population active **a augmenté de 10,5%** entre 2013 et 2019 (contre 4,5% au niveau départemental)
- Part des chômeurs sur les 15-64 ans : **5,5%**. Taux de chômage parmi la population active : **6,9%**

Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans est de **38,8%,** il est équivalent à celui du département (38,3%) et légèrementinférieur à celui de la France métropolitaine (40,4%).

Le taux d'activité des 25-54 ans **(96,6%)** est supérieur au taux départemental (93,0%) et au taux national (90,7%).

Taux d'activitépar tranches d'âge

	CCVIA	Ille et Vilaine	France
15-24 ans	38,8%	38,3%	40,4%
25-54 ans	96,6%	93,0%	90,7%
55-64 ans	55,1%	56,2%	56,7%
Ensemble	**80,3%**	**74,7%**	**74,3%**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Les professions intermédiaires sont la 1 ère CSP

Les CSP les plus représentées sont les **professions intermédiaires(28,7%).** On trouve ensuite les **employés(26,7%).**

Source: Insee 2019

Dans le détail :

- La présence de cadres **(17,8%)** est égale à celle du département (17,8%) et à celle de la France métropolitaine (17%).
- Le taux d'actifs « Professions intermédiaires » **(28,7%)** est supérieur à celui du département (26,5%) et de la France métropolitaine (25%)
- La présence d'ouvriers **(19,2%)** est inférieure au département (22%) et à celle de la France métropolitaine (21%).
- Enfin, le taux d'employés **(26,8%)** est légèrement supérieur à celui du département (26,8%) mais inférieur à celui de la France métropolitaine (28%).

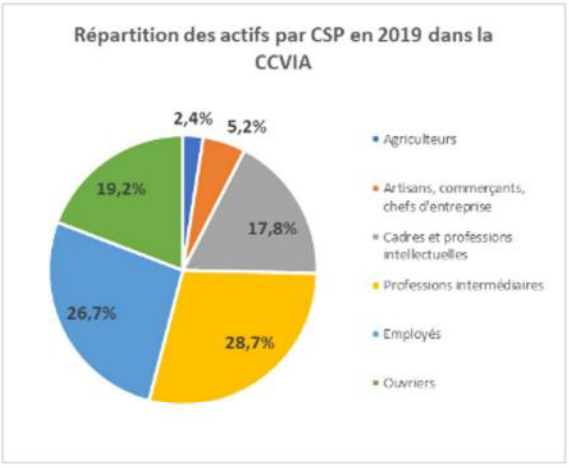

L'action de la CCVIA en matière d'emploi:

La Communauté de Communes compte **2 points accueil emploi** (PAE), situés à Melesse (Cap Malo) et Saint-Aubin d'Aubigné, et qui accueillent **tous types de demandeurs d'emploi** ou personnes en recherche de formation.

Depuis l'été 2020, la collectivité souhaite **rapproche le monde de l'insertion professionnelle** de celui des **acteurs économiques** : elle développe ainsi des **passerelles** entre les habitants en recherche d'emploi et les entreprises locales (organisation d'un forum de l'emploi fin 2021).

Logement/habitat

S·P·Q·R

56

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le nombre de logements a augmenté de 11% en 6 ans

- Le nombre de logements a **augmenté de 11,4%** en 5 ans. Le rythme des constructions tend aujourd'hui à s'essouffler, la ressource foncière devenant de plus en plus rare
- Le territoire compte **15 872** logements en 2019, que l'on peut distinguer en trois catégories:
  - Les résidences principales : **91%** soit 14 501 logements
  - Les résidences secondaires: **2%** soit 368 logements
  - Les logements vacants : **6%** soit 1 003 logements

Le **taux de vacance** est donc à surveiller sur le territoire, le **seuil d'alerte étant à 8%.**

Néanmoins, les élus font récemment le constat qu'une quasi absence de biens à louer sur le territoire, et d'achats immobiliers en forte augmentation, ***ayant potentiellement conduit à la diminution de ce taux de vacance.***

Le parc de logement de la Communauté de Communes est relativement récent : **21%** des résidences principales ont été construites **après 2006.**

Dans la CCVIA, la part de résidences principales construites **avant 1970** (soit avant la première réglementation énergétique) est nettement inférieure aux autres échelons.

Cependant, certains logements anciens nécessitent des **opérations de rénovation** : la CCVIA a mis en place une **Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat** depuis 2015, pour donner gratuitement des conseils et renseigner sur les dispositifs existants (aides de l'Etat, aides de la collectivité..)

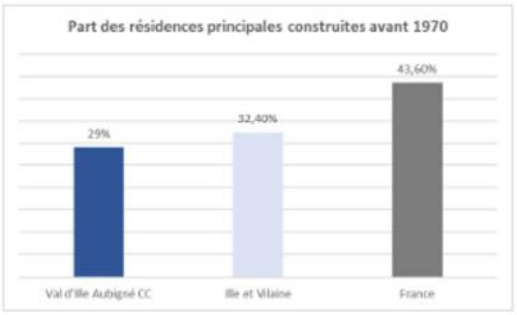

Source : Insee 2019

75% du parc d'habitation est occupé par des propriétaires

On distingue quatre modes d'occupation des résidences principales répartis ainsi :

- Les propriétaires : **75%** soit 10 875 résidences principales occupées (60% en Ille et Vilaine et 57,8% en France)
- Les locataires du parc privé : **24,3%** soit 3 531 résidences principales occupées (39% en Ille et Vilaine et 25,3% en France)

L'offre locative tend néanmoins à se réduire sur le territoire

- Les locataires du parc HLM : **6,2%** soit 895 résidences principales occupées. (13% en Ille et Vilaine et 14,6% en France)
- Les personnes hébergées gratuitement : **0,7%** soit 202 résidences principales occupées. (1,2% en Ille et Vilaine et 2,3% en France)

Répartition des residences principales selon le statut d'occupation en 2019

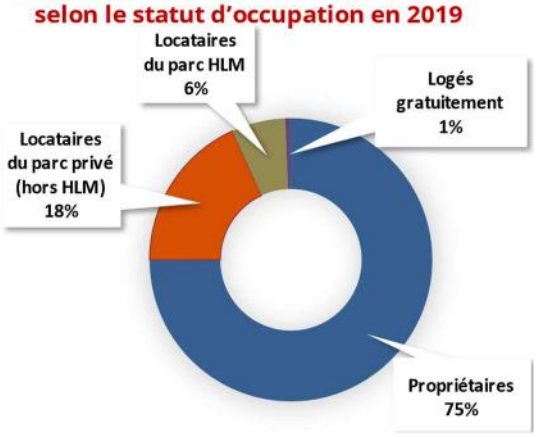

Ancienneté d'emménagement de la résidence principale			
	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages
Depuis moins de 2 ans	1 817	12,5%	4 169
De 2 à 4 ans	2 762	19,0%	7 374
De 5 à 9 ans	2 685	18,5%	7 777
10 ans ou plus	7 237	49,9%	17 750

50 % des ménages de la CCVIA y résident depuis plus de **10 ans**

Source: Insee 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le logement d'urgence : un type d'habitat à développer

Dans le cadre de sa politique habitat, l'un des axes du **PLH de la Communauté de Communes** s'articule autour du **développement d'un habitat solidaire devant répondre aux besoins spécifiques**. Cela concerne entre autres, l'accompagnement des **jeunes** dans leur recherche de logement ou la mise en place d'une coordination intercommunale sur l'hébergement **d'urgence**.

Ces deux thématiques sont essentielles à développer sur le territoire, en particulier concernant le logement d'urgence. Il existe en effet **peu d'offre d'hébergement temporaire** sur le territoire : des logements gérés par la CCVIA à Saint Aubin d'Aubigné ainsi que d'autres à gestion communale, mais l'offre apparaît **insuffisante au regard des besoins**.

De plus, la **taille** des logements du territoire ne favorisent pas l'accueil de jeunes qui souhaiteraient s'installer seuls sur le territoire, puisque **79%** des résidences principales existantes sont des logements de **type T4 ou plus** (source : INSEE, 2019). Au contraire, l'offre de T1 et de T2 représente 0,7% et 7% du parc intercommunal, soit 1 118 logements au total.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs projets se développent sur le territoire, comme par exemple à **Guipel**, avec la création d'une **colocation solidaire pour les jeunes et d'un logement d'urgence**.

S·P·Q·R 59

3. Conclusion : premiers axes de travail

S·P·Q·R 60

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Axes de travail dans le cadre de la mise en place de la CTG

Les éléments socio-démographiques, l'analyse de l'offre de services et les entretiens réalisés indiquent que les enjeux suivants pourraient être travaillés dans le cadre de la mise en place de la CTG :

La Petite Enfance

❑ **Maintenir une offre d'accueil individuelle importante sur le territoire**

- Valoriser la profession d'assistante maternelle
- Améliorer l'offre d'animations et de formations pour les assistantes maternelles
- Réfléchir au soutien à la création de maisons d'assistantes maternelles et à leur accompagnement

❑ **Déterminer le bon niveau d'offre d'accueil collectif entre l'offre publique et l'offre privée**

- Réfléchir au maillage de l'offre sur le territoire (implantation géographique, typologie de l'offre...)

❑ **Optimiser la gestion des établissements du territoire**

- Réflexion sur les charges des structures et les modes de gestion
- Augmenter le taux d'occupation par l'évolution des conditions d'accueil des familles
- Engager une réflexion autour de l'accueil d'urgence

❑ **Repenser l'organisation des ateliers d'éveils du Relais Petite Enfance, en lien avec le nouveau référentiel national des RPE**

S·P·Q·R 61

Axes de travail dans le cadre de la mise en place de la CTG

La parentalité :

❑ Permettre un **accompagnement des familles les plus éloignées** des services publics (actions « d'aller vers », prévention...)
❑ Favoriser les **temps d'échange entre les parents d'enfants de moins de 3 ans**

L'Enfance et la Jeunesse

❑ Maintenir et **favoriser les temps d'échange entre les communes concernant l'accueil pour les 3-11 ans** (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, modalités de création de nouveaux services..) et avec les **partenaires associatifs et institutionnels**
❑ Accompagner au **développement d'un réseau entre les professionnels de l'Enfance**

❑ Renforcer la **mobilité** des jeunes du territoire
❑ Renforcer la **communication auprès des familles** sur l'offre existante en termes de Jeunesse

Le logement

❑ Amorcer une réflexion autour de la problématique du **logement d'urgence**
❑ Faciliter **l'installation des jeunes** sur le territoire en soutenant une offre de logements adaptée (taille, coût...)

L'animation de la Vie sociale

❑ **Créer du lien social** entre les habitants, notamment à l'Est du territoire (territoire non couvert par une structure de type EVS)
❑ Soutenir les initiatives locales et **accompagner les associations**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

SPEC

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Chiffres clé 2020 allocataires Caf de la Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné :

- 6 725 allocataires Caf.
- 20 337 personnes couvertes, soit 56.02% de la population, taux supérieur à celui du département (53.35%).

		CAF			MSA		
		Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes *(1)*	Taux de couverture *(2)*	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes *(1)*	Taux de couverture *(2)*
ANDOUILLE NEUVILLE	2020	180	610	68,85%	15	53	5,98%
AUBIGNE	2020	81	286	60,34%	NS	13	2,74%
FEINS	2020	146	479	49,03%	18	58	5,94%
GAHARD	2020	246	853	58,15%	18	56	3,82%
GUIPEL	2020	316	889	52,42%	34	82	4,83%
LA MEZIERE	2020	849	2 488	50,86%	22	60	1,23%
LANGOUET	2020	98	300	49,92%	8	20	3,33%
MELESSE	2020	1 262	3 576	54,38%	70	188	2,86%
MONTREUIL LE GAST	2020	331	1 033	53,36%	14	43	2,22%
MONTREUIL SUR ILLE	2020	440	1 295	54,34%	25	65	2,73%
MOUAZE	2020	292	1 027	64,75%	11	36	2,27%
SAINT AUBIN D AUBIGNE	2020	826	2 315	60,99%	36	96	2,53%
SAINT GERMAIN SUR ILLE	2020	178	542	58,59%	9	34	3,68%
SAINT GONDRAN	2020	104	336	62,57%	NS	NS	-
SAINT MEDARD SUR ILLE	2020	208	671	52,14%	18	49	3,81%
SAINT SYMPHORIEN	2020	107	314	52,07%	34	45	7,46%
SENS DE BRETAGNE	2020	443	1 377	53,92%	62	133	5,21%
VIEUX VY SUR COUESNON	2020	199	596	49,01%	17	57	4,69%
VIGNOC	2020	419	1 350	70,68%	21	62	3,25%
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	2020	6 725	20 337	56,02%	432	1 150	3,17%
ILLE ET VILAINE	2020	241 676	565 601	53,35%	9 581	24 763	2,34%

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2

Douze communes ont un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale, parmi elles, les communes de Vignoc (70.68%) et Andouillé-Neuville (68.85%) dont les taux de couverture allocataires Caf sont les plus élevés de ce territoire.

En revanche, parmi les sept communes dont le taux est inférieur à la moyenne départementale, les communes de Vieux-Vy-sur-Couesnon (49.01%), Feins (49.03%) et Langouët (49.92%) ont les taux les moins élevés.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

La situation familiale des allocataires

		Allocataires avec enfants (*)				Allocataires sans enfant (*)	
		Couples avec enfants		Monoparents			
ANDOUILLE NEUVILLE	2020	125	69,44%	14	7,78%	41	22,78%
AUBIGNE	2020	63	77,78%	7	8,64%	11	13,58%
FEINS	2020	96	65,75%	20	13,70%	30	20,55%
GAHARD	2020	180	73,17%	23	9,35%	43	17,48%
GUIPEL	2020	161	50,95%	38	12,03%	117	37,03%
LA MEZIERE	2020	472	55,59%	103	12,13%	274	32,27%
LANGOUET	2020	58	59,18%	14	14,29%	26	26,53%
MELESSE	2020	661	52,38%	150	11,89%	451	35,74%
MONTREUIL LE GAST	2020	203	61,33%	33	9,97%	95	28,70%
MONTREUIL SUR ILLE	2020	230	52,27%	66	15,00%	144	32,73%
MOUAZE	2020	228	78,08%	15	5,14%	49	16,78%
SAINT AUBIN D AUBIGNE	2020	400	48,43%	134	16,22%	292	35,35%
SAINT GERMAIN SUR ILLE	2020	103	57,87%	29	16,29%	46	25,84%
SAINT GONDRAN	2020	74	71,15%	7	6,73%	23	22,12%
SAINT MEDARD SUR ILLE	2020	137	65,87%	19	9,13%	52	25,00%
SAINT SYMPHORIEN	2020	57	53,27%	17	15,89%	33	30,84%
SENS DE BRETAGNE	2020	253	57,11%	60	13,54%	130	29,35%
VIEUX VY SUR COUESNON	2020	120	60,30%	19	9,55%	60	30,15%
VIGNOC	2020	267	63,72%	45	10,74%	107	25,54%
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	**2020**	**3 888**	**57,81%**	**813**	**12,09%**	**2 024**	**30,10%**
ILLE ET VILAINE	**2020**	**84 224**	**34,85%**	**28 703**	**11,88%**	**128 749**	**53,27%**

SPECIMEN AU 3

Ce territoire se caractérise par une population familiale avec enfants. En effet, le taux de couples avec enfants est nettement supérieur à la moyenne départementale : 57.81% contre 34.85%. Quatre communes du territoire ont un taux supérieur à 70% : Mouazé (78.08%), Aubigné (77.78%), Gahard (73.17%) et Saint-Gondran (71.15%). En revanche, sept communes ont un taux inférieur à la moyenne intercommunale, dont celle de Saint-Aubin-d'Aubigné qui comporte le taux le plus faible (48.43%).

Par ailleurs, les familles monoparentales représentent 12.09% des familles allocataires, taux légèrement supérieur à la moyenne départementale (11.88%) et sept communes se situent au-dessus de la moyenne intercommunale : Saint-Germain-sur-Ille (16.29%), Saint-Aubin-d'Aubigné (16.22%), Saint-Symphorien (15,89%), Montreuil-sur-Ille (15%), Langouët (14.29%), Feins (13.70%), La Mézière (12.13%).

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

La situation sociale des allocataires

		% de familles < ou = au seuil des bas revenus *(*)*	% familles dont les prestations >= 50% des revenus *(*)*	% allocataires bénéficiaires du Revenu Solidarité Active / Totalité allocataires	% d'enfants 6-18 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire
ANDOUILLE NEUVILLE	2020	3,41%	6,25%	2,22%	52,22%
AUBIGNE	2020	6,17%	3,70%	3,70%	36,84%
FEINS	2020	9,86%	11,27%	5,48%	43,14%
GAHARD	2020	7,05%	7,47%	3,25%	34,67%
GUIPEL	2020	9,93%	12,67%	6,33%	47,44%
LA MEZIERE	2020	6,27%	8,24%	3,65%	27,54%
LANGOUET	2020	10,31%	12,37%	8,16%	36,46%
MELESSE	2020	6,82%	8,74%	4,44%	33,07%
MONTREUIL LE GAST	2020	6,15%	8,31%	3,93%	27,80%
MONTREUIL SUR ILLE	2020	10,98%	10,49%	4,77%	54,26%
MOUAZE	2020	3,14%	4,18%	2,74%	22,85%
SAINT AUBIN D AUBIGNE	2020	9,27%	11,07%	4,60%	42,77%
SAINT GERMAIN SUR ILLE	2020	4,55%	7,39%	6,18%	29,76%
SAINT GONDRAN	2020	6,86%	4,90%	3,85%	34,21%
SAINT MEDARD SUR ILLE	2020	7,77%	7,77%	6,73%	30,69%
SAINT SYMPHORIEN	2020	9,62%	17,31%	5,61%	44,57%
SENS DE BRETAGNE	2020	9,42%	9,90%	4,29%	52,64%
VIEUX VY SUR COUESNON	2020	10,36%	8,81%	4,52%	54,94%
VIGNOC	2020	5,64%	5,39%	3,34%	31,30%
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	**2020**	**7,49%**	**8,83%**	**4,39%**	**37,61%**
ILLE ET VILAINE	**2020**	**11,05%**	**20,97%**	**8,07%**	**48,93%**

(*) Les pourcentages sont calculés sur la population allocataire hors étudiant et personne de + de 65 ans. Le seuil des bas revenus en 2020 est de 1 105 €. Il s'agit du revenu disponible de la famille par Unité de Consommation (UC) UC = 1 pour l'allocataire / 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus / 0,3 par enfant de moins de 14 ans. On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Le taux d'allocataires dépendants des prestations de la Caf est nettement inférieur à celui du département. Ainsi, 8.83 % des allocataires (21 % en Ille et Vilaine) dépendent des prestations de la Caf pour au moins 50% de leurs ressources.
7.49% des familles allocataires du territoire ont des revenus inférieurs au seuil des bas revenus (contre 11% à l'échelle départementale), soit 1 105€ en 2020. Toutefois, il est constaté une disparité entre les communes. Ainsi, les communes aux taux les plus élevés concernant la population au seuil des bas revenus sont : Montreuil-sur-Ille (10.98%), Vieux-Vy-sur-Couesnon (10.36%), Langouët (10.31%). En revanche, les communes aux taux les plus faibles sont Mouazé (3.14%), Andouillé-Neuville (3.41%), Saint-Germain-sur-Ille (4.55%), Vignoc (5.64%).

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le profil des allocataires

		Taux de parents bi-actifs *(*)* ayant des enfants de :		
		0-2ans révolus	3-5 ans révolus	6-17 ans révolus
ANDOUILLE NEUVILLE	2020	80,77%	82,35%	83,81%
AUBIGNE	2020	75,00%	92,86%	82,14%
FEINS	2020	63,64%	87,10%	80,22%
GAHARD	2020	80,00%	82,46%	84,77%
GUIPEL	2020	63,24%	67,27%	79,56%
LA MEZIERE	2020	80,00%	81,48%	83,52%
LANGOUET	2020	73,33%	76,47%	87,50%
MELESSE	2020	80,17%	82,04%	81,91%
MONTREUIL LE GAST	2020	72,58%	79,52%	85,88%
MONTREUIL SUR ILLE	2020	73,08%	84,88%	81,74%
MOUAZE	2020	75,68%	80,65%	86,86%
SAINT AUBIN D AUBIGNE	2020	69,06%	82,47%	82,04%
SAINT GERMAIN SUR ILLE	2020	84,85%	84,38%	84,04%
SAINT GONDRAN	2020	80,00%	78,13%	79,17%
SAINT MEDARD SUR ILLE	2020	81,40%	80,00%	88,39%
SAINT SYMPHORIEN	2020	66,67%	89,47%	82,00%
SENS DE BRETAGNE	2020	66,67%	73,26%	81,58%
VIEUX VY SUR COUESNON	2020	62,50%	60,00%	73,40%
VIGNOC	2020	79,41%	84,21%	85,20%
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	**2020**	**75,08%**	**80,59%**	**82,89%**
ILLE ET VILAINE	**2020**	**63,06%**	**68,49%**	**74,45%**

(*) Taux de parents bi-actifs : % d'enfants ayant les 2 parents ou le parent unique occupés, c'est-à-dire travaillant ou en congé parental (sauf si les 2 parents ou le parent unique sont en congé parental à 100%).

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

La Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné se caractérise par un taux de bi-activité des parents très élevé en comparaison aux taux du département et ce pour toutes les tranches d'âge. Ce constat global montre un besoin potentiel d'accueil d'enfants bien que des disparités soient perceptibles entre les communes et selon la tranche d'âge.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Nombre d'enfants allocataires par tranche d'âge

		Nombre d'enfants allocataires 0 – 2 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 3-5 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 6-11 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 12-17 ans révolus	Total Nombre d'enfants 0-17 ans révolus
ANDOUILLE NEUVILLE	2020	53	52	104	76	**285**
AUBIGNE	2020	18	15	52	43	**128**
FEINS	2020	36	32	96	57	**221**
GAHARD	2020	63	61	138	136	**398**
GUIPEL	2020	74	58	114	120	**366**
LA MEZIERE	2020	156	139	418	359	**1 072**
LANGOUET	2020	18	19	53	43	**133**
MELESSE	2020	246	270	561	443	**1 520**
MONTREUIL LE GAST	2020	66	92	164	131	**453**
MONTREUIL SUR ILLE	2020	87	93	215	172	**567**
MOUAZE	2020	78	101	192	110	**481**
SAINT AUBIN D AUBIGNE	2020	147	165	380	312	**1 004**
SAINT GERMAIN SUR ILLE	2020	38	33	80	88	**239**
SAINT GONDRAN	2020	33	36	42	34	**145**
SAINT MEDARD SUR ILLE	2020	49	51	96	93	**289**
SAINT SYMPHORIEN	2020	25	21	38	54	**138**
SENS DE BRETAGNE	2020	80	94	248	206	**628**
VIEUX VY SUR COUESNON	2020	48	40	86	76	**250**
VIGNOC	2020	110	105	212	181	**608**
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	**2020**	**1 425**	**1 477**	**3 289**	**2 734**	**8 925**
ILLE ET VILAINE	**2020**	**32 219**	**32 621**	**76 417**	**70 059**	**211 316**

La tranche d'âge la plus représentative du territoire est celle des enfants allocataires de 6 à 17 ans révolus, avec un taux s'approchant de 67.50%. La part des enfants de 6 à 11 ans révolus représente, à elle seule, 37% des enfants de 0 à 17 ans révolus.

Par ailleurs, l'indice Jeunesse Insee de 2018 (rapport entre les personnes de moins de 20 ans et les personnes de 64 ans et plus) de la communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné (217) est supérieur à celui du département (143).

SPECIMEN

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH

	Enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) Source Caf (BCA au 31 décembre 2020)				
	0-2 ans révolus	3-5 ans révolus	6-11 ans révolus	12-15 ans révolus	16-17 ans révolus
ANDOUILLE NEUVILLE	0	NS	6	0	0
AUBIGNE	0	0	0	0	0
FEINS	0	0	NS	0	0
GAHARD	0	NS	NS	NS	NS
GUIPEL	0	0	NS	NS	0
LA MEZIERE	0	NS	7	5	6
LANGOUET	0	0	NS	0	NS
MELESSE	0	NS	19	9	0
MONTREUIL LE GAST	0	NS	NS	NS	0
MONTREUIL SUR ILLE	0	0	6	5	NS
MOUAZE	0	0	8	NS	NS
SAINT AUBIN D AUBIGNE	NS	NS	10	NS	NS
SAINT GERMAIN SUR ILLE	0	NS	0	0	0
SAINT GONDRAN	0	0	0	NS	0
SAINT MEDARD SUR ILLE	0	0	NS	NS	NS
SAINT SYMPHORIEN	0	NS	0	NS	NS
SENS DE BRETAGNE	0	NS	9	5	NS
VIEUX VY SUR COUESNON	0	NS	NS	NS	NS
VIGNOC	NS	NS	7	NS	0
CC VAL D'ILLE-AUBIGNE	**NS**	**15**	**83**	**46**	**17**
ILLE ET VILAINE	**92**	**459**	**2 015**	**1 302**	**505**

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Sur ce territoire, plus de la moitié des enfants couverts par l'AEEH sont âgés de 6 à 11 ans révolus (51%).

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Convention territoriale globale

PLAN D'ACTIONS

SPECIMEN

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ENJEUX N°1 – LA PETITE ENFANCE

Pilote: chargé.e de coopération thématique - Communauté de communes					
Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Moyens pour réaliser l'action	Indicateur(s) de réussite	Partenaires associés	calendrier
Maintenir une offre d'accueil individuel importante sur le territoire	Réfléchir au soutien à la création de maisons d'assistants maternels et à leur accompagnement	Mise en place d'un groupe de travail	Nombre de création de MAM	Communes, AM	Tout le long de la CTG
	Renforcer l'offre d'animations et faciliter l'information du catalogue de formations pour les assistants maternels	- Recensement des besoins - Communication	nombre de formations et d'animations réalisées		Tout le long de la CTG
	Valoriser la profession d'assistant maternel		Evolution du nombre d'assistants maternels sur le territoire		Tout le long de la CTG
Déterminer le bon niveau d'offre d'accueil collectif entre l'offre publique et l'offre privée	Réfléchir au maillage de l'offre sur le territoire (implantation géographique, typologie de l'offre...)	Rédaction et mise en œuvre du schéma directeur Petite enfance	Réponse aux besoins du territoire	RPE, communes, partenaires	Tout le long de la CTG
Optimiser la gestion des établissements du territoire	Réflexion sur les charges de fonctionnement des structures et les modes de gestion	Rédaction et mise en œuvre du schéma directeur Petite enfance Livraison du nouveau multi-accueil de Melesse	optimisation des ressources		2022-2023
	Engager une réflexion autour de l'accueil d'urgence		Création d'une procédure Réponse aux besoins		2022
	Augmenter le taux d'occupation par l'évolution des conditions d'accueil des familles		Evolution à la hausse des taux d'occupation des structures d'accueil collectif		Tout le long de la CTG
Accompagner les familles et les professionnel(le)s	Repenser l'organisation des ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance, en lien avec le nouveau référentiel national des RPE	- Mise en place d'un groupe de travail - Schéma directeur Petite enfance	Nouvelles conventions de mise à disposition des salles Rapport d'activité	RPE , élus (communaux ou intercommunaux),associations, AM, parents	Tout le long de la CTG

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ENJEUX N°2 – LA PARENTALITÉ

Pilote: chargé.e de coopération thématique - Communauté de communes					
Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Moyens pour réaliser l'action	Indicateur(s) de réussite	Partenaires associés	calendrier
Soutenir la parentalité	Soutenir la fonction parentale	- Mise en place d'un groupe de travail - recherche de l'existant en matière de parentalité : le café des possibles à Guipel ; les gardiens du jeu à Gahard, le bois des ludes; ludothèques; Les Francas; Accueil et Loisirs, etc.	- Nombre de partenaires mobilisés - Proposition de service aux familles	RPE, élus, associations, parents	Tout le long de la CTG
	Favoriser les temps d'échanges entre les parents				2023-2024

SPECIMEN AU 31

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ENJEUX N°3 – L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Pilote: chargés de coopération thématique - Communes de Melesse, Saint-Aubin d'Aubigné, Saint-Médard-sur-Ille - Sens de Bretagne - Mouazé - Montreuil-sur-Ille					
Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Moyens pour réaliser l'action	Indicateur(s) de réussite	Partenaires associés	calendrier
Mutualiser des moyens existants pour assurer la continuité de service	Maintenir et favoriser les temps d'échange entre les communes concernant l'accueil pour les 3-11 ans (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, modalités de création de nouveaux services...) et avec les partenaires associatifs et institutionnels	- Mettre en place un groupe de travail destiné aux élus pour chercher des solutions - Mener une réflexion sur les moyens mutualisables (BAFA territorialisé, jobs d'été, moyens de transport...)	- Renforcer l'attractivité du métier d'animateur sur les communes de la Ccvia. - Maintien des professionnels dans l'emploi - Maintien de l'offre existante - Evolution de l'offre : passage garderie scolaire municipale en service périscolaire. - Développement de l'offre.	ALSH du territoire	Tout au long de la CTG
Assurer la visibilité de l'offre	Accompagner au développement d'un réseau entre les professionnels de l'Enfance	- Mettre en place un groupe de travail enfance - Mettre en place un groupe de travail jeunesse - Elaborer la liste de tous les services Enfance - Jeunesse du territoire	Une meilleure connaissance des services enfance et jeunesse du territoire pour les professionnels et pour les élus	Communes	1er semestre 2023
	Accompagner au développement d'un réseau entre les professionnels de la Jeunesse				1er semestre 2023
Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire	Renforcer la mobilité des jeunes du territoire		- Nombre d'inscriptions de jeunes à l'espace jeunes des autres communes que celle de résidence	CC, We Ker	Tout au long de la CTG
Rendre lisible les services existants	Renforcer la communication auprès des familles sur l'offre existante en terme de Jeunesse	Publicité			Tout au long de la CTG

SPECIMEN

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ENJEUX N°4 – L'ACCÈS AU DROIT

Pilote: chargée de coopération thématique - Communauté de communes					
Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Moyens pour réaliser l'action	Indicateur(s) de réussite	Partenaires associés	calendrier
Favoriser l'accès au droit	Mise en place de la démache ASIP	groupe de travail (Département, CDAS, Mairies, CC, CAF...) formation des agents d'accueil et des élus réunions d'interconnaissance déploiement d'outils communs Proposer un guichet intégré aux usagers pour : - un meilleur accès aux droits - une connaissance et une lisibilité des services proposés par l'ensemble des acteurs développement d'une culture commune sociale et territoriale sur le territoire en réseau	- participation des communes - nombre de personnes formées	CDAS, communes, CC	Tout long de la CTG
	Réflexion sur l'organisation/ l'animation / l'accès aux épiceries sociales	groupe de travail et commissions (CC, SAS, restos du cœur, CDAS, CCAS sur l'aide alimentaire)	évolution du nombre de bénéficiaires	CDAS, élus, SAS, Les Restos du Cœur	Tout long de la CTG
	Mettre en place une réflexion sur la prévention des incidences des séprations conjugales	- groupe de travail - forum-ciné débat - action collective à destination des usagers - Sensibiliser aux signaux d'alerte de situations de violences conjugales - Sensibiliser aux incidences des séparations conjugales pour les habitants, pour les enfants, sur le volet logement, financier, prévention, parentalité	- participation des usagers - participation des communes	CC, CDAS, CAF, CIDFF, élus, CCAS...	Tout long de la CTG

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Permettre un accompagnement des familles les plus éloignées des services publics	- Mettre en place des actions de prévention - Aller vers les familles	- Elaboration d'un plan d'actions	- nombre d'actions planifiées et mises en œuvre - nombre de visites annuelles	CDAS	Tout long de la CTG
Soutenir les familles de l'aire d'accueil des gens du voyage	- Réfléchir à la domiciliation des familles au CCAS de Melesse	- groupe de travail avec les partenaires - mise en place de cafés papotes avec les usagers de l'AAGV - actions de présentation des services du territoire	- Nombre de cafés papotes	CC, AAGV, mairies	Tout long de la CTG

SPECIMEN AU 31 DECEM

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ENJEUX N°5 – LOGEMENT DES PERSONNES FRAGILISÉES (Jeunes, familles dans une situation de séparation conflictuelle)

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Moyens pour réaliser l'action	Indicateur(s) de réussite	Partenaires associés	calendrier
Répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers à destination des personnes fragilisées	Développer l'offre d'hébergement d'urgence sur le territoire	- Coordination intercommunale - Mise en place d'une commission solidarité - Projets de logements d'urgence portés par les communes - Développement de logements PLAI par les bailleurs sociaux	- Nombre de personnes hébergées dans les dispositifs - Nombre de logements PLAI	Bailleurs sociaux, CCAS , élus, CDAS, CC Pôle Aménagement	Tout au long de la CTG
	Développer l'offre de logements adaptés aux besoins des jeunes	- Coordination intercommunale - Projet de logements jeunes travailleurs (MJT) -Projets de logements sociaux T1 ou T2 - Recenser l'offre "atypiques" de logements type colocation, logement intergénérationel afin de mettre en relation la demande de logement et les offres via le développement de partenariats avec des associations par exemple Cohabilis, Toitchezmoi (plateforme d'économie collaborative)	- Nombre de logements créés pour les jeunes - Nombre de logements sociaux T1 T2 créés	Bailleurs sociaux, CDAS, CAF, CCAS, CC Pôle Aménagement, We Ker, CRIJ, associations du territoire	Tout au long de la CTG

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Convention territoriale globale

INSTANCES

SPECIMEN AU

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

► Comité de pilotage Ctg prévisionnel

Andouillé-Neuville	Aurore GELY-PERNOT
Aubigné	Youri MOISAN
Feins	Alain FOUGLÉ
Gahard	Isabelle LAVASTRE
Guipel	Isabelle JOUCAN
La Mézière	Pascal GORIAUX
Langouët	Jean-Luc DUBOIS
Melesse	Claude JAOUEN
Montreuil-Le-Gast	Lionel HENRY
Montreuil-sur-Ille	Yvon TAILLARD
Mouazé	Frédéric BOUGEOT
Saint-Aubin d'Aubigné	Jacques RICHARD
Saint-Germain-sur-Ille	Bertrand LEGENDRE
Saint-Gondran	Yannick LARIVIÈRE-GILLET
Saint-Médard-sur-Ille	Noël BOURNONVILLE
Saint-Symphorien	Yves DESMIDT

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Sens-de-Bretagne	Gérard MOREL
Vieux-Vy-sur-Couesnon	Pascal DEWASMES
Vignoc	Daniel HOUITTE
La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné,	Claude JAOUEN,

Caf : Un représentant de la Direction
La Conseillère technique
en Action Sociale

Ce comité de pilotage sera consolidé au cours du premier trimestre 2023.

► Comité Technique Ctg prévisionnelle

- Elus référents
- Le/la chargé/e de coopération Ctg animation globale
- La Conseillère technique en Action Sociale – Caf
- La Chargée de mission Pôle Action Territoriale – Caf

Ce comité technique sera consolidé au cours du premier trimestre 2023.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 202

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

SPECIMEN AU 31

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Le pilotage de la Ctg est calibré à hauteur de 3.30Etp pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. La répartition prévisionnelle est la suivante :

Fiche de cadrage prévisionnelle
Fonction de Chargé de Coopération CTG

Employeur	Mission	Nombre d'équivalent temps plein (Etp)	Échéance de la mission	Financement affecté à la mission (En € par an)
Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné	Contribuer à la mise en œuvre de la Ctg	0,5	2022-2026	12 000

Contenu de la mission :

- Conduire le diagnostic de territoire dans le cadre de la définition du renouvellemet de la Ctg.
- Co-animer en lien avec la Caf la démarche de définition et de formalisation de la Ctg (convention initiale ou renouvellement).
- Organiser et assurer le suivi des instances prévues par la Ctg.
- Organiser, animer et assurer le suivi des groupes de travail de la Ctg.
- Evaluer le plan d'action et les objectifs prévus par la Ctg.
- Être l'interlocueur des acteurs locaux : communes, associations, gestionnaires de service.
- Être l'interlocuteur de la Caf pour le suivi et la mise en oeuvre de la Ctg.
- La mission de charge de coopération Ctg est effectuée tout au long de la Ctg.

La subvention "Pilotage du projet de territoire-chargé de coopération" sera accordée sous condition de réalisation de la mission. Dans le cadre du développement de la Ctg, nécessitant un temps de coordination important en 2023 et 2024 (mise en place de la ctg), la Caf a accepté de mobiliser 0,50Etp au titre de la coopération Ctg (animation globale) jusque fin 2024. Ce calibrage pourra être revu à la baisse et validé par le comité de pilotage Ctg de fin 2024 pour tendre vers un calibrage à hauteur de 0,20Etp ou 0,30Etp. Dans ce cas, le calibrage restant sera dédié à la coopération thématique

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Fiche de cadrage prévisionnelle
Chargé de Coopération Thématique CTG

Employeur	Thématique	Mission	Nombre d'équivalent temps plein (Etp) affectés à la mission	Échéance de la mission	Financement affecté à la mission (en € par an)
CC Val d'Ille-Aubigné	Petite Enfance	*Coordination des Eaje communautaires *Coordination du RPE	0,3	Fin Ctg	7 200
CC Val d'Ille-Aubigné	Petite Enfance	*Accompagner à la réflexion et à la mise en œuvre de la politique Petite Enfance sur le territoire	0,2	Fin Ctg	4 800
CC Val d'Ille-Aubigné	Petite Enfance	*Accueillir les demandes des familles en termes d'accueil collectif et individuel. *Favoriser l'accès à l'accueil collectif (étude des demandes, attributions des places,orientation…)	0,1	Fin Ctg	2 400
CC Val d'Ille-Aubigné	Parentalité	*Animer des groupes de travail en lien avec la thématique. *Planifier des actions de mise en œuvre de la thématique. *Mettre en œuvre les actions en direct ou via des partenariats.	0,2	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches action dans le cadre des groupes de travail « thématique ».	4 800
CC Val d'Ille-Aubigné	Accès aux droits	*Animer des groupes de travail en lien avec la thématique *Planifier des actions de mise en œuvre de la thématique - *Mettre en œuvre les actions en direct ou via des partenariats - *Répondre aux besoins non couverts par les	0,2		4 800

SPECIMEN AU 31 DEC

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

		marchés immobiliers à destination des personnes fragilisées		Ces fiches actions seront vaidées en copil Mise en place des groupes de travail 1er semestre 2023	
CC Val d'Ille-Aubigné	Accès aux droits	*Animer des groupes de travail en lien avec la thématique sur les objectifs suivants: -Favoriser l'accès aux droits. -Permettre un accompagnement des familles les plus éloignées des services publics. -Soutenir les familles de l'aire d'accueil des gens du voyage. *Rendre lisible les services existants. *Planifier des actions de mise en œuvre de la thématique. *Mettre en œuvre les actions en direct ou via des partenariats.	0,4	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches action dans le cadre des groupes de travail « thématique ». Ces fiches actions seront vaidées en copil Mise en place des groupes de travail 1er semestre 2023	9 600
CCAS Melesse	Accès aux droits	*Participation aux groupes de travail en lien avec la thématique. *Participation à la réflexion sur une harmonisation de l'attribution des logements sociaux.	0,1	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches	2 400

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Saint-Aubin d'Aubigné	Parentalité	*Participation aux groupes de travail en lien avec la thématique. *Contribuer à l'état des lieux de l'existant sur le territoire.	0,1	action dans le cadre des groupes de travail « thématique ».	2 400
Saint-Aubin d'Aubigné	Enfance	*Animer des groupes de travail en lien avec la thématique sur les objectifs suivants: -Mutualiser des moyens existants pour assurer la continuité de service -Assurer la visbilité de l'offre -Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire. *Planifier des actions de mise en œuvre de la thématique. *Mettre en œuvre les actions en direct ou via des partenariats.	0,2	Ces fiches actions seront vaidées en copil Mise en place des groupes de travail 1er semestre 2023	4 800
Saint-Aubin d'Aubigné	Enfance	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre du groupe de travail.	0,1	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches action dans le cadre des groupes de travail « thématique ». Ces fiches actions seront vaidées en copil Mise en place des groupes de travail	2 400
Saint-Aubin d'Aubigné	Jeunesse	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique. - *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre du groupe de travail.	0,1		2 400
Melesse	Jeunesse	*Animer des groupes de travail en lien avec la thématique sur les objectifs suivants : -Mutualiser des moyens existants pour assurer la continuité de service -Assurer la visbilité de l'offre -Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire -Rendre lisible les services existants. *Planifier des actions de mise en œuvre de la thématique.	0,2		4 800

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

		*Mettre en œuvre les actions en direct ou via des partenariats		1er semestre 2023	
Melesse	Jeunesse	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique. *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail.	0,1	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches action dans le cadre des groupes de travail « thématique ». Ces fiches actions seront vaidées en copil Mise en place des groupes de travail 1er semestre 2023	2 400
Mouazé	Enfance	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique. *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail.	0,1		2 400
Montreuil-sur-Ille	Enfance	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail.	0,1		2 400
Saint-Médard	Jeunesse	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail	0,1	L'échéance sera connue lors de la réalisation des fiches action dans le cadre des groupes de travail « thématique ». Ces fiches actions seront	2 400
Sens-de-Bretagne	Jeunesse	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail	0,1		2 400
Sens-de-Bretagne	Enfance	*Participer aux groupes de travail en lien avec la thématique *Contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites dans les fiches actions créées dans le cadre des groupe de travail	0,1		2 400

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

				validées en copil Mise en place des groupes de travail 1er semestre 2023	
Total			**2,8**		**67 200**

Détail de la fonction : Contribuer à la réalisation d'objectifs et d'actions de la CTG.

▪ Accompagner la réalisation de tout objectif spécifique défini dans le cadre de la CTG dans les domaines de la Petite Enfance, de la Parentalité, de l'Enfance et la Jeunesse, du Logement, de l'Accès aux droits, de l'Animation de la vie sociale : Conduite de diagnostic, accompagnement de projets, animation de réseau, information/orientation des porteurs de projets…

▪ Animer des réseaux thématiques, transversaux, intercommunaux : Favoriser la coopération entre structures, assurer la circulation de l'information, accompagner des projets collectifs et des actions transversales, favoriser les échanges de pratiques…

▪ Organiser, animer et assurer le suivi d'un groupe spécifique de travail de la CTG.

La subvention "Pilotage du projet de territoire-chargé de coopération" sera accordée sous condition de réalisation de la mission.
Le calibrage en Etp des chargés de coopération "thématique" et l'échéance de la mission étant liés à l'action inscrite dans le plan d'actions et les fiches actions (réalisation en 2023), ils seront variables tout le long de la CTg : le calibrage pourra être amené à évoluer (augmentation ou diminution) par chargé de coopération thématique ; l'enveloppe pilotage sera amenée à être à nouveau répartie chaque année entre les différentes collectivités, les Ccas... (y compris ceux non inscrits dans le tableau ci-dessus) et ce dans la limite de 2,80Etp jusqu'à fin 2024, et pouvant atteindre au maximum 3,10Etp, les 2 dernières années selon l'évolution du calibrage du chargé de coopération Ctg (animation globale).
Ces éléments seront déterminés et validés lors des comités de pilotage annuels, conjointement entre les employeurs des chargés de coopération et la Caf selon les bilans relatifs à la mission des chargés de coopération, les objectifs de la Ctg et conformément au référentiel national d'emploi - chargés de coopération Ctg.

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

SPECIMEN AU 31 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES soutenus par la collectivité et la Caf

SPECIM

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

EAJE

Nom de la structure	*Adresse Equipement*
Multi-accueil Intercommunal « Les Pitchouns »	Pôle Enface 12 rue de la Flume 35520 La Mézière
Multi-accueil – Associatif « L'Ille o Doudous » Fédération ADMR 35	12 rue du Clos Gérard 35440 Montreuil-sur-Ille
Multi-accueil - Associatif « Ty Marmots » Fédération ADMR35	2 bis rue des Métairies 35250 Saint-Aubin d'Aubigné
Micro-crèche intercommunale « Bulles de rêves »	27 rue de la Mézière 35520 Melesse
Micro-crèche intercommunale «Méli-Malo »	4 rue Alain Colas 35520 Melesse
Micro-crèche intercommunale « Pazapa »	9 allée de l'Ourée du Grand Clos 35630 Vignoc
Halte-garderie Parentale « Sens en éveil » Fédération ADMR 35	13 rue des Ruelles 35490 Sens-de-Bretagne
Halte-garderie Collective Associative « La Farandole » Fédération ADMR 35	3 rue Enguéra 35520 Melesse

RELAIS PETITE ENFANCE : RPE

Nom de la structure	*Adresse gestionnaire*
Relais Petite Enfance	CC Val d'Ille-Aubigné 1 la Métairie 35520 Montreuil-le-Gast

PS JEUNES

Nom de la structure	*Adresse gestionnaire*
Gpas	1 place du marché 35250 Saint-Aubin d'Aubigné

SPECIMEN

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

ANDOUILLÉ-NEUVILLE / FEINS / GAHARD

ALSH

Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Associatif	Familles Rurales - Association de la Vallée 1 place des croisettes 35250 Andouillé-Neuville
Périscolaire – Associatif Uniquement mercredi	

GUIPEL

ALSH

Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Associatif	Francas d'Ille-et-Vilaine 187 rue de Châtillon 35000 Rennes
Périscolaire – Associatif Uniquement mercredi	

LA MÉZIÈRE

ALSH

Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Associatif	Accueil et Loisirs 12 rue de la Flume 35520 La Mézière
Périscolaire – Associatif + mercredi	
Accueil Ados - Municipal	Mairie 1 rue Macéria 35520 La Mézière

ESPACE DE VIE SOCIALE : EVS

Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
EVS - Associatif	Accueil et Loisirs 12 rue de la Flume 35520 La Mézière

SPECIMEN 1 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

LANGOUET / SAINT-GONDRAN / SAINT-SYMPHORIEN	
PS JEUNES	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
« Eldor'Ados »	Accueil et Loisirs 12 rue de la Flume 35520 La Mézière

MELESSE	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire - Municipal	Mairie 20 rue de Rennes 35520 Melesse
Périscolaire - Municipal « Tap »	
Périscolaire – Municipal Uniquement mercredi	
Accueil Ados - Municipal	

MONTREUIL-LE-GAST	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire - Municipal	Mairie 3 rue de la Mairie 35520 Montreuil-le-Gast
Périscolaire – Municipal Uniquement mercredi	
Accueil Ados – Municipal	

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

MONTREUIL-SUR-ILLE	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire - Municipal Périscolaire – Municipal + mercredi	Mairie 10 rue Clos Gérard 35440 Montreuil-sur-Ille

MOUAZÉ	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire - Municipal Périscolaire – Municipal + mercredi	Mairie 2 rue Champ de Foire 35250 Mouazé

SENS-DE-BRETAGNE	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Associatif Périscolaire – Associatif Uniquement le mercredi	Léo Lagrange Ouest 23 rue de l'Étoile 44600 Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Municipal	Mairie 4 place de la Mairie 35250 Saint-Aubin d'Aubigné
Périscolaire – Municipal + mercredi	
Accueil Ado - Municipal	

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire – Municipal	Mairie 2 rue de la Mairie 35250 Saint-Médard-sur-Ille
Périscolaire – Municipal + mercredi	

VIGNOC	
ALSH	
Nom de la structure	*Adresse Gestionnaire*
Extrascolaire	La Ligue de l'Enseignement 35 45 rue du Capitaine Maignan 35000 Rennes
Périscolaire + mercredi	
Périscolaire « Tap »	

MEN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 035-213501737-20230125-2023_2501_005-DE

Convention territoriale globale

DÉLIBÉRATIONS

SPECIMEN